

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE
jeudi 12 avril 2018 à 9h00
 Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille dix-huit le jeudi douze avril à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	111
Procurations :	22
Date de convocation :	06 avril 2018

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Olivier ARSAC, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ENSAULT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAIZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothee NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile

	RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Conseillers représentés

par

M. Philippe PLANTADE	Fabienne JOYEUX
----------------------	-----------------

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Sophie LAMANT
M. Bernard KELLER	Joseph CARLES
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Guy LAURENT	Michel ALVINERIE
Mme Claudette FAGET	Véronique DOITTAU
M. Bernard SANCE	François LEPINEUX
M. Jacques SEBI	Patrice RODRIGUES
M. Bruno COSTES	François CHOLLET
M. Jacques DIFFIS	Raymond-Roger STRAMARE
M. Christophe ALVES	Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
Mme Laurence ARRIBAGE	Charlotte BOUDARD PIERRON
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Pierre LACAZE
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Francis GRASS
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
Mme Annette LAIGNEAU	Jean-Michel LATTES
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
M. Daniel ROUGE	Frédéric BRASILES
Mme Claude TOUCHEFEU	Pierre COHEN
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Martine BERGES	Lysiane MAUREL

Conseillers excusés

Gratentour	M. Patrick DELPECH
------------	--------------------

Rappel de l'ordre du jour

- 1 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 15 FÉVRIER 2018**
- 2 **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 25 JANVIER 2018**
- 3 **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole - *DEL-18-0272*
 - 4.2 Mise à jour de la délibération 17-1249 du 15/12/2017 relative aux heures supplémentaires : Autorisation du dépassement du plafond réglementaire - *DEL-18-0339*
- 5 **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (22) - *DEL-18-0308*
 - 5.2 Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Toulouse : adoption de l'avenant n°8 - *DEL-18-0002*
 - 5.3 Hippodrome - Convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels du 20 avril 2015 avec la Société Sportive des Courses de Toulouse : Approbation de l'avenant n°1 à la convention - *DEL-18-0338*
- 6 **FINANCES**
 - 6.1 Vote des taux d'impositions directes locales 2018 - *DEL-18-0287*
 - 6.2 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : Adoption des taux 2018 par zone - *DEL-18-0288*
 - 6.3 Décision Modificative n° 1 – Budget principal – Exercice 2018 - *DEL-18-0289*
 - 6.4 Décision Modificative n°1 – Budget annexe Assainissement – Exercice 2018 - *DEL-18-0290*
 - 6.5 Décision Modificative n°1 – Budget annexe Eau Potable – Exercice 2018 - *DEL-18-0291*
 - 6.6 Révision des Autorisations de programme / Crédits de paiement (1) – Exercice 2018 - *DEL-18-0292*
 - 6.7 Contractualisation avec l'Etat - *DEL-18-0522*

7 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

- 7.1 Adoption du Projet Métropolitain de Toulouse Métropole "un projet partagé, un cap pour le long terme" - *DEL-18-0303*

8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- 8.1 Europe - Semaine de l'Europe - Programme d'actions 2018 : soutiens aux associations - *DEL-18-0313*
 8.2 Attractivité - Salons d'immobilier d'entreprises MIPIM et SIMI : adoption d'une convention triennale 2019-2021 - *DEL-18-0311*
 8.3 Manifestation - Toulouse White Biotechnology (TWB) - Colloque "European Forum of Industrial Biotechnology and the Bioeconomy (EFIB)" : soutien à l'édition 2018 - *DEL-18-0317*
 8.4 Manifestation - Toulouse Space Show : adoption d'une convention avec le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) et soutien à l'édition 2018 - *DEL-18-0318*
 8.5 Economie Sociale et Solidaire : soutiens aux programmes d'actions des opérateurs (1ère tranche 2018) - *DEL-18-0321*
 8.6 Emploi - Toulouse Métropole Emploi (TME) : soutien au programme d'actions 2018 - *DEL-18-0346*

9 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 9.1 Toulouse EuroSudOuest - Fonciers ferroviaires mutables - Réalisation de diagnostics complémentaires de qualité des sols et des eaux souterraines : Adoption d'une convention financière avec la SNCF - *DEL-18-0137*
 9.2 Commune de Colomiers - Réaménagement de la bretelle de sortie de l'échangeur n° 6 du Perget sur la RN124 : Avis de Toulouse Métropole sur la Mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Colomiers, avant arrêté préfectoral de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU - *DEL-18-0174*
 9.3 Bilan de la mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse - *DEL-18-0234*

10 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 10.1 Commune de Fenouillet – ZAC de Piquepeyre : reconnaissance de l'intérêt métropolitain, transfert de la ZAC à Toulouse Métropole et adoption d'un avenant à la concession d'aménagement avec Oppidea - *DEL-18-0220*
 10.2 ZAC Laubis (Seilh) : adoption de la charte écoquartier - *DEL-18-0340*
 10.3 ZAC Malepère (Toulouse) : approbation d'une charte partenariale pour les opérations de construction - *DEL-18-0221*
 10.4 ZAC Malepère (Toulouse) – Traité de concession : Délégation à Oppidéa du Droit de Prémption Urbain sur le périmètre de la phase n°1 de la ZAC - *DEL-18-0208*
 10.5 Communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane - Secteur Pé d'Estèbe - Belle Enseigne : bilan de la concertation - *DEL-18-0211*
 10.6 ZAC Saint Martin du Touch – Hameau de Fleurance (Toulouse) : Adoption de la convention de cession à Toulouse Métropole du marché de diagnostic et de définition de propositions de logement - *DEL-18-0212*
 10.7 Projet de renouvellement urbain de Reynerie (Toulouse) : Déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de renouvellement urbain préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - *DEL-18-0135*
 10.8 Commune de Toulouse - Quartier Reynerie : Ouverture de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU - *DEL-18-0309*
 10.9 Commune de Cugnaux - Secteur Francazal - Projet Hyperloop : approbation d'un contrat contenant bail entre l'État et la Société Hyperloop Transportation Technologies (HTT) et promesse d'acquisition entre l'État et Toulouse Métropole - *DEL-18-0024*
 10.10 Commune de Castelginest - 22/24 Route de Pechbonnieu : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société ANGELOTTI PROMOTION et d'une convention de reversement avec la commune - *DEL-18-0167*
 10.11 Commune de Fenouillet - 4/6 rue des Artisans : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société GREEN CITY PROMOTION et d'une convention de reversement avec la commune - *DEL-18-0168*
 10.12 Commune de Launaguet - Lieudit " Las Combes " : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Terres de Vie et d'une convention de reversement avec la commune - *DEL-18-0013*
 10.13 Commune de Cornebarrieu - Secteur Aéroconstellation : reprise de biens à l'EPFL - *DEL-18-0232*
 10.14 Commerce – Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu par l'article L3132-26 du code du travail (modification de la délibération DEL-17-0509 du 3 octobre 2017) - *DEL-18-0400*

11 HABITAT

- 11.1 Renouvellement de la délégation des aides à la pierre pour la période 2018-2023 et désignation de représentants - *DEL-18-0215*

12 COHÉSION SOCIALE

- 12.1 Prévention jeunesse : Approbation de la charte de déontologie pour l'échange d'informations dans le cadre des réunions de la cellule préfectorale de suivi de la radicalisation - *DEL-18-0247*
 12.2 Contrat de ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement au Conseil Citoyen de Bellefontaine Milan - *DEL-18-0091*
 12.3 Insertion emploi : attribution de subvention aux associations - 1ère tranche 2018 - *DEL-18-0245*
 12.4 Cohésion Sociale : attribution de subvention aux associations - 1ère tranche 2018 - *DEL-18-0261*
 12.5 Contribution 2018 de Toulouse Métropole au GIP CDAD - *DEL-18-0264*
 12.6 Fonds de Solidarité Logement : Approbation d'une convention de partenariat avec la CAF de la Haute-Garonne - *DEL-18-0294*
 12.7 Fonds de Solidarité Logement : Approbation d'une convention de partenariat avec la MSA Midi-Pyrénées Sud - *DEL-18-0295*
 12.8 Fonds de Solidarité Logement – Dispositif d'Intermédiation Locative Sociale : attribution d'aides financières aux associations et adoption des conventions d'objectifs - *DEL-18-0296*
 12.9 Fonds de Solidarité Logement – Dispositif d'accompagnement social en logements temporaires : attribution d'aides financières aux associations et adoption des conventions d'objectifs - *DEL-18-0297*
 12.10 Fonds de Solidarité Logement - Gestion du dispositif " Solidarité Energie " : Approbation d'une convention de partenariat avec VEOLIA EAU - *DEL-18-0307*
 12.11 Fonds de Solidarité Logement - Gestion du dispositif : Approbation d'une convention de partenariat avec le CCAS de Toulouse – *DEL-18-0316*

13 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

- 13.1 GEMAPI : avis sur le projet de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la commune de Toulouse - *DEL-18-0237*

- 13.2 GEMAPI : Approbation des modifications statutaires du syndicat d'aménagement hydraulique du Touch et de ses affluents - *DEL-18-0333*
- 13.3 Plan Climat Air Energie Territorial - Financement de l'Atelier Solidaire d'Empalot - Année 2018 : adoption de la convention particulière avec l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs et attribution de subvention - *DEL-18-0235*
- 14 CULTURE**
- 14.1 Structures culturelles : Attribution d'une subvention à l'association Classisco au titre de l'année 2018 - *DEL-18-0319*
- 14.2 Orchestre de Chambre de Toulouse : attribution d'une subvention au titre de l'année 2018 - *DEL-18-0324*
- 14.3 Association Européenne du Film d'Animation (AEFA - Cartoon) : attribution d'une subvention au titre du Cartoon Forum 2018 - *DEL-18-0325*
- 14.4 Charte de Lecture publique - Convention d'objectifs 2017-2020 avec l'Association du Festival du Livre de Jeunesse Occitanie et la Ville de Saint-Orens de Gameville : adoption de l'avenant n°1 et attribution de subvention au titre de l'année 2018 - *DEL-18-0029*
- 14.5 Charte de Lecture publique - Marathon des Mots - Edition 2018 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°2 (2ème versement 2018) - *DEL-18-0298*
- 14.6 Théâtre et Orchestre National du Capitole - Vente des places, des abonnements, des prestations et locations diverses : adoption des tarifs et conditions de vente - *DEL-18-0262*
- 14.7 Théâtre et Orchestre National du Capitole - Dispositif "Cultur'bus" - Modalités d'achat de places : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville d'Aucamville - *DEL-18-0155*
- 14.8 Théâtre du Capitole - Halle aux Grains - Locations de salles et mises à disposition de moyens : adoption des tarifs, des conditions et des conventions type de location - *DEL-18-0268*
- 14.9 Culture Scientifique, Technique et Industrielle - Piste des Géants - Aéro - Convention de partenariat avec l'association des Ailes Anciennes Toulouse : adoption d'un avenant n°1 et attribution de subvention - *DEL-18-0279*
- 14.10 Muséum - Accès du public en situation de handicap : adoption d'une convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse pour l'Institut Médico-Educatif Montaudran - *DEL-18-0274*
- 14.11 Muséum - Parcours muséal "Ile de Pâques : trois expositions en Occitanie": adoption d'une convention de partenariat avec le musée Fenaille de Rodez et le musée Champollion - Les Ecritures du Monde de Figeac - *DEL-18-0276*
- 14.12 Muséum : adoption d'une convention cadre de partenariat scientifique avec le Museu Paraense Emilio Goeldi (Brésil) - *DEL-18-0282*
- 14.13 Muséum - Exposition de dessins de l'artiste Jean-Luc Verna : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse - *DEL-18-0241*
- 14.14 Muséum - Journée festive d'ouverture des Jardins du Muséum : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse - *DEL-18-0265*
- 14.15 Muséum - Convention de coproduction de l'exposition "Eau du Haut" avec la Cité de l'Espace : adoption de l'avenant n° 2 - *DEL-18-0305*
- 14.16 Politique culturelle - Mécénat au bénéfice de Toulouse Métropole : approbation de conventions type - *DEL-18-0273*
- 15 VOIRIE**
- 15.1 Commune de Colomiers - Réaménagement de la bretelle de sortie de l'échangeur n° 6 du Perget sur la RN 124 : Déclaration de projet préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et demande d'autorisation de défrichement - *DEL-18-0171*
- 15.2 Commune de Toulouse - Déploiement d'infrastructures enterrées pour l'alimentation électrique des terrasses : adoption d'une convention type de gestion de l'infrastructure implantée sur le domaine public et fixation de la redevance additionnelle - *DEL-18-0277*
- 16 SPORTS ET BASES DE LOISIRS**
- 16.1 Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 : adhésion, approbation des statuts et désignation d'un représentant - *DEL-18-0322*
- 17 VOEUX**
- 17.1 Vœu du groupe du Groupe des Elu.e.s Communistes, Républicains et Citoyens relatif à la situation de la SNCF - *INFO-18-0007*
- 18 QUESTIONS DIVERSES**
-

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD PIERRON, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

J.L. MOUDENC

Mes chers collègues, je voudrais vous faire part d'un certain nombre de points évoqués en Conférence des présidents de groupes. Il a été souhaité, par les présidents de groupes, des propos liminaires limités à dix minutes par groupe. Il a été demandé à ce qu'il y ait, pour une délibération, un seul orateur par groupe.

Également, il a été évoqué l'idée de réduire le temps des interventions. Cela n'a pas été décidé formellement, mais nous avons évoqué en Conférence des présidents un temps souhaitable des interventions limité, de deux à cinq minutes. Il s'agit de rendre les interventions plus « percutantes ». Le déjeuner fera l'objet d'une pause limitée à 45 minutes.

Suite à une intervention en séance du collectif La Barbe, Jean-Luc MOUDENC suspend la séance et demande l'intervention de la Police municipale.

Une fois les manifestantes expulsées, la séance reprend.

J.L. MOUDENC

La séance est reprise et cela me permet de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une élue femme. En effet, je vous informe que conformément à la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, qui a étendu l'instauration de conseillers suppléants aux métropoles pour les communes ne disposant que d'un seul conseiller métropolitain, un conseiller titulaire peut se faire remplacer par son suppléant aux Conseils de la Métropole. Ce suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant, en cas d'absence du conseiller titulaire et dès lors que ce dernier a formellement avisé le Président de cette suppléance. Notre collègue, Philippe PLANTADE, a usé de cette faculté et m'a donc formellement remis un avis de suppléance pour le Conseil de ce jour. Aussi, j'accueille avec plaisir, en votre nom et en mon nom personnel, Madame Fabienne JOYEUX, élue de la commune de Bruguières et je lui souhaite la bienvenue.

Je vous informe également de la remise en séance du point relatif à la contractualisation avec l'État. Vous trouverez sur vos tables le contrat définitif, tel qu'examiné en Commission des Finances du 10 avril 2018. Vous trouverez également le contrat contenant bail entre l'État et la société Hyperloop Transportation Technologies (HTT) et promesse d'acquisition entre l'État et Toulouse Métropole. Ces documents annulent et remplacent les documents envoyés. Il y a également un vœu du groupe communiste.

Je vous propose, selon la tradition, de procéder à l'expression des propos liminaires. Je vais, pour ma part, revenir sur quelques sujets. Je voudrais d'abord me réjouir d'une décision très importante. Le Conseil d'État a décidé de valider l'arrêté de déclaration d'utilité publique pris par le ministre Alain VIDALIES concernant le projet de LGV. Cet arrêté faisait l'objet de recours et le Conseil d'État a rejeté l'ensemble des recours. C'est une excellente décision et elle nous réjouit. La présidente de la Région, Carole DELGA et moi-même, nous avons décidé d'intervenir volontairement en défense devant le Conseil d'État et de s'associer aux conclusions de l'État déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Nous avons appuyé l'État et nous avons été entendus.

Je veux également vous parler d'une très bonne réunion que nous avons eue avec le président du Conseil Départemental, Georges MÉRIC, avant-hier. Comme suite à nos échanges, nous avons commencé à cerner les points de coopération renforcée que nous pourrions travailler. Nous avons déterminé quatre grands domaines de coopération. Celui de la mobilité, comprenant notamment la question très importante des infrastructures routières. La question de l'attractivité et de l'équilibre des territoires, avec en particulier un projet innovant dans le domaine culturel et avec le tourisme. Troisième thématique, celles de qualité de vie. Quatrième thématique, le « vivre ensemble ». C'était notre première réunion de travail entre Présidents, il y aura une seconde réunion de travail pour continuer à examiner ces thèmes-là. Puis, nous déclencherons la mise en œuvre d'une méthode plus collective impliquant les élus concernés par les thématiques, de manière à pouvoir, c'est notre objectif, rédiger un contrat de coopération approfondi sur l'ensemble de ces thèmes.

Je veux également saluer un événement important. On parle souvent de la Smart City, Tisséo a lancé une application avec laquelle il est désormais possible d'acheter des tickets dématérialisés. Une fois de plus, notre agglomération, notre métropole est en pointe, puisque même Paris n'a pas cet équipement. Quelques mois après la mise en œuvre de la 4G dans le métro, une fois de plus, nous nous faisons remarquer par notre créativité et notre dynamisme pour être au rendez-vous du numérique et de la ville de demain. Un dernier mot sur une thématique moins heureuse, celle de l'enseignement supérieur, pour regretter la perte définitive, cette fois-ci, de l'Idex. Les porteurs de projet avaient beaucoup et bien travaillé. Ils avaient pris des positions courageuses qu'ils ont tenues. Je pense en particulier au Président de l'Université Jean Jaurès, Daniel LACROIX. Malheureusement, l'organisation de la gouvernance n'a pas été jugée suffisante pour répondre aux critères du jury international. Le gouvernement a suivi les recommandations de ce jury en rejetant notre dossier. Le souhait que je formule, puisque la qualité du site universitaire de Toulouse et l'excellence de ses chercheurs n'est pas en cause, c'est que l'on puisse trouver dans les semaines, dans les mois à venir, les voies et moyens de

former un autre projet qui puisse distinguer le site d'enseignement supérieur de Toulouse et formaliser une autre reconnaissance avec d'autres moyens. Il y a d'autres procédures que l'Idex et je pense que nous pourrions donner, avec la Région, avec le Département, un appui autour de cette réflexion, auprès des universitaires.

Au chapitre universitaire, je veux regretter le blocage scandaleux dont fait l'objet l'Université du Mirail Jean Jaurès. Après une période de rénovation totale, comme aucun autre établissement d'enseignement supérieur n'en a bénéficié sur le site de Toulouse, à hauteur de 350 millions d'euros, cette université est entrée dans une période de glaciation. Une minorité d'extrémistes, respectueux d'aucune des règles de la démocratie, bloque, empêche les cours et veut maintenant empêcher les examens. Je souhaite que les mesures d'autorité prises par le gouvernement, mesures que je salue, puissent permettre à l'administrateur provisoire d'organiser au moins les examens. Je souhaite que les étudiants désireux de travailler, c'est-à-dire l'immense majorité d'entre eux, puissent ne pas voir leur année universitaire gâchée et leur avenir professionnel assombri. Mes chers collègues, j'appelle maintenant les présidents de groupes ou leurs représentants à s'exprimer dans les liminaires s'ils le souhaitent.

C. RAYNAL

Monsieur le président, mes chers collègues, notre Conseil de Métropole comprend comme toujours nombre de délibérations techniques ne présentant aucune difficulté majeure. Trois sujets, plus politiques, doivent dès lors retenir davantage notre attention et je voudrais en dire quelques mots. D'abord, le vote des taux. Ceux-ci sont présentés comme conformes à la stratégie budgétaire décidée en 2015. 15 % prélevés en deux ans contre notre avis, puis 0 % jusqu'en 2020. Comme l'an dernier, n'ayant approuvé ni la stratégie, ni la remise en cause des travaux préparatoires validés collectivement en séminaire, nous nous abstenons sur ce point et nous rappellerons pourquoi.

Deuxième grand sujet, une délibération nous demandant d'approuver le projet métropolitain devenu, chemin faisant, une vision à horizon 2030. Celle-ci est assez générale pour ne pas susciter de réaction particulière, même si l'on peut, çà et là, ergoter sur l'écriture de telle ou telle idée. Bien entendu, nous sommes prêts à prendre acte de ce travail, par ailleurs utile. Pour autant, vous comprendrez que si vous persistez à le présenter au vote, nous n'y prendrons pas part. Demander un tel vote d'approbation au moment où l'on approche de l'échéance de votre mandat et du renouvellement de notre assemblée, vous conviendrez avec moi que la ficelle est un peu grosse. Vouloir, en suivant, faire signer ce document par l'ensemble des maires, pour vous permettre, dans quelques mois, de vous en prévaloir pour expliquer qu'au fond une seule politique est possible, la vôtre, a quelque chose qui relève un peu de la « politique à papa ». Il faut cependant reconnaître que vous avez de la suite dans les idées. Déjà, vous aviez souhaité que les maires s'associent à votre communication coûteuse et sans intérêt en direction des habitants de nos villes. Il ne s'agit pas tant sur les prochains mois de présenter les grands axes de politique publique que l'on retrouve, pour l'essentiel, dans toutes les métropoles françaises, mais plutôt et au contraire, de présenter à nos concitoyens ce qui fait nos différences, nos valeurs, nos priorités. Il est bon en démocratie que plusieurs projets, plusieurs démarches, plusieurs points de vue se confrontent. Vous l'avez laissé entendre à chaque Conseil depuis quatre ans, Monsieur le président, vous avez fini par m'en convaincre. Autant le dire, en ce qui me concerne, je travaille dès aujourd'hui avec mes amis à un projet alternatif au vôtre, tant en termes de méthode que de priorité. Troisième sujet que je souhaitais évoquer dans ce liminaire et sur lequel nous reviendrons peut-être plus tard, la délibération présentée en catastrophe sur la contractualisation de notre métropole avec l'État. En catastrophe, puisque la commission Finances ne s'est réunie en urgence que ce mardi. Je note, d'ailleurs, que nous avons également sur table un nouveau document qui remplace celui qui a été présenté mardi. Cette commission n'a, du reste, pas permis d'apporter tous les éclaircissements aux élus présents. Le plus sage, c'est pour ça que je l'évoque en liminaire, serait sans doute de retirer cette délibération de l'ordre du jour, comme certains collègues vous l'ont d'ailleurs demandé par écrit. Peut-être, qui sait, le ferez-vous. Mais connaissant ce que j'appelle vos « coups de menton légendaires », j'en doute. Et pour cause. En lisant le compte rendu, excellent, des journées de France Urbaine à Dijon, nous avons appris que nous allions délibérer sur le sujet avant le 15 avril. Nous ne le savions pas avant. Hier, le Premier ministre a déclaré qu'il signerait les premiers contrats avant la fin du mois. Je crois que l'on peut tout comprendre. Le sujet, ce n'est pas vraiment le contrat par lui-même : il ne s'agit, pour notre assemblée, que d'être correctement informée des conséquences précises de cette signature. L'important, Monsieur le président, c'est que vous soyez le premier à signer avec le Premier

ministre ! J'imagine que le rendez-vous pour la photo est déjà pris. Il s'agit d'apparaître comme le bon élève. J'avais d'abord écrit, je dois reconnaître que c'était un peu dur, d'être le premier « courtisan ». Après la rencontre du Président de la République avec les évêques de France, le mot de « disciple » me paraît plus approprié. Si après tant d'efforts, le soutien des gouvernants ne vous est pas acquis, c'est à désespérer de tout. Il faut dire que, jusqu'à présent, rien ne vous aura été épargné. La LGV a été reportée aux calendes grecques. Il n'y a toujours pas d'annonce de financement sur la troisième ligne de métro. Nous avons perdu l'Idex, vous l'avez évoqué, l'université de Toulouse est fragilisée par l'échec de sa candidature. Sur l'appel à manifestations d'intérêt dénommé « Territoires d'innovation – Grande ambition », sur 26 projets retenus par Matignon, Toulouse a été recalée pour la première phase. C'est 500 000 euros de perdus. On espérait un meilleur avenir ! Au fond, l'ensemble de ces projets, c'est autant de contrats qui font la chair de ce que doit être une métropole. C'est ça la contractualisation avec l'État. C'est sur ce type de projets que vous devriez faire porter tout votre effort. Et pourtant, le seul contrat que vous vous apprêtez à signer, c'est celui qui nous passe la corde au cou ! Celui pour lequel vos collègues de l'association des départements de France, de l'association des régions de France, de l'association des maires de France, tous les Républicains, voire les centristes, ont les mots les plus durs. Je cite une expression qui les résume toutes : « Ce ne sont pas des contrats, c'est un encadrement bête et méchant ». Aussi, Monsieur le Président, je vous le dis, c'est pour ça que je l'évoque encore en liminaire, il est encore possible de retirer cette délibération de l'ordre du jour. Prenez votre temps, nous avons d'ici juin pour mieux travailler ce dossier et l'analyser.

J.L. MOUDENC

Je vais donner la parole aux orateurs suivants. Je les invite à ne pas suivre le mauvais exemple de Monsieur RAYNAL, pour l'essentiel de son propos, puisque les présidents de groupes eux-mêmes ont souhaité qu'on se limite à des propos qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour et qui ressortent de l'actualité.

P. LACAZE

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je partage beaucoup des propos de Claude RAYNAL. Malgré les difficultés rencontrées par le gouvernement et le Président Emmanuel MACRON, malgré le fait que, dans cette assemblée, la formation politique En Marche soit, il me semble, largement minoritaire, vous vous placez systématiquement dans les pas du Président de la République. Je crois que le terme de « disciple », qui a fait réagir votre majorité, car ce n'est pas évident pour elle, est adéquat. Je partage l'idée qu'il faut retirer la délibération sur la contractualisation. Avec cette délibération, vous positionnez dans cette démarche de « disciple » l'ensemble de l'assemblée, alors que rien ne vous y oblige. Pour nous, les éléments ne sont pas réunis pour passer à ce stade de contractualisation avec l'État. Nous nous opposons aujourd'hui à ce que met en place Emmanuel MACRON. Monsieur le président, vous nous donnez souvent des conseils pour être en lien avec la population. Vous avez dû constater la chute importante du Président de la République et de son gouvernement dans les sondages, pour beaucoup de catégories de la population, suite aux attaques notamment sur le pouvoir d'achat et la question des services publics. Monsieur le président de la Métropole, ne reproduisez pas les erreurs que vous faites à la ville de Toulouse, d'un manque de concertation, qui vous met en grande difficulté. Faites de la concertation, avec les élus que nous sommes, avec les populations. Je m'associe, moi, au discours féministe tenu au début de cette séance, même si je ne m'associe pas à sa forme. Je vous l'avais déjà dit par rapport à des interventions d'organisations syndicales, il faut que l'on accepte et que l'on réfléchisse au fait qu'un certain nombre de nos concitoyens ne se sentent pas entendus et cherchent d'autres formes d'expression. Si ces formes ne nous paraissent pas adéquates à un moment donné, elles ne nécessitent pas, pour unique réponse, l'intervention de la Police municipale. Vous avez dans vos services suffisamment de talents pour trouver les possibilités de médiation, d'expression à côté. Vous auriez aussi pu suspendre la séance le temps d'une prise de parole. Cela n'aurait pas été plus long que le temps de l'intervention de la police municipale.

Je m'empare de ce sujet pour dire que vous êtes dans un défaut de concertation. Vous n'avez, à la fin de votre mandat, pas construit de projet métropolitain. Vous nous proposez une délibération pour valider un projet métropolitain sur 2030, Claude RAYNAL a raison, la ficelle est grosse. Vous aviez pris vos fonctions en disant qu'il fallait avoir un projet métropolitain. Vous avez d'abord renoncé à

développer le transport, notamment sur le nord de notre métropole. Je le redis ici, vous pouvez à nouveau investir plus massivement dans le BUN. L'expression systématique « Monsieur bouchons » vous déplaît, mais vous n'avez pas su prendre les bonnes décisions en arrivant aux responsabilités. Vous connaissiez les chiffres de la démographie toulousaine. Vous avez bloqué plusieurs projets, dont le Boulevard Urbain Nord (BUN). Ce surnom, je pense qu'il vous poursuivra dans les mois et les années à venir.

Sur la question de l'eau, là aussi, refus de transparence, refus d'un grand débat citoyen. Il est anormal que notre métropole n'organise pas en septembre, en octobre, quand vous le souhaitez, Monsieur le président, un grand débat public sur le sujet. Il y a 1 milliard 200 millions d'euros en jeu. Nos concitoyens ont le droit à connaître l'expression de ces enjeux. Plusieurs villes ont déjà organisé des débats. Plusieurs villes de la Métropole vont organiser des débats, et nous serions la seule collectivité à ne pas assumer ce débat public ? La régie, ça serait un beau projet métropolitain. Elle favoriserait la question de l'emploi et la question de transparence de la gestion de l'eau.

Il n'existe donc pas de projet métropolitain sur les transports, pas de projet métropolitain sur l'eau, pas de projet métropolitain sur l'urbanisme. Vous ne disposez d'aucun projet phare. Vous vendez partout la Tour Occitanie, elle n'est pas construite, aucun projet phare dans les autres communes de la Métropole, si ce n'est l'équipement que nous avons mis en place avec Pierre COHEN et qui se construit sur Beauzelle, le PEX. Au moment du constat, au moment du bilan, vous en faites peu sur votre mandat de président de la Métropole, et je crois que vous êtes en panne de réalisations sur le projet métropolitain. Monsieur MOUDENC, il est temps de réagir sur la question du transport ! Nous vous avons alerté, de manière sincère, depuis 2014, sur cette question mais c'est votre choix de rester dans l'immobilisme, notamment dans le Nord Toulousain. Sur la question de l'eau, nous ne comprendrions pas que vous n'organisiez pas de débat. Le débat s'organise et des milliers de nos concitoyens se préoccupent de cette affaire. Mais le débat public, il est de votre responsabilité. Quelle que soit la décision retenue par le Conseil de Métropole, vous serez celui qui aura décidé ou non de permettre à nos concitoyens d'accéder à l'analyse complète de ce sujet. Il me semble que sur l'ensemble de cette question, vous vous retrouvez, comme Emmanuel MACRON aujourd'hui, dans une situation où, par manque de travail, par manque de concertation, vous êtes dans l'affrontement avec un certain nombre d'habitants de notre Métropole et pas du tout dans la construction.

F. LÉPINEUX

Monsieur le président, chers collègues, nous allons délibérer sur un certain nombre de points relativement importants. Nous allons notamment délibérer sur la contractualisation, je n'y reviendrai pas, ça a été déjà été évoqué par nos collègues. On l'abordera au cours de la délibération en question. Nous avons également un vote sur le projet métropolitain.

Le groupe Métropole Citoyenne va intervenir sur deux sujets majeurs qui méritent d'être abordés dans les propos liminaires. Nous aimons les sujets concrets, qui concernent les citoyens.

Le premier sujet concerne la santé publique et plus particulièrement la pollution de l'air. J'ai personnellement abordé ce thème lors des ateliers Plan climat-air-énergie dédiés aux communes et présidés par Michel AUJOLAT. Quelques chiffres : la pollution atmosphérique, c'est 48 000 morts prématurées en France, c'est 9 % de la cause de mortalité. L'Europe a récemment adressé un avertissement à la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre. Il ne suffit plus de communiquer des plans de lutte, on nous demande des résultats. D'où vient cette pollution ? Elle vient à 60 % du transport et à 40 % du logement. Qu'est-ce qu'on constate sur la Métropole ? Des pics de pollution qui font dorénavant l'objet d'une nouvelle réglementation, notamment à travers la vignette Crit'Air. Mais surtout, une exposition permanente le long des boulevards, le long du périphérique. De quoi parle-t-on ? Du dioxyde d'azote. Les seuils de préconisation nous disent qu'il doit se situer à un niveau inférieur à 40 microgrammes par mètre cube. Que constate-t-on sur la Métropole ? Des seuils supérieurs à 80 microgrammes par mètre cube sur le périphérique urbain, soit deux fois la valeur minimale. Concernant les particules fines, la directive européenne nous dit que le niveau doit être inférieur à 20 microgrammes par mètre cube et l'Organisation mondiale de la santé, en-dessous de 10 microgrammes. Nous constatons 30 microgrammes par mètre cube. Qui est concerné par cette pollution ? Toutes les personnes, environ 10 000 à 18 000 personnes résident autour de ces boulevards et il s'agit d'une population souvent fragile, dans des logements sociaux. Pourquoi est-ce que j'aborde ce sujet, ce 12 avril 2018 ? Parce que nous sommes à un moment charnière de ce mandat. Nous venons

de finir l'enquête publique sur le Plan des Déplacements Urbains (PDU). Nous démarrons l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Nous démarrons les travaux sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La question est : est-ce que notre politique répond aux enjeux de santé publique ? Notre groupe a fait un communiqué de presse sur le sujet, juste avant que le Syndicat mixte des transports en commun se prononce suite au rapport de la Commission d'enquête. Sans polémique aucune, le Plan de déplacements urbains prévoit une augmentation en valeur absolue d'environ 9 % des véhicules thermiques, alors que la part modale est de plus de 80 % aujourd'hui sur les communes hors Toulouse. Doit-on tout miser sur le développement des véhicules électriques en 2030 ? Nous devons suivre les préconisations d'un certain nombre d'associations, ou en tout cas de partenaires, avec qui nous travaillons, je pense notamment au Codev. Il faut développer massivement les pistes cyclables et surtout développer l'étoile ferroviaire, n'en déplaise au rapport SPINETTA qui recommande la fermeture de certaines lignes et au Conseil Scientifique de Tisséo qui se retrouve juge et partie sur cet avis. Nous aurons à rendre des comptes, nous, les élus de ce mandat 2014-2020. Je demande, Monsieur le président, une analyse précise de l'impact du PDU sur la qualité de l'air de 2030, une démonstration objective, chiffrée, établie par un organisme indépendant. Dans l'intérêt de notre Métropole, il nous faut maîtriser ce sujet, car il pourra faire l'objet d'une procédure de non-conformité avec la réglementation.

Le deuxième sujet concerne les travaux que nous menons actuellement sur le futur mode de gestion de l'eau et de l'assainissement. Va-t-on choisir une régie ou une délégation de service public (DSP) ? Quels sont les critères qui vont guider notre choix ? Avez-vous réfléchi, chers collègues, aux critères qui doivent guider notre réflexion ? Qu'est-ce qui fait consensus parmi nous ? Le prix de l'eau ? Le juste prix ? La qualité de l'eau ? L'égalité de l'accès de l'eau ? Je pense que sur ces points-là, nous sommes tous d'accord. Si nous avons une fibre sociale, nous choisirons la tarification sociale. Si nous avons une fibre pour préserver nos ressources, la tarification progressive. Si nous avons une fibre économique, nous chercherons à contribuer aux emplois induits, si possible locaux. Si nous avons une fibre philosophique, nous devons répondre à une question : est-ce que l'eau est une marchandise ? Je le dis, pour moi, il s'agit d'un bien commun de l'humanité. C'est une ressource rare et nous devons l'extraire de l'emprise des dividendes de sociétés. Je l'assume, nous l'assumons. Ce que nous souhaitons, en tant qu'élus, c'est que des salariés participent aux Conseils d'administration qui seront mis en place. Nous souhaitons que des associations d'usagers y participent, que des associations environnementales y participent. Il faut que nous commencions, dans ce débat, par déconstruire un certain nombre de schémas mentaux. A quoi faisons-nous référence ? Aux schémas mentaux suivants : une régie, c'est plus de personnel à gérer. Une régie, c'est une organisation qui n'a pas accès à la technologie de pointe, comme l'ont les délégataires. Eux, ils savent, eux ce sont des gestionnaires. Cessons de nous reporter à l'épisode régie-délégation de service public lorsque Toulouse a basculé en 1990 sur une DSP. C'est un discours récurrent cher à un élu de la majorité, assez impliqué, qui se reconnaîtra. Penchons-nous plutôt sur les raisons du retour en régie de Paris, de Nice, de Grenoble. Pourquoi cette tendance ? Simplement, figurez-vous, ils ont fait leurs calculs. Une Délégation de Service Public, ce sont des dividendes reversés à un groupe industriel. Une DSP, ce sont des frais supplémentaires au sein de l'autorité organisatrice pour contrôler le délégataire. Une DSP, c'est s'engager dans un contrat de douze ans et perdre en flexibilité pour gérer la ressource, la tarification. C'est surtout une chaîne de valeurs qui n'est pas maîtrisée, du délégataire au rang un à ses sous-traitants de rang deux qui sont souvent des sous-traitants du même groupe. Une délégation de service public, c'est écarter les citoyens, les usagers, les associations d'environnement, du Conseil d'Administration. Notons la dynamique du débat qui se met en place, comme l'a fait Marc PÉRE à L'Union, ou dans les quartiers. Notons les délibérations en faveur de la régie, prises par les communes de Tournefeuille, de L'Union, de Colomiers, de Brax. J'invite les autres à s'inscrire dans cette dynamique. Le contexte pour nous, c'est quoi ? C'est un futur budget de 1,2 milliard d'euros sur douze ans. Un délégataire prenant 4 % de bénéfice et 3 % sur ses frais de siège. Après négociation, c'est ce qui pourrait arriver. Cela pourrait représenter des dizaines de millions d'euros en moins pour nos services. Centrons le débat, s'il vous plaît, sur le professionnalisme de la structure à mettre en place, sur la haute exigence du service à mettre en place. Concentrons-nous sur le contrat d'objectif à définir, sur les partenariats à mettre en place avec les prestataires dans une phase y compris de transition, parce que même si nous basculons en régie, nous aurons besoin de travailler avec des prestataires. Enfin, il

faut que le citoyen se retrouve au cœur de la gouvernance de la structure à mettre en place. Une délégation de service public ne le permettra pas.

La procédure doit être équitable. Mener en parallèle, par 3 élus de la majorité, le travail sur le choix du délégataire, de façon complètement confidentielle, et celui sur l'étude entre régie et délégation, amènera le délégataire à avoir toujours un temps d'avance sur la régie. Les informations sont disponibles pour les délégataires qui travaillent aujourd'hui sur cette négociation. Monsieur le Président, je demande à ce qu'un travail de réalignement des conditions de mise en place de la régie soit effectué, lorsque le choix du délégataire sera effectué, en bout de procédure. Par exemple, il faudra que l'organigramme proposé par le candidat délégataire soit comparé avec celui de la régie que l'on mettra en place. Il faut l'effectuer en toute transparence. Il ne faut pas remettre le couvert du sureffectif ou du manque de productivité. Enfin, Monsieur le Président, pourquoi opérer ce choix juste avant les élections de 2020 alors que seule la Ville de Toulouse est concernée par la fin de ce contrat ? Je vous propose d'inscrire ce choix dans le programme des élus qui se présenteront aux prochaines élections. Comme je doute de votre soutien sur cette question, au minimum, organisons un vote des citoyens et démontrons ainsi notre ouverture à une démocratie innovante.

M. BLEUSE

Monsieur le président, chers collègues, je vais intervenir au nom du groupe des élus écologistes. Je serai rapide, Monsieur le président, puisqu'on en a convenu ensemble la semaine dernière. L'actualité de ce printemps et de ce Conseil de Métropole, elle est aussi sociale. Depuis quelques mois, on assiste à une remise en cause des services publics, aussi bien au niveau national que local. Derrière tout cela se cacheraient des impératifs de « bon » gestionnaire. Cette mise en cause, tous les mouvements le montrent, se traduit par des dégradations du service public et des conditions de travail des personnels. En matière de dégradation du service public, il n'y a pas de discrimination. Aucun service public ne semble y échapper, qu'il s'agisse des hôpitaux, des EHPAD, de la police, de la justice, qui manifestait encore récemment, mais aussi de nos collectivités, des écoles, des crèches. Cette dégradation se poursuivra demain, peut-être, si vous persistez à vouloir mettre en place cette fameuse contractualisation avec l'État, dont tout le monde parle aujourd'hui. Des questions ont été posées à la Commission Finances du 10 avril, elles n'ont pas trouvé de réponse. On pourrait intégrer, également, dans cette dégradation globale du service public, ce qui se passe aujourd'hui avec le transport ferroviaire. Partout, c'est le même refrain : « il faudrait faire plus, avec moins ». Ce refrain, l'exécutif de Toulouse Métropole le tient aussi. Je ne caricature pas, ces mots on peut les retrouver sur les procès-verbaux de séance, dits par vous ou encore par Monsieur BRIAND, en tant qu'élu responsable des finances. Partout, il y a le même sous-entendu, que privatisation et concurrence seraient les synonymes d'efficacité et de coûts réduits, alors que service public serait le synonyme de moindre efficacité et de privilèges pour les personnels. A chaque instant, l'impasse est faite sur l'impossible substitution entre les hommes et la machine. Partout, vous nous expliquez que la robotisation, l'informatisation, la digitalisation, la numérisation, va pouvoir prendre le relais et permettre, nous dites-vous, de faire plus avec moins de personnel. Pourtant, l'essentiel des missions de service public sont des missions fortes en humanité, des missions qui nécessitent de la présence humaine et donc du personnel. Alors effectivement, aujourd'hui, on parle beaucoup de pacte, de contrat. Je voudrais vous rappeler que le service public, c'est la base du contrat social. C'est une partie intégrante des biens communs qui doivent rester inaliénables, à l'identique par exemple de la gestion de l'eau. Notre priorité, c'est les arbitrages en faveur du service public. Ces arbitrages, ils vont être impactés par la délibération de contractualisation avec l'Etat. Cette délibération, vous l'avez mis à l'ordre du jour de façon assez précipitée. Quand nous nous sommes rencontrés avec les présidents de groupes la semaine dernière, ce projet était encore un point d'interrogation. On nous disait : « Nous allons peut-être mettre cette délibération à l'ordre du jour ». Lors de l'envoi des documents préparatoires, cette délibération figurait bien à l'ordre du jour. Puis, nous avons reçu une convocation pour la Commission des Finances, elle s'est tenue il y a à peine deux jours. Nous y avons parlé de cette contractualisation. Je retiens de cette réunion qu'il reste de nombreuses questions en suspens. Je retiens aussi que de nombreux membres de cette commission ont demandé à ce que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour. Je vous ai moi-même écrit, Monsieur le président, pour vous le demander explicitement. Vous m'avez répondu ce matin, je lirai avec beaucoup d'attention votre courrier. En le lisant en diagonale, j'ai néanmoins noté que vous ne répondiez pas à cette simple question. Acceptez-vous ou non de

retirer de l'ordre du jour la délibération qui concerne la contractualisation ? C'est d'autant plus important, ça a été rapidement évoqué, que les impacts vont être faramineux. Déjà, ils mettent en exergue l'incohérence des engagements que vous avez pris. Je vous rappelle qu'en décembre, le PDU été voté à Tisséo. Vous avez fait de beaux communiqués de presse pour mettre en exergue l'importance de l'augmentation de l'effort de notre Métropole pour le financement du Projet Mobilité et de la troisième ligne de métro. Les simples projections que vous faites dans les annexes à ce contrat montrent que vous êtes déjà revenu là-dessus, puisque vous divisez par deux l'effort qui sera fait par notre Métropole. Même en divisant l'effort par deux, si on s'en tient aux documents communiqués, la Métropole n'arrivera pas à tenir ce contrat. En Commission, nous vous avons demandé ce que vous comptiez faire pour tenir l'objectif fixé, puisque partout vous nous dites que vous allez le tenir. Ces éléments ne nous ont pas été communiqués. Nous voudrions vous faire comprendre que plusieurs arguments plaident dans le sens d'un report de cette délibération au mois de juin. Nous avons le temps. L'État a prévu que les contrats devaient être signés avant le 30 juin et nous avons un Conseil de Métropole programmé le 28 juin. Il sera toujours à temps, à ce moment-là, de discuter. Attendons d'avoir le Compte Administratif 2017, il est la base de la contractualisation. Attendons de connaître les impacts sur la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Je vous rappelle que vous avez pris, à plusieurs reprises, l'engagement d'actualiser cette PPI. Monsieur BRIAND nous avait précisé que ce plan serait actualisé début 2018 et nous ne l'avons pas encore. Voyons ensemble, également, les marges de manœuvre qui ont pu être discutées, puisque vous nous dites, en tant que représentant de France Urbaine, qu'il y aurait encore des marges de manœuvre. C'est ce que vous avez indiqué dans la presse, mais ensuite, en commission, on nous explique qu'il faut signer tout de suite, le préfet pouvant revenir en arrière par rapport à des choses qu'il aurait concédées.

Un autre point important à aborder au sein de notre Conseil de Métropole concerne le volet urbanisme. L'actualité est riche en matière d'urbanisme, je note d'ailleurs que vous avez demandé à ce que ce point soit abordé à la suite des propos liminaires. La concertation, qui porte sur le projet de création de ZAC dans l'opération d'aménagement Toulouse EuroSudOuest, s'est clôturée fin mars. Des élus écologistes ont contribué à cette concertation. Nous avons, à l'ordre du jour, l'approbation de la modification simplifiée du PLU de Toulouse. Nous avons annoncé avec force communication, c'est important, l'ouverture de l'enquête publique sur le PLUi-H, également depuis fin mars. Alors, c'est vrai, j'ose espérer, Monsieur le président, que vous n'allez pas, à Toulouse Métropole, caricaturer ces concertations, à l'identique de ce que vous avez fait à la Ville de Toulouse. A Toulouse, alors que la concertation sur le projet TESO s'était clôturée la veille, vous nous avez expliqué, de manière quantitative, combien étaient pour, combien étaient contre, combien exprimaient des idées sans se prononcer... Puis vous avez conclu de ces chiffres que les Toulousains étaient pour. C'est votre vision de la concertation. Cela nous renseigne, d'ailleurs, sur votre vision de la démocratie, à l'identique de ce qui se pratique au niveau national, avec des concertations qui n'en ont que le nom. « Vous parlez, et je fais ce que je veux. »

Je terminerai par l'interruption de séance de ce matin, en interpellant le président et l'exécutif sur la sous-représentation des femmes au sein de nos instances. Oui, Monsieur le président, Monsieur le maire, pourrais-je dire aussi, parce que c'est à l'identique à la Ville de Toulouse, les femmes sont sous-représentées dans nos instances et dans les exécutifs. Vous auriez pu laisser ces dames à barbe s'exprimer, ce n'était pas problématique. Mais là encore, cela montre votre capacité d'écoute en la matière. Il n'était pas bien dramatique de laisser ces personnes s'exprimer. C'est malheureusement, Monsieur le président, le seul moyen de faire passer des messages. Vous pourrez nous dire que l'égalité hommes-femmes, on en parle, dans les bilans annuels...

J.L. MOUDENC

Il vous reste trente secondes.

M. BLEUSE

...qui concernent les fonctionnaires. Mais il faut aussi qu'on en parle dans nos instances et très sincèrement, nous avons encore, en la matière, beaucoup de travail à faire. Monsieur le président, j'aurais souhaité que vous ne m'interrompiez pas. Effectivement, j'ai pris des engagements en matière de durée et je vous rappelle que ce sont des engagements sur des ordres de grandeur et il aurait été un peu plus élégant, puisque ce sont des choses dont vous vous revendiquez, de ne pas m'interrompre.

S. BRIAND

Mes chers collègues, je serai relativement court. La plupart des interventions tournent sur des délibérations inscrites à l'ordre du jour et donneront lieu, tout à l'heure, je le crains, à des répétitions de ce qui vient d'être dit. Malgré tout, quelques observations très générales. Nous n'avons, depuis 2014, jamais entendu les groupes qui s'expriment aujourd'hui sur la contractualisation et sur la DSP de l'eau et de l'assainissement, proposer une action concrète à réaliser. Systématiquement, nous les avons entendu dire : « Ouh là là, pas trop vite, attendons, discutons, révisons ». Nous avons eu le droit à ce discours sur le PDU. Cela ne les a pas empêchés, parallèlement, de nous dire qu'il fallait développer les transports collectifs, mais personne ne nous a expliqué comment on pouvait le faire sans adopter le PDU. Ils ont fait cela sur le PLUi-H, il nous fallait encore développer la concertation et surtout, il nous fallait attendre avant de mettre en œuvre un programme permettant d'accueillir les 10 à 15 000 habitants supplémentaires qui viennent dans notre agglomération. Qu'importe qu'ils dorment sous les ponts ou que la tension sur le marché du logement soit trop forte, que les prix augmentent, ce n'est pas grave. Pour eux, il est probablement préférable de discuter et de prendre le temps de concerter tous ceux qui ne viendraient pas dans toutes les procédures, qui sont pourtant mises en œuvre. En effet, à chaque fois nous avons eu un grand débat public. Pour le PDU, c'était la première fois sur cette agglomération que nous avons un débat de cette ampleur. Dans le cadre du PLUi-H, nous avons des dizaines et des dizaines de réunions, comme ça a été le cas d'ailleurs pour le PDU, sur les communes, sur la ville-centre, qui ont pu permettre à tous ceux qui le souhaitaient de venir s'exprimer. Des enquêtes publiques ont été réalisées. Des conclusions favorables ont été délivrées, ce qui, aujourd'hui, est assez rare, quelles que soient les collectivités. Ces discussions ont permis à ceux qui le souhaitaient de s'exprimer. Mais un certain nombre de nos collègues se font en vérité les porte-paroles d'une minorité politique qui s'exprime, le plus souvent, soit par la caricature, soit par le stand-up, après tout pourquoi pas, et parfois même par la violence. Pour ma part, je pense que notre démocratie et notre République a besoin, aujourd'hui, d'élus qui assument leurs responsabilités. C'est ce que nous avons voulu faire depuis 2014. Nous ne prétendons pas que les projets que nous mettons en œuvre soient la perfection dans tous leurs détails. Chacun est légitime à considérer que, sur tel ou tel point, les propositions qu'il serait susceptible de faire pourraient améliorer certains aspects. Les procédures de concertation sont extrêmement développées dans notre droit, et chacun le sait, elles sont mises en œuvre. Les procédures vont au bout et les commissions d'enquête sont indépendantes. L'indépendance, Monsieur LÉPINEUX, ce n'est pas une caractéristique qui serait réservée aux gens qui pensent comme vous. L'indépendance, c'est ce qui est prévu par les textes dans un certain nombre de cas et les commissions qui rendent des avis interviennent en toute indépendance. Peut-être regrettez-vous, simplement, qu'elles soient favorables aux projets qui ont fait l'objet de concertation.

A propos des concepts mentaux et des présupposés qu'il faudrait mettre au placard, il faut que chacun fasse l'effort de les écarter dans son propre raisonnement et dans ses interventions. Car enfin, on peut nous accuser de vouloir privatiser, mais ces propos ne sont fondés sur rien. Car précisément, s'il y a un dossier sur lequel nous sommes irréprochables, c'est bien celui des modes de gestion. N'avons-nous pas, au sein du Comité syndical de Tisséo, conforté la régie Tisséo, pour une nouvelle période de cinq ans ? Si nous étions d'affreux libéraux, si nous pensions comme Madame BLEUSE le caricature, que seule la concurrence, seules les entreprises privées et leur distribution des dividendes dénoncés par ceux-là mêmes qui en vivent, viendraient mettre en cause le service public, alors je le dis, pourquoi avons-nous conforté la régie Tisséo ? Tout simplement parce que nous n'avons pas, nous, de présupposés. Et sur ce dossier, comme sur celui de l'eau et de l'assainissement, la démarche qui est mise en œuvre - pardon du mépris affiché pour les représentants qui participent aux structures de concertation comme la Commission consultative des services publics locaux - toutes les démarches de concertation sont mises en œuvre. Dans ce dossier, comme les autres, nous avons la volonté de défendre l'intérêt général, d'examiner les différentes possibilités. De le faire dans la transparence et au-delà même des obligations légales qui sont les nôtres, puisque des groupes de travail ont été élargis aux groupes minoritaires. Nous n'allons pas cesser de travailler et d'avancer dans cette agglomération parce que certains grincheux voudraient que les choses aillent moins vite. Nous allons poursuivre la mise en œuvre de notre projet métropolitain, que nous tentons de faire partager, de cette vision qui est celle de l'évolution, qui est celle de l'adaptation aux besoins de notre territoire. Comment pourrions-nous défendre, auprès des habitants de notre métropole, le fait de ne pas décider ? De, peut-être à 24

mois des élections, dire : « non, on ne fait plus rien ». Et puis on va laisser les gens arriver sans régler les problèmes de logement, sans essayer d'améliorer les transports en commun. Non, nous travaillons et nous continuerons à travailler en respectant les procédures qui sont prévues par les textes et en faisant en sorte de les améliorer, chaque fois que nécessaire. Et en espérant peut-être que ceux qui veulent participer viendront et feront l'effort de se déplacer dans les dizaines et dizaines de réunions de concertation qui existent. En vérité, dans ces interventions, il n'y a que des postures qui, manifestement, s'inscrivent dans une période qui va commencer à devenir pré-électorale. Un seul véritable sujet a été évoqué, c'est celui de la qualité de l'air. François LÉPINEUX a raison de mettre le doigt sur la nécessité d'apporter des réponses concrètes. Mais là encore, le PDU ne le satisfait pas et il demande une enquête indépendante. Pourtant les résultats et les éléments mis dans le PDU ont été examinés dans le détail par la commission d'enquête. Elle ne fait pas semblant de ne pas les voir, elle les a vus et elle s'est prononcée en constatant que le PDU, soumis à son examen, apportait des améliorations extrêmement importantes par rapport au PDU précédent. Alors, bien sûr, il faut faire plus. Bien sûr, c'est un sujet de santé publique. C'est un sujet essentiel pour notre avenir parce que nous ne pouvons pas accepter la dégradation de notre environnement, quand bien même nous serions dans une agglomération qui est en plein développement. Alors oui, sur les vrais sujets, nous pouvons débattre, travailler, pour essayer d'améliorer les choses. Mais sur les postures, pardon de vous le dire, nous vous les laissons, nous vous laissons dans la situation que vous souhaiteriez voir, c'est-à-dire celle du présent. Et nous continuerons à travailler au futur et à l'amélioration de la vie quotidienne des Métropolitains.

J.L. MOUDENC

Mes chers collègues, je voudrais m'exprimer sur les propos liminaires des uns et des autres pour regretter leur extrême pauvreté, à quelques exceptions près. Extrême pauvreté, parce que c'est toujours les mêmes disques rayés que l'on nous sert et que l'on nous ressert, de Conseil de Métropole en Conseil de Métropole. Avec une volonté, qui est une volonté de simple posture politique, qui devient maintenant, avec une précipitation d'ailleurs assez étrange quand on connaît la réalité du calendrier, une sorte de précampagne électorale. À entendre certains collègues tout à l'heure, on avait l'impression que notre mandat s'achevait en ce moment. Dois-je rappeler aux uns et aux autres qu'il nous reste encore deux ans de mandat ? Deux ans où certains spécialistes de la « parlotte » parleront, ils l'ont prouvé. Et il y aura ceux qui, pendant les deux ans qui viennent, continueront à agir, imperturbablement. Et c'est ainsi que nos concitoyens feront, naturellement, la distinction entre ceux qui sont là pour construire l'avenir et ceux qui sont là pour préparer leur positionnement électoral en vue du renouvellement de 2020.

S'agissant de la contractualisation, ce sujet important est inscrit à l'ordre du jour. Je respecterai ce qui a été convenu au niveau des présidents de groupes et je m'exprimerai tout à l'heure en répondant à tout ce que j'ai entendu, y compris aux inepties.

S'agissant du débat de l'eau, c'est un débat récurrent et nous avons une méthode. Rendons à César ce qui est à César, cette méthode c'est celle d'Edmond HERVÉ. Il l'a mise en œuvre à Rennes en faisant avancer concomitamment deux hypothèses, celle de la régie et celle la DSP, non pas pour choisir une, non pas en vertu d'un *a priori* idéologique, mais tout simplement pour choisir celle qui, objectivement, pragmatiquement, était la meilleure pour son territoire. J'ai choisi cette inspiration, vous ne pouvez pas m'accuser de me raccrocher à une inspiration ultra libérale en la matière. Nous irons au bout de cette méthode, parce que c'est la bonne. Là aussi, les demandes de débat public, vous pouvez les réitérer, mais nous sommes en réalité en permanence en débat public là-dessus. Nous en parlons à chaque Conseil de Métropole. Certains d'entre vous, dans des Conseils Municipaux, provoquent des débats sur ce sujet. Il y a des réunions citoyennes, associatives. Nous sommes en débat et ce débat n'a rien de privé, il est totalement partagé et il est public. J'ai l'assurance, dans ce dossier, à défaut de savoir quel mode de gestion nous choisirons au final, de savoir que le débat aura eu lieu et qu'il aura eu lieu en abondance et même en surabondance. S'agissant de la notion de débat et de concertation, beaucoup d'entre vous se sont exprimés ce matin en liminaire pour dire que nous vivions une métropole sans concertation, ou du moins avec un gros déficit de concertation. Mes chers collègues, lorsque l'heure sera venue, vous trépignez mais l'heure n'est pas venue, et que nous serons en fin de mandat, je ferai dresser, de manière exhaustive, la liste des concertations qui auront été menées pendant les six années de mandature, dans tous les domaines d'action qui sont les nôtres. J'entends par là les concertations au

sens juridique du terme, les débats publics, les enquêtes publiques, les débats d'orientation. Et je vous assure que je suis très serein, parce que la démonstration sera faite que jamais il n'y aura eu autant de concertation dans cette métropole, tout simplement parce que nous avons beaucoup de projets et que, étant présents sur des domaines extrêmement variés, nous aurons conduit ces projets avec, sans arrêt, le regard, la participation, la critique, la suggestion de nos concitoyens. Oui, notre métropole est un modèle de concertation, elle n'a jamais fait autant de concertation. Et c'est bien, ça doit continuer. Simplement, là aussi, personnellement, je me raccroche davantage à la culture de l'action qu'à de la parlotte. Et à ceux qui voudraient encore débattre et redébattre, tout en retirant des délibérations pour redébattre, je les laisse à cette « danse de Saint Guy ». Pour ce qui me concerne, je préfère mener le débat, participer au débat et à un moment donné, décider et agir. Nous avons été élus pour décider et agir. Certains ont du mal ou font semblant d'avoir du mal, pour donner satisfaction à tel ou tel élément politique extérieur.

Une dernière mention pour distinguer l'intervention de notre collègue François LÉPINEUX, parce que lui, il est allé sur le fond. Il a respecté la règle non écrite, convenue, à savoir d'aborder des sujets qui n'étaient pas mis à l'ordre du jour lorsqu'il a parlé de la qualité de l'air. La qualité de l'air est un véritable enjeu à Toulouse et dans toutes les grandes villes de France. Et là aussi, il y a deux manières de voir les choses. Il y a ceux qui vont en faire un enjeu purement politicien, électoraliste et idéologique en disant : « y a qu'à, faut que ». Ils savent très bien le faire, ils l'ont prouvé ici. Et il y a ceux qui essaieront de trouver des solutions qui ne sont pas faciles. Nous sommes en train d'y travailler et je remercie d'ailleurs toutes celles et ceux qui, de diverses sensibilités, y travaillent dans cette assemblée. Sous l'impulsion du vice-président, Michel AUJOLAT, avec la participation de plusieurs élus très motivés, ce thème est travaillé de manière plus spécifique et nous aurons à en parler et à en délibérer dès le mois de juin prochain. Si ce problème est difficile dans toutes les grandes villes, il est plus difficile ici du fait d'une croissance démographique record. Ainsi, on en vient à un paradoxe : même si le PDU est plus volontariste, même s'il prévoit plus d'investissements que les autres PDU de France, la région parisienne exceptée, nous subissons des progressions de pollution malgré tout. Cela ne s'explique pas par la mise en œuvre du futur PDU, mais par le développement extraordinaire de l'agglomération qui va continuer à l'échéance de 2030. Sans ce PDU, ces dépassements ne seraient pas de 9 %, mais ils exploseraient littéralement.

Les choses ne sont pas suffisamment satisfaisantes du côté de la qualité de l'air, j'en suis d'accord. François LÉPINEUX a raison. Je souhaite travailler là-dessus avec le plus de monde possible. Mais pour travailler avec le plus de monde possible, il faut que chacun accepte de mettre au vestiaire son costume idéologique pour, avec sa sensibilité propre, amener une contribution. L'enjeu est tellement important que ça vaut la peine qu'on s'y mette tous et qu'on s'y mette dans un esprit collaboratif et non pas dans une pratique politicienne ou idéologique.

Sur l'eau, dernier point, j'ai là la feuille de présence de la réunion spécifique des membres de la commission eau et assainissement qui s'est tenue hier : Absente, Michèle BLEUSE, absent, Pierre LACAZE, absente, Claude TOUCHEFEU, absent, François LÉPINEUX. Donc là aussi, il y a ceux qui veulent vraiment travailler et il y a ceux qui veulent afficher des postures devant la presse en Conseil de métropole.

Mes chers collègues, nous allons maintenant traiter l'ordre du jour lui-même.

1 Approbation du procès-verbal du Conseil du 15 février 2018

Le procès-verbal du Conseil du 15 février 2018 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2 Compte rendu des décisions du Bureau du 25 janvier 2018

Le compte rendu des décisions du Bureau du 25 janvier 2018 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3 Compte rendu des décisions prises par le Président

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4 Urbanisme et Projets urbains

J.L. MOUDENC

Comme convenu, je vous propose d'entamer l'ordre du jour en examinant les délibérations relatives à la compétence urbanisme et projets urbains. J'ai une demande d'intervention sur le bilan de la mise à disposition et l'approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse. Je vais demander à Franck BIASOTTO, en l'absence d'Annette LAIGNEAU, de présenter cette délibération.

F. BIASOTTO

Cette 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse, a pour objet d'adapter les règles du PLU relatives à la diversité sociale de l'habitat dans les opérations d'aménagement concédées et celles, pour le projet TESO, relatives au stationnement des deux-roues non-motorisés.

M. CROQUETTE

Monsieur le Président, j'ose espérer que sur la suite de ce Conseil, on cessera de ridiculiser les interventions des élus ! Par ailleurs, je voudrais rappeler que le mot « idéologie » n'est pas un gros mot. Dans le mot « idéologie », il y a le mot « idée », cela ne nous fait pas de mal d'en avoir de temps en temps. S'agissant de la délibération sur le PLU de Toulouse, nous voterons contre cette modification puisqu'elle impacte directement la réserve de stationnement des vélos au sein du projet TESO. Nous n'approuvons pas ce genre de mesures. Il serait préférable de maintenir un espace suffisant et destiné aux deux-roues. Cela contribuerait à l'apaisement de la ville et, sur ce projet-là, il y en aurait bien besoin.

R. GODEC

En toute logique, nous voterons contre cette délibération. Cette mesure est une mesure d'exception, elle ne vise qu'un seul projet, qu'un seul permis de construire, celui de la Tour Occitanie. Pour quelle raison ? Pour pouvoir l'exempter de l'obligation de construction de logements sociaux ! Cette procédure d'exception n'est pas justifiée, elle est conforme à votre vision de l'urbanisme, qui n'est pas un urbanisme concerté et adapté, mais un urbanisme d'opportunité en fonction des projets urbains. Nous contestons le fond de cette modification, mais nous en contestons aussi la forme. Le PLU de Toulouse a été modifié, il y a peu de temps, et il sera dans le PLUi-H, en début d'année 2019. La procédure de modification simplifiée évite qu'un commissaire enquêteur ne soit saisi de cette procédure. Vous parlez de concertation, de réunions, Monsieur le président, mais la concertation ne s'évalue pas uniquement en fonction du nombre de réunions convoquées. Vous pourrez nous produire votre bilan sur le nombre de réunions convoquées sur ce mandat, mais cela ne garantira pas la qualité de la concertation. La qualité de la concertation s'évalue à la manière dont les projets évoluent et dont la collectivité est capable d'entendre les critiques. Vous critiquez dans vos propos les positions des élus de l'opposition, dans cette assemblée, alors que vous vous étiez engagé, lors de votre prise de fonction, à les respecter. Vous nous aviez dit : « Je saurai écouter tous les avis, je ne serai pas condescendant » et aujourd'hui, nous sommes traités de « grincheux » qui pratiquons la « parlotte ». Un des grincheux qui pratique la parlotte vous invite à lire la contribution que nous avons versée dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Toulouse. Cette contribution comporte des amendements et des propositions d'évolution. Et dans chacun des projets, Plan Mobilité, PLUi-H, il y a des contributions des élus écologistes qui sont des propositions d'actions, qui sont nuancées, qui sont argumentées. Je vous invite à les lire, ça vous fera peut-être changer d'avis sur notre positionnement et vous pourrez dorénavant le respecter.

Pour ce qui concerne cette délibération, nous contestons, également, la modification des obligations relatives au stationnement des deux-roues non motorisées. Le projet TESO sera sur un site à enjeux, autour de la gare. Modifier les règles de construction sur les obligations vélo n'est pas justifié, même si des évolutions ont eu lieu dans le cadre de cette procédure. Enfin, nous soulignons le caractère fragile de la procédure de modification simplifiée, telle qu'elle a été mise en œuvre. Car, encore une fois, elle ne concerne pas l'intérêt général mais un seul permis de construire, que vous voulez voir déposé entre aujourd'hui et la fin de l'année 2018, c'est-à-dire la date d'entrée en vigueur du PLUi-H. Nous considérons que cette procédure, pour accélérer ce projet, n'est pas justifiée et qu'elle est potentiellement illégale.

P. COHEN

Monsieur le président, je m'associe aux propos de Martine CROQUETTE et de Régis GODEC concernant votre attaque envers les élus de l'opposition. On vous connaît, vous avez l'habitude de donner des bons et des mauvais points, mais vous ne pouvez pas tenir de tels propos, parler de « parlotte » ou de gens qui critiquent. Vous avez en face de vous une bonne partie des élus qui ont été en responsabilité pendant six ans. Quand on sait comment on a trouvé la communauté d'agglomération en 2008, vous ne pouvez pas dire que de 2008 à 2014, nous n'avons pas su en faire une métropole. Cette métropole, vous en êtes assez fier d'ailleurs, puisque vous profitez de l'état dans lequel elle se trouve pour arriver, à peu près, à rivaliser avec l'ensemble des autres métropoles. Alors que nous avons trouvé une structure à peu près à la hauteur de la communauté d'agglomération d'Albi ou du SICOVAL. Donc, honnêtement, vous ne pouvez pas dire qu'il y a des gens qui agissent et que d'autres n'agissent pas, nous l'avons fait. Et ce n'est pas une posture que d'être dans l'opposition, ou alors c'est une mauvaise compréhension de la démocratie. Être dans l'opposition, c'est donner un certain nombre d'avis. Vous pouvez toujours les caricaturer avec de la « parlotte » ou de la posture, mais ce que nous avons, aujourd'hui, c'est un certain nombre de sujets et ces sujets montrent que nous avons de vraies divergences de fond. Surtout quand on est sur des moments où l'on remet en cause des services publics et des fondamentaux de notre République. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Le sujet de cette délibération est également un sujet majeur. Aujourd'hui, nous avons une divergence d'appréciation sur la façon de concevoir le PLU et le PLUi-H. Nous sommes sur une modification simplifiée, qui pourrait paraître comme un épiphénomène mais qui a une forte portée symbolique. Bien sûr que 35 logements sociaux, par rapport à l'ensemble des logements sociaux sur cette ville, ce n'est pas majeur, mais nous sommes sur un projet déterminant, pour les prochaines décennies, de notre agglomération, voire de notre région. Ce projet peut apporter du déséquilibre, je l'ai dit plusieurs fois. Ces dernières décennies, des hypermarchés, des territoires d'agglomération auraient pu remettre en cause le centre-ville de Toulouse. Je ne parle pas que du commerce, je parle de son attractivité, de sa construction, de son équilibre en termes de résidences, de logements sociaux, de mixité, mais aussi d'équilibre de patrimoine, puisque vous en parlez souvent. Ce sujet nécessite du dialogue, il mérite un travail collectif avec l'ensemble de la population et des acteurs. Cette modification est une simple modification d'opportunité et c'est là que nous sommes en désaccord. Un grand nombre de vos projets urbains est piloté par des orientations opportunistes. Votre oreille est très attentive à l'intérêt privé et à un certain nombre de besoins. Parfois, ils sont légitimes. Sur Latécoère, on est en train de se poser des questions et on comprend, en tant que président de la Métropole, que vous les regardiez avec attention. Mais sur d'autres projets comme celui de place de l'Europe, qui pouvait paraître dans un premier temps comme équilibré et dans l'intérêt de l'agglomération, on a finalement favorisé un intérêt privé, pas celui des services publics. Vous faites le choix de modifier le symbole de l'agglomération de Toulouse. Ce symbole ce ne sera plus le Capitole, ce ne sera plus l'église de Saint-Sernin, ce sera la Tour Occitanie. Vous l'avez décidé et vous le mettez en avant partout. Le premier problème de cette Tour, sur le plan démocratique, c'est qu'elle a été décidée un peu à l'emporte-pièce et à l'arrache. Le second problème, c'est qu'elle aurait dû être intégrée au sein du projet, à l'intérieur du projet TESO et pas mise en dehors. Cette modification de PLU, si elle paraît relativement marginale, constitue un véritable signal de la façon dont vous concevez l'urbanisme dans l'agglomération, en retenant un urbanisme d'opportunité.

F. BIASOTTO

Quelques précisions, vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais depuis 2014 nous nous sommes efforcés de travailler, non pas sur un urbanisme uniquement réglementaire, mais avant tout sur un urbanisme de projet. En l'espèce, il s'agit bien d'un urbanisme de projet et non d'opportunité, comme le laissent sous-entendre Monsieur GODEC et Monsieur COHEN. La répartition du logement social à l'échelle d'une opération participe bien à un urbanisme de projet. Cette méthode est pratiquée dans le PLU depuis 2013, notamment dans les Zones d'Aménagement Concertées (ZAC). Ce mode de production est, d'ailleurs, plutôt plébiscité par les bailleurs sociaux qui privilégient une gestion logique de leur parc, notamment lorsqu'il s'agit de projets de grande échelle. Autre précision, également, l'objectif global des logements sociaux sur ce projet d'ampleur sera bel et bien respecté, même si certains semblent se focaliser sur les 35 logements sociaux qui devraient se trouver dans cette tour.

Sur le stationnement vélo, puisqu'il en est question également, la modification proposée impose bien la réalisation d'une superficie minimale de stationnement vélo pour les immeubles, qu'ils soient destinés à du bureau ou à de l'habitation. Cette superficie minimale est imposée par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), donc par l'Etat. Mais au regard des concertations et notamment des avis des personnes publiques associées, il est proposé dans la délibération de majorer, au-delà du code de la construction de l'habitation, de 20 % en lieu et place des normes imposées, si la surface totale dédiée au stationnement vélo devait dépasser les 600m².

J.L. MOUDENC

Quelques mots pour rassurer Pierre COHEN, je fais la distinction entre le propos qu'il vient de tenir et les propos liminaires. Tout à l'heure, je ne réagissais pas à votre propos, par définition, puisque vous n'en aviez pas tenu. Je réagissais aux propos liminaires d'un certain nombre d'orateurs. Par ailleurs, je persiste et je signe, ces propos étaient caricaturaux. Ils constituaient des postures quasi uniquement politiciennes, à l'exception, je le répète, de la contribution de notre collègue LÉPINEUX, sur la thématique de la qualité de l'air. Ainsi, il n'en va pas de votre propos qui concerne un débat de fond et qui m'intéresse. Je respecte et je trouve très sain qu'il y ait, sur le fond, des différences et des divergences. Nous avons, sur les sujets abordés par cette délibération, des différences, effectivement, et cela ne pose pas de problème. Et on en débat. Comme vous le voyez, je fais la distinction entre les prises de parole des uns et des autres.

Sur le fonds, je vous rassure, cette délibération et nos campagnes de promotion du territoire ne tendent pas à effacer des mémoires le Capitole et Saint-Sernin. Cette ville est, me semble-t-il, capable de mettre en avant son patrimoine, nous le faisons depuis 2014, tout en étant au rendez-vous de la modernité architecturale. En travaillant sur ces deux items, on s'inscrit dans le rayonnement et on construit notre identité de demain, une identité qui n'efface pas celle reçue des siècles passés.

Merci d'avoir aussi eu l'honnêteté intellectuelle de reconnaître la portée marginale de cette délibération. Il est vrai qu'elle est très limitée. Elle concerne simplement deux parcelles, celle de l'ancien tri postal et celle du SERNAM (Service National des Messageries). On peut considérer que ces parcelles n'affectent pas l'équilibre global. L'important, c'est que le quartier conserve cet équilibre dans sa globalité. Ce quartier va se construire progressivement, sur quinze, vingt ans et il sera le fruit d'une vision extrêmement équilibrée. On en a déjà parlé, puisqu'on a échangé là-dessus, il y a moins de quinze jours, le 30 mars, en Conseil Municipal de Toulouse. Effectivement, sur le logement social, nous avons une divergence d'appréciation. Vous vous battez pour qu'il y ait 35 logements sociaux dans cette tour, cela focalise la totalité de votre attention. Nous, on se bat pour un projet général qui va permettre de créer plus de 1 000 logements sociaux. Ces 35 logements sociaux qui ne se trouveront pas dans cette tour, ils se trouveront ailleurs. Je peux même vous dire une chose, ils se trouveront dans la première tranche d'urbanisation. Donc, les choses seront rattrapées tout de suite et sans attendre quinze ou vingt ans, l'achèvement du futur quartier.

Sur les stationnements vélo, j'ai compris que les dispositions que nous prenons ne plaisent pas à tout le monde. Ces dispositions vont nous permettre de mobiliser 426 mètres carrés au niveau de la Tour Occitanie pour du stationnement vélo. C'est 200 vélos que l'on pourra accueillir là, ce n'est pas rien. Je veux enfin dire une chose. Vous avez parlé d'opportunisme. Moi, je dirais simplement qu'il y a une vision d'ensemble, cette vision est maîtrisée et elle ne bouge pas. Je ne peux pas accepter l'accusation d'opportunisme. Par contre, moi je dis qu'il faut saisir les opportunités. Et effectivement, nous

saisissons une opportunité avec cette tour qui va voir le jour sur une parcelle de la SNCF, selon le souhait de la SNCF, avec un investisseur qui va tout de même investir 130 millions d'euros sans que cela nous coûte un centime. Ces 130 millions d'euros rapporteront, de suite, par le mécanisme de la fiscalité habituelle, des recettes à la Métropole. Ces recettes viendront alimenter nos politiques publiques et nos politiques de service public, il en a été question ce matin. Tout cela me paraît véritablement équilibré, mais il est normal qu'il y ait des différences d'appréciation.

DEL-18-0137 - Toulouse EuroSudOuest - Fonciers ferroviaires mutables - Réalisation de diagnostics complémentaires de qualité des sols et des eaux souterraines : Adoption d'une convention financière avec la SNCF
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [133 VOIX]

DEL-18-0174 - Commune de Colomiers - Réaménagement de la bretelle de sortie de l'échangeur n° 6 du Perget sur la RN124 : Avis de Toulouse Métropole sur la Mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune de Colomiers, avant arrêté préfectoral de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [133 VOIX]

DEL-18-0234 - Bilan de la mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [112 VOIX]
CONTRE [21 VOIX] (MMES ARMENGAUD, HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, SANCHEZ, JIMENA, CARREIRAS, LACAZE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY, TOMASI.)

5 Ressources humaines

J.L. MOUDENC

Sur le chapitre Ressources Humaines, j'ai deux demandes d'interventions sur la mise à jour de la délibération DEL-17-1249 du 15 décembre 2017, relative à l'autorisation de dépassement du plafond des heures supplémentaires. Je vais demander à Henri DE LAGOUTINE de faire la présentation de ce point.

H. DE LAGOUTINE

Par délibération du 15 décembre 2017, le dépassement du plafond réglementaire des heures supplémentaires a été approuvé pour les agents titulaires et contractuels de catégorie C ou de catégorie B du service de la gestion des routes métropolitaines. Eu égard au nombre répété d'interventions, le plafond des 25 heures supplémentaires était systématiquement dépassé. Il a donc été prévu une dérogation pour une prime allant jusqu'à 40 heures supplémentaires. Suite à la délibération du 15 décembre 2017, les services de la préfecture nous ont demandé de préciser la période durant laquelle ce dépassement serait autorisé. Il s'agit donc de réserver ce dépassement dans le cadre du plan d'intervention de viabilité hivernale, de décembre à mars, et aux interventions de nuit pour avril-mai et septembre-octobre.

M. DURRIEU

Monsieur le président, je ne sais pas si vous me distribuerez un bon point, mais la préfecture l'a fait ! J'avais fait des remarques sur ce point en décembre 2017 et notre groupe s'était abstenu sur cette délibération. Dépasser les 25 heures supplémentaires, sans autre mot d'explication, nous paraissait inacceptable pour le travail des salariés, même si vous nous aviez garanti qu'un certain nombre de représentants du personnel étaient d'accord. Vous avez retravaillé cette délibération et je m'en félicite. Le fait de borner cette dérogation à deux périodes de l'année nous semble positif. Effectivement, sur le plan d'intervention de viabilité hivernale, il peut arriver qu'un certain nombre de salariés soient obligés d'aller au-delà des 25 heures. Par contre, nous ne sommes pas d'accord sur le plan des interventions de

nuit. Ces interventions ne se font pas sous le coup de l'urgence, elles sont programmées. Si le travail de nuit est nécessaire, il doit faire l'objet de roulements adaptés. Aussi, même si cette délibération a été améliorée suite aux remarques de la préfecture, nous nous abstenons sur cette délibération. Je regrette que vous ne m'ayez pas répondu lors de ce Conseil de décembre 2017. Il était anormal de s'installer, de façon globale, dans une autorisation de dépassement du plafond réglementaire sur les heures supplémentaires. Cela ne pouvait pas nous satisfaire du point de vue de la santé et de la sécurité des agents.

H. DE LAGOUTINE

Tout d'abord, je vous prie de m'excuser de ne pas avoir répondu à votre intervention lors du dernier Conseil de Métropole. Nous nous en sommes expliqués quelques heures après. Je vous félicite d'avoir un tel niveau d'influence sur Monsieur le préfet et le contrôle de légalité, qui a tenu compte de vos remarques. Sinon, sur le fond, et nous en avons discuté ensemble, nous sommes d'accord. Il est important de préserver le rythme biologique des agents territoriaux, de préserver le rythme du sommeil et de préserver l'équilibre entre la vie privée et le travail. Simplement, nous héritons, de fait, d'une pratique ancienne au Conseil Départemental, qui a pour conséquence de fournir un complément de rémunération important aux agents. Nous allons travailler là-dessus et nous avons demandé aux directions de ces services d'améliorer la situation. Cela ne se fera pas d'un coup de baguette magique, car les agents n'entendent pas renoncer brutalement aux revenus issus des heures supplémentaires.

DEL-18-0272 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-18-0339 - Mise à jour de la délibération 17-1249 du 15/12/2017 relative aux heures supplémentaires : Autorisation du dépassement du plafond réglementaire

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

6 Administration

J.L. MOUDENC

Sur le chapitre Administration, j'ai une demande d'intervention sur l'adoption de l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Toulouse.

P. TRAUTMANN

Ce projet d'avenant n°8 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Toulouse consiste à permettre un transfert de déchets de 4 000 tonnes par an, entre ECONOTRE, qui gère l'unité de valorisation énergétique de Bessières, et la SETMI, qui gère l'usine d'incinération des ordures ménagères du Mirail. Ces échanges entre les deux incinérateurs se feront de l'été à l'hiver de façon d'une part à augmenter la production de chaleur en hiver par l'UIOM du Mirail au bénéfice du réseau de chaleur TED ; de façon d'autre part à augmenter la production d'électricité en été à Bessières. Si cet avenant entre en vigueur, ce sera grâce à DECOSET, à son président Marc PÉRÉ et à sa directrice générale qui, d'entrée de jeu, ont accueilli cette proposition avec intérêt. Je tiens à les en remercier et à remercier les collègues qui siègent au conseil syndical de DECOSET, ils ont voté cette délibération à l'unanimité.

L'UIOM de Toulouse dessert le Mirail, le Cancéropôle et maintenant la Cartoucherie. Ce réseau de chaleur dispose d'immenses capacités qui ne sont pas utilisées. Dès que la température dépasse zéro degré, nous produisons de la chaleur fatale. Nous dissipons de la chaleur fatale dans l'atmosphère, même en période de froid. Nous pouvons améliorer l'utilisation de cette chaleur fatale. Notre objectif, c'est d'arriver à 65 % de rendement énergétique pour l'usine du Mirail. Actuellement, sur l'usine du Mirail, notre rendement est de 40 % de l'énergie produite. Il s'agit d'utiliser plus d'énergie

renouvelable. Ainsi, à partir de 65 % de rendement énergétique, l'usine d'incinération des ordures ménagères devient une usine vertueuse et donc une unité de valorisation énergétique. Quand vous disposez d'une unité de valorisation énergétique, votre Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) diminue. En faisant cette opération, non seulement nous vendons de la chaleur fatale pour 1 million d'euros par an, mais en plus, nous récupérons de la TGAP pour 1 million d'euros par an.

Pour arriver à ces 65 % de performance énergétique, il faut faire un certain nombre de choses. Une première opération consiste à faire des améliorations sur les aérocondenseurs qui permettent de diffuser la chaleur en été quand vous n'avez pas de besoins. Ces aérocondenseurs fonctionnaient en été comme en hiver, donc on les a débranchés en hiver pour récupérer de la chaleur, pour le réseau de chaleur.

Nous avons ensuite notre fameux transfert de déchets de 4 000 tonnes entre ECONOTRE et la SETMI. Et nous avons une troisième opération, nous disposons d'un immense hangar, de la taille d'un terrain de rugby, qui sert actuellement de compostière pour les boues de Ginestous. Cette compostière va être supprimée. Nous allons créer un méthaniseur qui va nous permettre de récupérer ce hangar, puisqu'on produira moins de boues. L'enquête publique pour la réalisation de ce méthaniseur est en cours, il sera mis en service en 2019. Il nous permettra, également, de réduire nos dépenses de 3 millions d'euros par an, avec les recettes apportées par la vente de biogaz généré par le méthaniseur. Nous nous servirons donc de ce hangar pour mettre des ordures en balles, en été. Ces balles seront stockées et nous pourrons les utiliser en hiver. Nous pourrons, ainsi, arriver à notre objectif de 65 % de performance énergétique qui nous permettra de bénéficier d'une TGAP réduite, comme je le disais tout à l'heure. Ces opérations vont nous rapporter en vente de chaleur 1 million d'euros. Ils vont nous permettre d'économiser 1 million de TGAP.

A. MAURICE

Merci Monsieur TRAUTMANN, pour cette longue présentation technique qui suscite des questions plus politiques. Nous sommes, bien évidemment, favorables à la valorisation des déchets issus des réseaux de chaleur. Nous avons toujours soutenu le développement des réseaux de chaleur. Ces réseaux de chaleurs permettent de faire, à partir d'une chaleur fatale, une énergie utile. Pour autant, nous rappelons l'importance de la cohérence de nos politiques publiques avec les engagements que nous prenons par ailleurs et qui nous sont imposés par la loi sur les déchets. Monsieur TRAUTMANN, vous avez fait une erreur en utilisant le terme d'énergie *renouvelable*. L'énergie issue des réseaux de chaleur est une énergie *récupérable*. Les énergies renouvelables sont issues de ressources entièrement naturelles et surtout pas fossiles. Ce n'est pas le cas de ces déchets. Il est important de l'avoir en tête parce que l'enjeu c'est aussi, à l'avenir, de développer davantage des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur issus d'énergies renouvelables. Nous allons voter cet avenant, parce qu'il nous paraît utile, dans la période, de valoriser l'énergie fatale issue de l'incinérateur de Toulouse, mais il nous faut aussi travailler, dans les années à venir, sur l'évolution de notre réseau de chaleur. Certes, ce n'est pas demain que l'incinération s'arrêtera à Toulouse. Mais nous ne devons pas, sous prétexte d'avoir mis en place ce réseau de chaleur à partir de l'usine d'incinération, justifier le développement de l'incinération qui reste une mauvaise solution sur le plan de la politique des déchets. Cette pratique n'est ni souhaitable ni souhaité, d'ailleurs, par la loi pour valoriser nos déchets, puisque je vous rappelle que les incinérateurs, aujourd'hui, sont interdits sur notre territoire. Nous ne devons pas tomber dans un piège qui mettrait en concurrence des politiques que nous menons en parallèle, à savoir la réduction de nos déchets, des formes de valorisation plus écologiques que l'incinération et la question de l'énergie et du développement des réseaux de chaleur. Je voudrais donc que nous puissions commencer à réfléchir au devenir de notre réseau de chaleur. Il ne faut pas se laisser emporter dans un piège qui consisterait à justifier l'incinération pour maintenir le réseau de chaleur actuel tel qu'il est. Je vous remercie.

P. LACAZE

Pour ne pas rajouter à notre « droit à la parlotte », nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je partage ce que vient de développer Antoine MAURICE, nous avons une réflexion globale à mener sur l'incinération. Il faut, plus largement, mener une réflexion sur la politique de gestion des déchets à l'échelle de la métropole. Nous approuvons les arguments techniques développés par Pierre TRAUTMANN, mais nous sommes contre la gestion de ce réseau par une délégation de service

public. Je crois qu'il y a, là-aussi, une réflexion à mener. Pierre TRAUTMANN n'a pas de problématique avec les DSP et au travers de cette délibération, cette question devient un vrai sujet pour la Métropole. Donc, nous nous abstenons.

P. TRAUTMANN

Je donne acte à Monsieur MAURICE, il a raison, à l'usine d'incinération des ordures ménagères, il ne s'agit pas d'énergie renouvelable, c'est une énergie récupérable. Comme vous, Monsieur MAURICE, je pense que l'avenir de notre Terre réside dans des économies de matière. Il faut, avant d'incinérer, essayer d'améliorer les économies de matière. La capacité de survie de l'usine du Mirail reste, néanmoins, assurée par l'augmentation de la démographie. Nous aurons une augmentation des déchets, même en augmentant le tri. Par ailleurs, les textes vont devenir drastiques sur les décharges et sur les unités d'incinération des ordures ménagères, qui ne sont pas des unités de valorisation énergétique. Les textes prévoient de réduire, année après année, les tonnages des décharges. Il faudra bien que ces tonnages aillent quelque part, ils ne vont pas s'envoler. Les unités d'incinération des ordures ménagères, qui ne sont pas des unités de valorisation énergétique, verront également leur autorisation préfectorale réduite. Il faut se préparer à tout cela et j'en ai parlé tout à l'heure à Marc PÉRÉ. Nous envisageons la production d'un schéma directeur des réseaux de chaleur, pour les augmenter encore. Il faudra ajouter des chaufferies biomasse supplémentaires. Dès que vous augmentez le réseau de chaleur, en période de grand froid, vous vous retrouvez limités par la capacité de l'usine. Au cas où les ordures viendraient à manquer dans dix, quinze, vingt ans, le relais pourrait être pris par ces centrales biomasse supplémentaires. Mais c'est une affaire pour dans dix, quinze ou vingt ans, même si on peut commencer à penser la réalisation de ces équipements dès maintenant.

J.L. MOUDENC

Merci pour toutes ces précisions. Une remarque sur la délibération de désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers.

Il convient de désigner un nouveau représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de la SPL Zefil RIN, en remplacement de M. CARLES. Il est proposé de désigner Danielle PEREZ.

Deuxième point, nous devons désigner les élus représentant le Président au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Il est proposé de désigner : Jean-Jacques BOLZAN, Dominique FAURE, Robert MÉDINA, Christine ESCOULAN, Martine SUSSET et Béatrice URSULE.

Enfin, nous devons désigner un nouveau représentant au sein de Conseil d'Administration de l'AMF 31. Il est proposé de désigner Philippe PLANTADE.

DEL-18-0308 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (22)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-18-0002 - Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Toulouse : adoption de l'avenant n°8

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-18-0338 - Hippodrome - Convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels du 20 avril 2015 avec la Société Sportive des Courses de Toulouse : Approbation de l'avenant n°1 à la convention

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

7 Finances

J.L. MOUDENC

Nous abordons le chapitre sur les finances, je donne la parole à Sacha BRIAND pour présenter de manière spécifique la délibération sur le vote des taux d'impositions directes locales 2018.

S. BRIAND

Conformément à l'engagement pris lors de la présentation de la stratégie budgétaire et fiscale pour le mandat, les taux ménages sont stables en 2018. Le maintien des taux s'inscrit dans un contexte, celui de la réforme de la taxe d'habitation, telle que prévue par la loi de finances 2018. 80 % des contribuables de la Métropole vont bénéficier, en fonction de leur revenu de référence, d'un dégrèvement, dès 2018, à hauteur de 30 % de la taxe d'habitation. Cette baisse progressive va se poursuivre en 2019 et 2020, jusqu'à une exonération totale. Naturellement, il reste un certain nombre de questions à régler dans le cadre de cette réforme, notamment celle de la compensation. Cette compensation sera pour le moment assurée par l'État. Le Conseil Constitutionnel a fixé les limites de cette compensation, le gouvernement devra proposer une refonte de la fiscalité garantissant le principe d'autonomie fiscale. D'après les éléments dont on dispose, au regard du rapport rendu récemment, on peut imaginer qu'il y aura une redéfinition du panier fiscal des collectivités, avec un possible transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) vers le bloc communal. Nous resterons très attentifs à la suite qui sera donnée. Pour l'heure, je le dis et je l'assume, nous ne pouvons pas l'ignorer, cette réforme va se traduire par un allègement de 30 % de la taxe d'habitation pour 80 % des habitants de la Métropole. Nous ne pouvons que nous en réjouir pour eux et pour nous, puisque nous sommes tous des contribuables.

C. RAYNAL

Cette délibération nous est présentée par Monsieur BRIAND comme conforme à la stratégie budgétaire votée par notre assemblée en 2015. Notre groupe avait voté, à l'époque, contre cette stratégie et contre les deux augmentations extrêmement significatives de 7,5 % de la taxe d'habitation. Quand on nous propose, ensuite, des taux à 0 %, on ne peut pas voter contre ces taux à 0 %. Pour rester dans la continuité de notre position, nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Nous allons examiner, en juin, le compte administratif 2017. Pour rappel, le compte administratif 2016 a démontré que cette augmentation était nullement justifiée. L'épargne nette, augmentée d'une cinquantaine de millions d'euros, soit ce qu'il faut à peu près pour gérer le fonds de roulement de notre collectivité, était à cent millions d'euros. On était en avance de phase tout simplement et cette avance a coûté à tous les habitants de notre Métropole, sur les années concernées. Il n'était donc pas la peine d'augmenter les taux dans cette proportion. Lorsqu'on a des projets d'envergure tels que ceux qui ont été adoptés par cette Assemblée, il faut évidemment, pour partie, les financer par l'impôt. Mon propos ne porte pas sur ce plan. Cela étant dit, cela s'est fait brutalement, trop vite, les résultats l'ont montré par la suite. On peut toujours me dire : « Oui mais finalement, ça a beaucoup d'avantages, en particulier, ça a permis, puisque ce n'est pas de l'argent inutile, d'emprunter moins ». Partant de là, il ne fallait pas augmenter de 15, mais de 45 % le taux d'imposition, ainsi on aurait auto-financé la totalité du budget d'investissement ! Évidemment, tout ceci n'a pas de sens.

On avait, pourtant, essayé de procéder autrement dans le cadre de notre séminaire financier. Il est très désagréable, alors que pour l'essentiel des délibérations, nous votons les projets ensemble, de ne pas avoir pu voter une stratégie budgétaire commune. C'était faisable puisque nous avons eu quatre réunions préparatoires et un séminaire de conclusion, qui nous permettaient effectivement de se mettre d'accord sur une stratégie différente, un peu plus subtile. Il se trouve qu'il y a eu un changement de stratégie sur les dernières semaines, ce changement nous ne l'avons pas accepté. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas répondu à votre invitation à la réunion concernant la contractualisation et ses effets. Je ne participerai plus à des réunions préparatoires, ça ne sert à rien. Vous décidez ensuite tout seul, vous en avez le droit, vous représentez le groupe majoritaire. Il n'est pas la peine que je vienne porter ou cautionner des outils. Je l'avais fait de bonne foi et j'en ai été puni. Comme le disent les latinistes :

« *Errare humanum est, perseverare diabolicum* », donc je ne persévérerai pas dans cette voie. Il est dommage, encore une fois, que l'on ait raté cette occasion commune.

Sur la réforme de la taxe d'habitation, vous devriez vous interroger sur qui la paie. Dans un budget, il y a toujours quelqu'un qui paie. L'annonce de la baisse de la taxe d'habitation ne portait à l'époque, avant que le conseil constitutionnel n'invalide pour partie la décision, que sur 80 % des habitants et pour 10 milliards d'euros. Je voudrais faire le parallèle avec l'effort demandé aux collectivités, à toutes les collectivités, sur la progression des dépenses de fonctionnement, qui, comme par hasard, était à ce moment-là chiffré à 10 milliards d'euros. Le jour où le Président de la République a demandé à ce qu'on intègre dans l'enveloppe la question de l'impôt sur la fortune, l'effort demandé pour les collectivités est passé le même jour de 10 milliards à 13 milliards d'euros. Donc je veux bien que vous vous réjouissiez de tout. D'ailleurs, je peux vous dire qu'au Sénat, nous avons plutôt été favorables à cette mesure parce qu'elle était la seule à être favorable à la population. Les séances sont diffusées sur le site du Sénat, vous pourrez voir quelle a été ma position sur le sujet. Mais il ne faut pas être naïfs sur cette affaire, ce sont les collectivités qui paient ce que l'État rend aux habitants. Il faut donc être très prudent dans l'évocation de ce sujet.

P. LACAZE

Monsieur le président, vous nous parlez de parlote et de grincheux, d'habitude vous nous trouviez plutôt joyeux et dépensiers. Christian LABORDE disait : « On joue du ping-pong avec sa langue ». On est dans un territoire où il est de bon ton de bien savoir parler. Je ne me vexe pas de ces propos, je me trouve plutôt joyeux dans les politiques que je défends. C'est plutôt vous, les grincheux depuis quatre ans, vis-à-vis des populations de notre Métropole, en les taxant, en les frappant au portefeuille, de plus en plus, et en ne développant pas les services publics. Vous nous aviez expliqué, Monsieur le président, qu'on pouvait faire mieux avec moins, d'autres s'y essaient, on verra. Monsieur BRIAND a indiqué à l'occasion des propos liminaires que « *certaines élus de l'opposition s'exprimaient le plus souvent, soit par la caricature, soit par le stand-up et parfois même par la violence* », je souhaite qu'il présente des excuses pour ces propos. Vous faisiez, peut-être, référence aux propos féministes du collectif La Barbe. Je vous demande donc des excuses, on verra bien ce qu'indiquera le procès-verbal sur cette question-là, vos propos sont enregistrés. Je ne pense pas que nous ayons déjà utilisé la violence, on est dans un pays de rugby mais c'est quelque chose de très exagéré et de caricatural.

Deuxièmement, je n'ai pas compris votre propos selon lequel ceux qui dénonceraient les DSP ou les grands groupes vivraient de leurs dividendes. Je ne reconnais aucun élu de l'opposition là-dedans. Aussi, je voudrais que vous présentiez des excuses dès maintenant pour l'ensemble de ces propos, si je n'ai pas mal entendu.

Nous voterons contre cette délibération, Monsieur BRIAND, vous le savez, nous ne partageons pas votre stratégie financière qui s'accompagne d'une augmentation massive des impôts. Vous avez été accompagné par d'autres villes de notre Métropole sur cet aspect-là, de nombreux concitoyens ont vécu la double peine avec une augmentation sur leur ville et sur la Métropole. Dans un même temps, peut-être le préciserez-vous, je crois qu'il y a un dérapage en termes de gestion sur la PPI.

Enfin Monsieur BRIAND, vous nous faites une drôle de démonstration sur la taxe d'habitation. Je considère pourtant que votre formation politique est dans l'opposition face à ce gouvernement, mais je me trompe peut-être. Vanter les bienfaits de la suppression de la taxe d'habitation tout en évoquant une refonte fiscale à venir ne me semble pas correct. Il serait trompeur de croire que l'État va supprimer la taxe d'habitation sans que cela n'ait de répercussions sur le citoyen, avec un autre nouvel impôt. A moins que vous ne soyez convaincu vous-même que l'État compensera de fait, sans réfléchir à une nouvelle fiscalité locale. Vous feriez alors preuve d'une grande naïveté en matière de fiscalité.

Malgré le maintien des taux, à 0 %, vous ne renoncez pas à la pression fiscale mise sur nos concitoyens, aussi nous voterons contre cette délibération. Je pense qu'on est aujourd'hui dans l'erreur sur la stratégie financière menée à Toulouse Métropole. Les comptes administratifs et les alertes sur le dérapage de la PPI finiront par le prouver.

M. BLEUSE

Monsieur le président, vous vous permettez de délivrer des certificats de bon ou de mauvais travail aux élus de l'opposition, cela nous surprend ! Je ne pense pas que ce soit l'une de vos missions de président de Toulouse Métropole. Vous faites, également, l'appel des élus de l'opposition absents et pré-

sents en commission. J'aimerais vous rappeler, peut-être que Monsieur BRIAND a omis de vous en faire part, que nous avons demandé une communication en amont des documents de commission. Comment voulez-vous travailler, Monsieur le président, puisque vous nous appelez à travailler, en découvrant des documents, parfois extrêmement complexes, extrêmement denses, en séance ? Ce n'est pas très sérieux en matière de travail. Et j'ai réitéré cette demande, puisque l'on souhaitait raccourcir les Conseils de Métropole. On ne peut pas travailler valablement dans une commission en découvrant un diaporama de 40 pages, avec des tableaux chiffrés, en séance. Avant de faire l'appel des absents et des présents, donnez-nous les moyens de travailler au sein de ces commissions.

Concernant la délibération sur le vote des taux, nous considérons qu'il s'agit du maintien des deux augmentations que vous avez décidé en 2015 et en 2016.

Et quand vous nous dites qu'avec la réforme de la taxe d'habitation, les contribuables ne seront plus impactés par cette décision, nous voulons vous rappeler que la ressource sera prise ailleurs. Nous sommes tous dans l'attente de la méthode requise par le gouvernement pour la compensation. Je vous rappelle que ce gouvernement a su, par exemple, supprimer l'impôt de solidarité sur la fortune sur les patrimoines mobiliers en augmentant d'un autre côté la CSG pour un grand nombre de personnes et en ayant réduit les aides au logement. Le gouvernement connaît parfaitement le système des vases communicants. Nous ne nous faisons aucune illusion, il fera à l'identique concernant la taxe d'habitation. Les contribuables de la Métropole seront, d'une façon ou d'une autre, impactés.

J. CARLES

Nous savons que nous nous orientons vers un dépassement du montant de l'enveloppe d'investissement actée dans le cadre de la PPIM. Nous nous étions accordés sur une enveloppe d'investissement d'environ 1,4 milliard d'euros sur le mandat. Le financement de cette enveloppe nous a conduit à une augmentation globale de la fiscalité sur le mandat. Aujourd'hui, nous sommes sur un dépassement de cette enveloppe que je situe entre 300 et 500 millions. La hausse des taux est normalement destinée à assurer un financement avec un niveau d'endettement, si l'enveloppe d'investissement reste là-dessus. Or, nous sommes déjà au-delà. Cela signifie, puisque l'engagement avait été pris de ne pas aller au-delà, que nous sommes juste sur ce qu'il est nécessaire pour rester dans l'épure. Il est vrai qu'on aurait pu procéder autrement dans le temps sur la hausse de fiscalité, ce débat est permanent et récurrent. Ce qui m'importe, c'est de dire : « Attention, nous allons arriver à la fin du mandat avec un niveau de fiscalité qui permet juste de remplir l'engagement que nous avons pris en matière d'investissement. » La question, elle sera posée sur le prochain mandat. La prochaine équipe en place devra se demander comment retrouver les marges de manœuvre pour assurer d'autres niveaux d'investissement. Naturellement, nous voterons cette délibération, de la même façon que nous avons voté les taux antérieurement.

S. BRIAND

D'abord à Pierre LACAZE, je n'ai pas en tête tous les éléments qu'il a évoqués tout à l'heure. Si certains de mes propos l'ont blessé, je le prie de m'en excuser. Pour bien comprendre sa remarque, nous verrons le procès-verbal. Nous pourrions y revenir, il n'y a pas de difficultés. Parfois, on peut mal s'exprimer, ou mal se faire comprendre. Mais puisque nous en sommes aux expressions latines, « *verba volant scripta manent* », nous verrons bien tout cela.

Quoi qu'il en soit, sur les taux, j'entends la difficulté et la modération, d'ailleurs, des propos de Claude RAYNAL. Modération, parce qu'il rappelle que lorsque nous avons eu ce débat sur la stratégie fiscale pour le mandat, il défendait une autre position, non pas sur la nécessité de faire évoluer les taux, puisqu'il a reconnu avec honnêteté que c'était nécessaire pour accompagner le développement de notre Métropole, mais sur le rythme. Sa proposition et sa stratégie étaient tout à fait raisonnables et respectables. Nous avons opté pour une autre stratégie, car nous considérons qu'il était nécessaire de pouvoir nous donner les moyens de cette ambition particulière en matière d'investissement.

La réforme de la taxe d'habitation, et sans que nous ayons pu le prévoir, semble donner raison à la stratégie que nous avons adoptée. Chacun en jugera sans cynisme et sans donner de leçons. Si nous avons suivi le raisonnement de Claude RAYNAL, nous aurions eu des évolutions annuelles. Ces évolutions, elles auraient été répercutées sur les contribuables. Du fait de cette réforme, ce ne sera pas le cas. Donc nous ne l'avions pas anticipé, mais le déroulement des choses nous donne raison. La politique, c'est parfois le fait d'avoir raison en ignorant certains événements à venir, qui rétrospectivement, confortent la stratégie qui a été adoptée.

Sur la question de la ressource de compensation, bien sûr qu'il va falloir être attentif et nous le serons. Nous espérons que la solution retenue par le gouvernement ne consistera pas à refaire peser sur les mêmes, indirectement, le poids de cette réforme. Pour le moment, il est trop tôt pour faire un tel constat et porter de telles accusations, nous verrons ce qu'il en est.

Enfin, sur les autres remarques, qui ne portent pas en vérité sur cette délibération, nous avons simplement, sur notre Métropole, eu besoin de dégager les moyens nécessaires pour assurer le financement des investissements. Nous constatons, effectivement, qu'il est difficile de modérer ces investissements, et il est vrai que nous avons un dépassement sur la PPI. C'est à la fois regrettable, mais c'est également la marque que nous restons attentifs aux besoins de notre territoire, que nous restons attentifs à la nécessité d'accompagner ce développement et qu'il nous faut avancer en permanence, même si c'est difficile, même s'il y a des contraintes. C'est cette démarche, d'avancer, que nous avons choisie dès le départ et nous continuons à la porter. Je terminerai mon intervention par une nouvelle citation latine, « *non progredi est regredi* », celui qui n'avance pas recule.

J. CARREIRAS

Il faut quand même rester prudent, l'effet d'aubaine, ça ne fonde pas une politique. Bien sûr qu'il y a un effet d'aubaine, on est là pour le constater. Pour autant, il ne faut pas considérer que l'argument et le débat sur la fiscalité deviendraient, de ce fait, obsolètes. Pour nos concitoyens, il ne l'est pas. La décision prise en début de mandat, c'est sur toute la durée du mandat qu'ils la vivent. Alors bien sûr, il y a cette proposition d'exonération, mais encore une fois prudence. J'entends le ministre DARMANIN indiquer qu'elle ne serait pas remplacée par une fiscalité nouvelle, mais j'attends de voir. Je crains qu'il ne se soit avancé un peu trop vite. Quand je vois les propositions de substitution du produit de la taxe d'habitation, soit par de la TVA, soit par de la CVAE, puisque c'est une des propositions de France Urbaine, je me dis que c'est un « bis repetita » de la taxe professionnelle. Il faut rester très prudent sur la dilution du pouvoir fiscal des collectivités d'ici 2020. Le vrai sujet, à terme, on y reviendra peut-être tout à l'heure sur l'aspect contractualisation, c'est celui-là : quel pouvoir fiscal, quelle garantie sur les ressources ? Si on n'a pas de réponse sur le long terme, et aujourd'hui on ne les a pas, la question qui se posera c'est celle d'une politique d'investissement pour les collectivités après 2020.

J.L. MOUDENC

Quelques mots en ce qui me concerne. La réforme sur la taxe d'habitation représente une bonne nouvelle pour ceux qui vont en bénéficier. De ce point de vue-là, je crois que l'action du gouvernement peut être saluée. Il est de bon ton chez certains de critiquer le président de la République et le gouvernement. Je vous invite, tout de même, sur ce thème, à penser à ceux qui vont bénéficier de cette mesure.

S'agissant du renouvellement du taux de l'année précédente, j'entends un certain nombre de propos étranges. D'un côté, on regrette que le taux soit celui-là, et en même temps on met en garde sur le risque de dépassement du budget d'investissement. Bien évidemment, ceux qui regrettent que le taux soit à ce niveau-là se gardent bien d'indiquer les investissements qu'il faudrait retirer. Et je les comprends d'ailleurs, je comprends cette contradiction, je comprends qu'ils soient gênés aux entournures. Comme notre agglomération bat tous les records de croissance, il fallait en début de mandat, au prix de certains choix difficiles, maintenir un cap d'investissement fort. C'est ce que nous avons fait, du moins une large majorité d'entre nous et une large majorité de maires. Je crois que ce faisant, nous avons servi et nous servons l'avenir.

La disparition annoncée de la taxe d'habitation a deux effets. Le premier effet, c'est la compensation. Nous nous sommes battus pour éviter la mise en place de compensations classiques. D'expérience, nous savons que dès la deuxième année, elles se dégradent et qu'à terme, nous sommes très vite perdants. Nous avons obtenu ce que d'habitude l'État refuse, à savoir le dégrèvement. C'est une technique fiscale bien connue, elle est bien rodée. Elle permet aux bénéficiaires de profiter pleinement de ce que le gouvernement leur a annoncé et elle nous permet de rentrer totalement dans nos fonds. Pour autant, nous l'avons dit et le Conseil constitutionnel, à la fin de l'année dernière, est venu nous conforter, ça ne saurait être une solution à terme. C'est une solution pour les années à venir. C'est pour ça que je ne suis pas inquiet, contrairement à Joël CARREIRAS, sur l'issue du mandat jusqu'en 2020 de ce point de vue-là. Le Conseil constitutionnel a, bien évidemment, indiqué que cette mesure ne pourrait perdurer à long terme et qu'il fallait tout de suite enclencher la réforme de la fiscalité locale. Aucun gouverne-

ment n'a eu le courage, jusque là, de s'engager dans cette réforme de la fiscalité locale, puisque c'est quelque chose de très difficile. Je salue la décision du gouvernement actuel de se lancer là-dedans, même si effectivement c'est un exercice périlleux. Nous avons rencontré les deux personnes missionnées par le gouvernement, l'ancien ministre, Alain RICHARD, notre ancien préfet, Dominique BUR, et le dialogue se poursuit entre les associations d'élus et le gouvernement pour trouver les solutions de redistribution des impôts existants. Nous allons travailler là-dessus dans les mois à venir. Des pistes ont été évoquées par Joël CARREIRAS, il y en a d'autres, notamment ce qu'on appelle la descente de la taxe foncière sur les immeubles bâtis des départements vers les intercommunalités ou les communes. Ce débat, extrêmement complexe, est engagé. Il y a ceux qui préjugent des conclusions, ils ont bien de la chance de les connaître, moi, je ne les connais pas ! Je préfère être vigilant dans l'intérêt de nos collectivités et de nos intercommunalités et participer au travail engagé, on en reparlera forcément dans les mois à venir.

Dernier point, ce matin, Claude RAYNAL nous a dit, on a été heureux de l'apprendre, qu'il travaillait à un projet métropolitain alternatif, et là, il vient de nous redire son opposition au taux d'impôt. Nous verrons, cher Claude RAYNAL, si dans votre projet alternatif, et je dis la même chose à Pierre LACAZE, vous proposez de revenir au taux d'imposition en vigueur en 2014. A partir de là, nous pourrions juger de la crédibilité des propos et des projets. Si vous faites cette proposition, il faudra avoir le courage de dire aux métropolitains les politiques publiques que l'on supprime, les services publics que l'on fait reculer, les investissements d'avenir auxquels on renonce. Ça sera un exercice de vérité d'un très grand intérêt. Je vais, maintenant, demander à Sacha BRIAND de nous présenter les délibérations relatives aux décisions modificatives.

S. BRIAND

Sur les décisions modificatives, je ne dirai pas grand-chose, elles tiennent compte de l'avancée des projets. On est sur des mouvements classiques. Il n'y a pas d'évolution significative à signaler. Sur la délibération de révision des autorisations de programme et de crédits de paiement, il ne s'agit pas de bouleverser le travail de révision de la PPIM en cours. Il s'agit simplement de détailler les modifications issues des décisions modificatives. Il s'agit de simples ajustements techniques et de calendriers de réalisation des opérations.

C. RAYNAL

Je voudrais, Monsieur le président, savoir si vous avez un problème d'audition ou un problème de mauvaise foi, voire peut-être les deux. J'ai indiqué, et tout à l'heure Sacha BRIAND m'en a remercié, qu'il ne s'agissait pas de limiter l'investissement, ni de ne pas imposer. J'ai simplement rappelé que nous avons pris collectivement, dans un séminaire, une première décision et que nous l'avions tous approuvée. Je suis pour l'impôt, mais pour un impôt au fur et à mesure des besoins. Je ne suis pas pour un impôt lié à des raisons politiques qui découleraient d'une décision que vous aviez prise au sein d'une autre instance. C'est la seule chose que j'ai dite. Et je voudrais que vous le reconnaissiez.

Deuxième point, audition ou mauvaise foi, je suis prêt à mettre ça sur le compte de l'audition, nous ne votons pas contre le taux qui nous est proposé. Nous nous sommes abstenus et j'ai expliqué pourquoi. Donc dans votre propos, qui se voulait sans doute cinglant, il y avait surtout de la malhonnêteté intellectuelle. Je vous ai connu meilleur sur ce point.

Sur les délibérations de décisions modificatives et la délibération relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous nous abstiendrons, pour une raison de simple logique. Quand on s'abstient sur le budget général de base, lors du vote du budget, on s'abstient sur les modifications, c'est de pure forme.

J.L. MOUDENC

Très bien, nous prenons acte. Il est intéressant pour les citoyens de savoir que vous n'êtes pas pour le taux actuel et que vous n'êtes pas contre. Vous êtes ailleurs.

P. LACAZE

Monsieur le président, je prends acte des excuses de Sacha BRIAND sur le fait d'avoir assimilé toutes les formes d'opposition et de contestation. Beaucoup de gens s'expriment, manifestent, contestent et ce n'est pas obligatoirement sous forme de violences. Merci aussi de renoncer à des attaques qui certaine-

ment sont des attaques personnelles, sur des personnes qui vivraient des dividendes des grands groupes. Je n'ai pas compris ce propos, mais nous avons des enregistrements et nous aurons un procès-verbal. Si ces propos ont été tenus, dans les excuses que j'entends de Sacha BRIAND, ils ne seront pas dans le procès-verbal. Donc je prends acte. Monsieur le président, il est de votre responsabilité de veiller à ce que dans les débats, les attaques personnelles, parfois limites, soient les moins répandues possible.

Nous voterons contre l'ensemble des délibérations Finances. Monsieur le président, nos collègues sont habitués à des débats toulousains, je vous ai gratifié d'un surnom que vous attribuent beaucoup de nos concitoyens, Monsieur Bouchons. Vous, vous m'appelez Monsieur Dépenses, régulièrement. Et je vous trouve bien tolérant avec le dépassement sur la PPI évoqué. Vous nous dites : « Il me tarde de savoir ce que va proposer Monsieur LACAZE sur les taux », tout en actant que la taxe d'habitation est supprimée. Rien n'a été fait sur la période 2014-2020 en termes de grands projets métropolitains, si ce n'est le suivi du Parc des expositions, qui ne relevait pas de votre décision. Je suis friand de savoir, effectivement, ce que vous présenterez comme bilan à l'échelle de la Métropole, hormis sur notre chère Ville de Toulouse, sur ces questions-là. Le dépassement sur la PPIM serait donc de 500 millions. Ces 500 millions de dépenses supplémentaires porteraient sur des investissements justifiés, on le regardera. Cela ne semble pas vous poser problème. J'espère que lors du prochain Conseil Municipal, nous partagerons l'idée d'être le Monsieur Dépenses, de la Métropole ou de la Ville de Toulouse.

J.L. MOUDENC

D'autres interventions sur les délibérations présentées? Je donne la parole à Sacha BRIAND, pour éléments de réponse.

S. BRIAND

Il y a pas grand-chose à répondre, les délibérations en question ne sont pas véritablement contestées. Je crois que nous avons là la preuve de la tenue budgétaire. Nous aurons des rendez-vous pour débattre des évolutions sur les grands équilibres, et c'est à ce moment-là que nous aurons ce travail de concertation nécessaire pour mettre à jour le programme d'investissement et la stratégie de la collectivité.

P. LACAZE

Monsieur le président, je voudrais profiter des décisions modificatives sur les budgets annexes eau et assainissement, pour vous faire part de mes réflexions, suite à l'émission Cash Investigation sur France 2. Cette émission est revenue sur la question de la gestion de l'eau, et plusieurs fois la Ville de Toulouse a été évoquée. Nous avons échangé avec France 2 par courrier sur deux choses. Je voudrais que vous y reveniez, peut-être pas par l'intermédiaire de Monsieur TRAUTMANN. Il est très technique et il donne beaucoup d'explications sur les DSP qu'il a mises en place. Vous nous avez remis un classement sur le taux de rendement dans les grandes villes, mais Cash Investigation ne nous met pas en tête de ce classement, contrairement à ce qui nous a été indiqué. Là-dessus, il faut peut-être s'expliquer avec eux. C'est peut-être vous qui avez raison, mais il vous arrive aussi de vous tromper, je suppose.

Avez-vous demandé une étude indépendante sur les fuites possibles sur notre réseau de l'eau ? Dans cette émission, c'est au travers d'une audition, avec micro, que l'on découvre une grosse fuite sur la Ville de Nîmes. Je crois qu'il est très important d'avoir un audit indépendant sur la question des fuites à Toulouse ou sur l'ensemble de la Métropole. Est-ce que ça peut s'envisager ? Peut-être que le délégataire peut assumer cette dépense supplémentaire, qui n'est pas énorme, à mon sens.

Ma deuxième question concerne le taux de rentabilité du contrat. Pouvez-vous nous communiquer un chiffre ? Le délégataire a dû remettre, maintenant, ses comptes annuels et un certain nombre d'éléments par rapport à la gestion de l'eau. Il me semble que vous arriviez à un chiffre de 3 % mais les journalistes semblent arriver à 1,5 % supplémentaire de bénéfices pour Veolia.

J.L. MOUDENC

Et bien évidemment, vous leur avez demandé comment ils étaient arrivés à ce 1,5 % supplémentaire ? Je vais donner la parole à Pierre TRAUTMANN. Je comprends que vous soyez un peu frustré, Monsieur LACAZE. Vous nous dites : « Monsieur TRAUTMANN est trop technique, nous on est là pour faire de la politique. » Oui, on fait de la politique, au sens le plus noble du terme, mais ce que je souhaite, c'est que nous fassions de la politique sur des choses concrètes, sur des faits, plutôt que sur des

fantasmes, des supputations, des on-dit ou uniquement sur telle ou telle coupure de presse. Nous sommes des élus sérieux, donc on se base sur des choses réelles.

P. TRAUTMANN

Merci, Monsieur le président, je crains de lasser l'assemblée...

J.L. MOUDENC

Pierre LACAZE ne se lasse jamais, soyez rassuré.

P. TRAUTMANN

Pierre LACAZE ne se lasse jamais, je le sais. Pour les autres, qui avez reçu des informations à plusieurs reprises, vous n'êtes pas obligés d'écouter. Uniquement pour notre collègue et ami Pierre LACAZE, qu'est-ce que le taux de rendement ? Le taux de rendement se mesure avec des compteurs. C'est la différence entre le volume d'eau injecté dans le réseau et ce que vous facturez. Vous comparez donc ce qui est injecté dans le réseau et ce qui est perdu. Sur le territoire de la Ville de Toulouse, ne vous en déplaise, le taux de rendement est de 91,7 %. Ce taux est élevé. Votre majorité l'a d'ailleurs écrit, lorsqu'elle a négocié l'avenant n°13 : « *Compte tenu de l'excellent taux de rendement sur la Ville de Toulouse...* ». Le taux de rendement traduit l'état du réseau. D'ailleurs, on exploite le réseau à huit bars, alors que sur toutes les autres villes, ils l'exploitent à trois bars. Vous nous dites : « Quand même, on pourrait l'améliorer. » Si vous voulez faire un audit indépendant, ne le faites pas sur le territoire de la Ville de Toulouse. Le taux de rendement sur les 36 autres communes, hors Toulouse, est de 80 %. Dans certains secteurs, sur le nord de Toulouse et dans certains autres secteurs, nous descendons à 75 %. Si vous voulez chercher quelque chose, si vous voulez améliorer les systèmes, améliorez-les là où il y a effectivement des fuites. C'est d'ailleurs ce qui va être prévu dans le prochain schéma directeur. Que nous soyons en régie ou en DSP, il est prévu d'améliorer le taux de rendement. Il ne s'agit pas de l'amener au niveau de 91,7 % qui est le niveau de Toulouse mais d'obliger la régie ou le délégataire à arriver à 86, 87, 88 % sur l'ensemble de la Métropole. D'ailleurs si vous avez bien écouté Cash Investigation, vous aurez entendu, Monsieur LACAZE, que : "Le taux de rendement moyen en France est de 76 %." Ainsi, notre taux de rendement à 91,7 % est excellent. Ça, c'était pour le premier point, pour ce fameux taux de rendement. Monsieur le président vous a déjà écrit trois fois à ce sujet, avec des explications claires. Ces courriers, tout le monde les a eus en copie.

Le deuxième point concerne les résultats du délégataire. Le délégataire a pris en 1990 un contrat où la dette était énorme, la dette était égale à trois années de chiffre d'affaires. Il a accepté de payer une redevance initiale de 66 millions d'euros, 106 millions valeur 2016. Il a dû amortir, sur la durée, par des améliorations de rentabilité, de fonctionnement... Il a donc subi des pertes en début de période, puis il a progressivement atteint des résultats positifs. Ces résultats sont actuellement positifs et ils le seront jusqu'à la fin de la période. Le taux de 3 % qu'on vous donne, c'est le résultat moyen sur l'ensemble de la période. Effectivement, actuellement, on est peut-être à 4,5 %. La journaliste de Cash Investigation a rajouté quelque chose, que vous oubliez de dire, c'est que ce sont quand même des taux extrêmement bas. C'est le taux le plus bas de France, puisqu'elle a cité Toulouse. Et là également, vous nous dites : « Il faudrait vérifier, il faudrait faire un audit indépendant », mais ça a été fait. Votre majorité l'a fait, cet audit indépendant. En signant l'avenant 13, votre majorité a calculé quel était le bénéficiaire. J'ai toujours dit que cet avenant 13 était une bonne négociation, sauf sur la baisse du taux de renouvellement, où vous avez négocié à un niveau extrêmement bas. Ce niveau est le plus bas de France actuellement. Dans le schéma directeur, nous allons passer au niveau le plus haut de France, que ce soit avec une régie ou une délégation de service public. En 2010, ça a été calculé et vérifié par le directeur départemental des finances publiques, vous avez calculé le résultat sur l'ensemble de la période. Sur l'eau, le résultat était de 0,5 %. Nous avons, en 2014, dans le cadre de la jurisprudence Olivet, dû refaire ces calculs. Dans toute la France, la jurisprudence imposait en 2015 de vérifier quels étaient les taux de résultat. Comme vous, nous avons choisi le cabinet Finance Consult pour faire les calculs. Ce cabinet a confirmé les 0,5 % et il nous a indiqué que pour l'assainissement, ce serait 5,5 % à la fin de la période. Cela nous amène à dire, comme ces deux contrats sont du même ordre de grandeur en chiffre d'affaires, que sur l'ensemble des périodes on a 0,5 % plus 5,5 % divisé par deux, soit 3 % de résultat sur l'ensemble de la période. Je précise, Monsieur LACAZE, que c'est la troisième fois qu'on vous écrit cela.

P. LACAZE

Monsieur TRAUTMANN, c'est la première fois. Vous-même, vous avez répondu de manière positive aux propositions de réparations de Veolia sur Saint-Agne ou Saint-Michel, en demandant le changement total de la canalisation. Vous avez fait référence aux révélations de Cash Investigation à Nîmes, où il y avait eu des changements partiels. Cette émission a donc contribué à l'efficacité de chacun. Je conteste deux choses dans votre démonstration. D'abord, je pense, qu'à terme, Veolia aura bénéficié de dizaines de millions d'euros de bénéfices, sur l'ensemble du contrat. On parle de pourcentage, les Toulousains demanderont combien Veolia a fait d'argent sur l'eau. Le débat entre la régie et la DSP, il se situe aussi là.

Deuxièmement, vous nous dites : « Pas besoin d'audit indépendant sur les fuites ». Mais même si on n'a que 10 % de pertes, il est nécessaire de savoir s'il y a des grosses fuites. C'était le cas à Nîmes. A Toulouse, plusieurs canalisations ont sauté. Je ne crois pas au hasard, je pense que notre délégataire a des difficultés, et je trouve dommage que vous rejetiez ma proposition.

Vous revenez sur l'avenant 13, vous savez pourtant parfaitement que vous appliquiez déjà le taux moyen de 0,5 % de renouvellement avec Veolia, depuis 1990.

Vous nous répétez toujours « nous sommes les meilleurs », je réponds simplement pas toujours, ou pas selon les mêmes analyses. Il me semble effectivement que ce contrat de 1990 n'est pas forcément bon et sur le taux de renouvellement, il incombe à celui qui l'a mis en place en 1990, pas à ceux qui ont fait un avenant en 2010.

J. CARREIRAS

Je ne rentrerai pas dans le débat technique avec le professeur TRAUTMANN. Simplement, sur l'avenant 13, il y a eu une négociation et c'était une bonne négociation. Pierre TRAUTMANN l'a lui-même reconnu. S'il y a eu une négociation sur le prix et sur un plus faible taux de renouvellement, c'est tout simplement, vous l'avez dit vous-même, parce que le rendement du réseau était bon et qu'on était plutôt en fin de contrat. C'est ça qui a rendu possible le fait que nous l'acceptions. Ce rendement est toujours aussi bon, je ne le conteste pas. Ne soyons pas toujours animés par l'idée qu'on fait mieux que les autres. Si nous avons mis en place cette clause sur le taux de renouvellement dans l'avenant n°13, c'est parce que nous avons fait le constat de ce bon rendement. Cela n'engage rien pour la suite, sur les décisions que l'on serait amenés à prendre sur le mode de gestion de l'eau.

C. RAYNAL

Je voudrais simplement en profiter pour vous annoncer que le Sénat a voté à l'unanimité, ce n'est pas toujours le cas, la prolongation de l'expérimentation sur la tarification sociale de l'eau, pour une durée de 3 ans supplémentaires. Cette proposition de loi ayant été votée à l'unanimité, je ne doute pas qu'elle recueille également l'assentiment de tous ici, pour qu'au moins on réfléchisse à cette tarification sociale de l'eau.

P. TRAUTMANN

Avant l'avenant 13, le taux de renouvellement du réseau de l'eau était de 0,8 %. Vous ne pouvez pas dire qu'on était en dessous de la moyenne. C'est ce qui était prévu dans le contrat. Après, je reconnais que pour baisser de 25 % le prix de l'eau, vous avez baissé la garde sur le taux de renouvellement. Je maintiens que cette négociation était audacieuse. Je ne l'aurais pas négocié sur une durée aussi longue, mais ça a été négocié et ça tient, puisque notre taux de rendement dépasse les 90 %. Il n'y a donc pas eu de conséquences néfastes pour l'instant.

Le deuxième point, abordé par Claude RAYNAL, concerne la tarification sociale. Nous avons étudié la tarification sociale dans le cadre des réunions sur l'eau dans lesquels il y avait Josiane MOURGUE, Jacques TOMASI, Antoine MAURICE. La tarification sociale consiste à faire payer un peu moins les premiers mètres cubes et un peu plus les autres. Nous avons, à Toulouse, un abonnement très faible, c'est déjà un élément modérateur très fort. Cet abonnement coûte dix euros par an. Dans beaucoup de villes, on est sur des abonnements à 30, 40, 50 euros. Le fait d'avoir un abonnement à un niveau faible conduit à ce que les prix des premiers mètres cubes soient naturellement très faibles. Deuxième point, nous avons prévu dans le cahier des charges de la régie ou de la DSP qu'il fallait fournir 0,5 %, c'est le

plafond permis par la loi, pour régler les problèmes sociaux au titre du FSL. Au niveau de cette tarification sociale, nous avons donc fait des avancées très significatives.

J.L. MOUDENC

Je voudrais simplement redire ce que je disais en début de matinée, le débat sur l'eau il est là, je ne l'empêche pas, il est public et il est permanent.

La parole est maintenant à Sacha BRIAND pour la présentation de la délibération sur la contractualisation avec l'Etat. Auparavant, je vous donne une nouvelle intéressante l'actualité toulousaine. Vous savez qu'il y a eu un appel à la grève à Tisséo ce matin. Voici la réalité des chiffres : 70 % des bus circulent, ainsi que la totalité du métro et du tramway. C'est une bonne nouvelle pour le service public, auquel nous avons tous réaffirmé notre attachement.

S. BRIAND

Il vous est proposé d'approuver le projet de contractualisation avec l'État, établi dans le cadre de l'article 29 de la loi de programmation 2018 des finances publiques. Au préalable, je dois rétablir certains faits, au regard des observations faites dans les liminaires, qui qualifient de « précipitée » l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour. La loi de programmation des finances publiques a été votée il y a quelques mois maintenant. Il ne s'est pas passée une réunion de la Commission des Finances, une réunion du Bureau, une réunion du Conseil, sans que l'on aborde cette démarche de contractualisation. Cette démarche s'inscrit dans les orientations budgétaires. C'est un sujet particulièrement important et naturellement, vous avez été tenus informés de l'avancée de ce dossier, depuis plusieurs mois maintenant. Si nous avons fait le choix de l'inscrire à l'ordre du jour tardivement, c'est parce que nous n'étions pas certains d'être prêts. Nous ne voulions pas précipiter les discussions avec l'État. Nous avons finalement eu les éléments nécessaires, et avant même la réunion des présidents de groupe, nous avons convoqué la commission Finances, dans la perspective d'examiner ce dossier.

Enfin, pour clarifier une observation de Claude RAYNAL, le projet de convention déposé sur table est le même que celui qui a été communiqué à la commission des finances. Ce n'est pas une information de dernière minute. Tout le monde n'étant pas membre de cette commission, il convenait de le remettre sur table pour l'ensemble des élus métropolitains. Cette convention n'a été modifiée, d'ailleurs, que sur des aspects totalement marginaux. Alors non, il n'y a pas de précipitation. Il s'agit simplement de saisir l'opportunité d'affirmer la volonté de Toulouse Métropole de prendre acte de la décision du pouvoir législatif et du gouvernement de mettre en œuvre cette contractualisation, qui vise à définir les conditions dans lesquelles les collectivités contribuent à la maîtrise des dépenses publiques. Et nous assumons, comme nous le faisons depuis 2014, cette volonté de maîtriser les dépenses publiques. Je ne crois pas, d'ailleurs, avoir entendu beaucoup de Maires ou de Conseillers métropolitains tenir un discours différent de celui de la maîtrise des dépenses publiques. La maîtrise des dépenses publiques est, objectivement, nécessaire pour préserver les politiques publiques que nous mettons en œuvre. La dérive permanente des dépenses n'est pas une réponse. Alors oui, Madame BLEUSE, nous réaffirmons et nous continuerons à réaffirmer cet objectif compliqué. Il est nécessaire de pouvoir faire mieux, de pouvoir faire plus, en ayant des moyens plus contraints. Il n'y a donc ni précipitation, ni allégerie, ni volonté, cher Claude RAYNAL, d'être le disciple de qui que ce soit. Nous prenons acte de la volonté du gouvernement, du pouvoir législatif. Nous prenons acte, surtout, d'une méthode différente de celle mise en œuvre par le précédent gouvernement, où le président de la République, élu sur la base d'un programme qui explicitement s'engageait à sanctuariser le montant des dotations de l'État versées aux collectivités locales, quelques jours après le second tour des élections municipales, annonçait la baisse unilatérale des dotations à ces mêmes collectivités. Nous prenons acte des axes que l'actuel président de la République souhaite mettre en œuvre en termes d'efforts sur les dépenses publiques. Et nous prenons acte de la loi de finances qui a proposé la mise en œuvre de cette contractualisation, mais qui a écarté la mise en place d'un ratio impératif en termes d'endettement. C'est celui-ci que je contestais formellement, notamment dans la volonté de poursuivre nos efforts en matière d'investissement. Dans ces conditions et au regard des dispositions adoptées, nous considérons que nous disposons d'un cadre acceptable.

Bien sûr, on peut considérer que cette contractualisation est un piège, une violation de l'autonomie des collectivités locales. Et certains, nous l'entendons, veulent mettre en œuvre une forme de guérilla politique avec le gouvernement, refusant de contractualiser avec l'État. On peut ergoter pendant des

heures, ce n'est pas péjoratif, ou débattre sur l'autonomie des collectivités locales ; j'y suis attaché comme vous tous. Et je préférerais que nous puissions avoir une véritable autonomie, c'est-à-dire la capacité à définir les ressources dont nous disposons pour la mise en œuvre de notre politique. Ça n'est pas la tradition républicaine, ça n'est pas l'histoire des collectivités en France. On le sait, depuis la suppression de la tutelle, l'État n'a jamais eu la volonté de laisser les collectivités dans une véritable autonomie. Nous vivons dans une autonomie encadrée. Il faut savoir l'assumer et être capable de saisir les opportunités qui existent. Je considère que la contractualisation vaut mieux que la non-contractualisation. Pourquoi ? Tout simplement, parce que si nous ne contractualisons pas, le taux d'évolution des dépenses sera plafonné à 1,2 %. Dans le projet qui vous est soumis, nous avons obtenu un taux d'évolution de 1,35 %. C'est une évolution modeste mais, au regard de la loi, l'État ne peut pas nous proposer mieux. Nous sommes allés au bout de ce qu'il était possible d'obtenir de l'État dans le cadre de cette contractualisation.

Nous sommes libres de ne pas respecter ce taux d'évolution. Nous pouvons assumer, collectivement, de ne pas respecter ce taux d'évolution des dépenses de fonctionnement, si nous considérons que des politiques publiques rendent nécessaire d'engager des dépenses. Il y aura simplement une sanction, cette sanction, elle est connue. Hors contractualisation, cette sanction correspond à un taux de reprise de 100 %. Si nous contractualisons, le taux de reprise est plafonné à 75 %. Donc si nous ne contractualisons pas, nous avons un taux d'évolution plus faible et un taux de reprise plus élevé. Si nous contractualisons, nous avons un taux d'évolution plus élevé et un taux de reprise plus faible. Il y a des moments où la réflexion et l'intelligence sont nécessaires pour bâtir des raisonnements complexes ; mais de façon objective, il n'y a aucune raison de ne pas contractualiser. Certains diront : « Mais attendons, attendons. » C'est le débat que nous avons eu tout à l'heure, « attendons toujours parce qu'on ne sait pas ce que demain nous réserve ». À ce rythme-là, effectivement, on attendra longtemps.

Par ailleurs, si sur un certain nombre de critiques de cette contractualisation, sur lesquels nous pouvons d'ailleurs nous rejoindre, des évolutions se concrétisent, nous en bénéficierons. Nous avons vu, par exemple, le Premier ministre annoncer, alors que la Direction Générale des Collectivités Locales avait écarté toute discussion là-dessus, que les dépenses liées à la GEMAPI ne seraient pas prises en compte dans l'évaluation de la réussite du contrat. Si d'autres évolutions de ce type interviennent, nous en bénéficieront. À l'évidence, l'État ne pourra pas dire à ceux qui ont contractualisé avant de nouvelles annonces : « Comme vous avez été les premiers à contractualiser, il est hors de question que vous bénéficiiez de ces avancées. »

L'argument qui consiste à dire « Attendons quelques mois » n'apporte strictement rien. Nous sommes prêts et la discussion sur la contractualisation est allée au bout. Nous avons obtenu le taux d'évolution le plus élevé que la loi permette. Il n'y a pas, puisque c'est la loi qui le fixe, de négociation à avoir sur le taux de reprise. Nous avons pu obtenir de l'État l'intégration, dans ce corpus contractuel, d'un rapport budgétaire et financier, rétrospectif et prospectif. Ce rapport servira d'appui aux discussions entre le représentant de l'État et Toulouse Métropole lors du bilan de clôture d'exercice. Ce rapport, présenté en Commission des finances, est extrêmement important. Je ne suis pas certain que 100 % des conseillers métropolitains aient pris le temps de lire ces 60 pages sur la contractualisation. Dans ce rapport, nous avons mis en évidence toutes les difficultés que pose l'application d'une disposition législative conçue pour toutes les collectivités de France et mise en œuvre à un niveau contractuel, qui concerne l'État et Toulouse Métropole.

Nous avons mis en évidence, par exemple, que si le taux de TVA passe de 20 à 22 %, on ne pourrait pas nous faire le reproche d'une augmentation de nos dépenses de fonctionnement. C'est une chose qui peut paraître de bon sens, mais qu'il est utile de rappeler dans le cadre de cette contractualisation. Si l'État augmente demain, unilatéralement, la TGAP, cela aura forcément un impact sur nos dépenses de fonctionnement, notamment dans le traitement des déchets.

Nous avons mis en évidence le fait que certaines collectivités ont inclus dans leur budget annexe les dépenses en matière de transport public. Lorsque ces collectivités font des dépenses, ce ne sont pas des dépenses de fonctionnement mais des dépenses d'investissement. Elles ne rentrent pas en ligne de compte dans le cadre de l'encadrement des dépenses de fonctionnement. À Toulouse Métropole, la politique transport est portée par un établissement de coopération intercommunale spécifique, un syndicat mixte. Les dépenses d'investissement de ce syndicat mixte dans le cadre de la politique transport se traduisent concrètement par une contribution de Toulouse Métropole. Cette contribution correspond à une dépense de fonctionnement. Cette situation différenciée, en fonction de l'organisation institution-

nelle, doit trouver une résolution. Naturellement, nous considérons que ces dépenses ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre de l'évaluation qui sera faite au terme du bilan de clôture de l'exercice.

Nous avons, aujourd'hui, une opportunité à saisir. Si nous attendions le 28 juin 2018, nous n'aurions pas forcément la capacité de dire à l'État : "Nous voulons que, dans ce cadre contractuel, notre rapport figure et exprime le contexte dans lequel Toulouse Métropole accepte de contractualiser." Parce que, tout simplement, nous serions à 48 heures de ne plus pouvoir bénéficier d'un taux d'évolution des dépenses de 1,35 % et non pas de 1,2 % et de ne plus pouvoir bénéficier d'un taux de reprise limité à 75 % au lieu de 100 %. Alors oui, je le dis et je l'assume, il ne s'agit pas d'être disciple, ni même de discipline. Nous avons intérêt, aujourd'hui et maintenant, à prendre acte de la volonté du gouvernement et à lui proposer de signer ce contrat dans un cadre que nous définissons et qui est celui exprimé au travers de ce rapport. Il y aura des difficultés de mise en œuvre, il y aura des discussions dans l'évaluation, mais nous le savons. Ceux qui vont, après mon intervention, venir critiquer ce contrat le savent au moins aussi bien que moi, et même plus, ils ont plus d'expérience politique. Nous savons également qu'il y a la loi, l'expression de la volonté, puis la mise en œuvre, l'exécution, et enfin la rationalité, qui souvent reprend le dessus sur les principes énoncés. Évidemment, les difficultés que nous mettons en avant dans ce rapport vont s'imposer comme des évidences. Ce rapport est essentiel à la mise en œuvre de l'évaluation que nous ferons.

Dernier point, lors de la commission Finances, il y a déjà eu un certain nombre de remarques. Il a été demandé comment nous comptons tenir ce taux d'évolution des dépenses de fonctionnement ? D'abord, certains ont dit : « Mais regardez, il est indiqué, dans le rapport annexé au contrat que le compte administratif 2017 marquait une évolution de plus de 5 %. Comment comptez-vous passer de 5 % d'augmentation des dépenses en 2017, à un taux de 1,35 % ? »

Vous avez dans le rapport une démonstration qui rappelle qu'en 2017, nous avons eu les dépenses transférées du Département. On ne peut pas dire que les dépenses ont évolué, sans neutraliser, dans l'appréciation du rythme d'évolution de nos dépenses, les transferts de compétences, les modifications de notre périmètre d'intervention, les évolutions législatives, l'évolution du point d'indice... Toutes ces décisions ou ces événements exogènes impactent l'évolution des dépenses. C'est sur ces éléments que nous exprimons, dans le rapport, une réserve quant à l'appréciation qui devra être faite de la réalité de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, au regard de cette notion de périmètre constant. On ne peut pas nous dire : « Ce n'est pas bien, vous n'avez pas respecté le taux d'évolution de 1,35 %, si ce dépassement est en partie lié à une décision de l'État en matière d'évolution du point d'indice, d'évolution des taxes ou d'évolution des compétences transférées et exercées par Toulouse Métropole.

Je le redis, le fait de signer la contractualisation en se fixant un objectif de 1,35 %, alors qu'après retraitement, comme vous pouvez le constater, en 2017, nous sommes, si ma mémoire est bonne, à 0,97 %, nous sommes dans l'épure de ce que prévoit la contractualisation en 2017, va nous demander des efforts, effectivement. Nous avons commencé à dresser un certain nombre de pistes, mais ces efforts sont à déterminer ensemble, dans le cadre des délégations, avec les commissions. Cette révision des politiques publiques a déjà été lancée, chacun a été invité à y travailler, pour pouvoir respecter au maximum ce cadre.

Qu'on ne se trompe pas, je l'ai dit, je le répète, le fait de signer un contrat avec un taux d'évolution à 1,35 % ne signifie pas que nous nous enfermons définitivement dans ce taux. Nous avons le droit, le contrat le reconnaît puisqu'il prévoit une sanction, de ne pas respecter ce taux d'évolution. Nous devons mesurer de notre intérêt et de notre capacité à respecter ce taux d'évolution, au regard de la sanction.

Déjà, les cris d'orfraie sont arrivés suite à la commission Finances, sur l'épure indiquée dans le rapport en matière de transport public : « Regardez, vous remettez en cause le financement du PDU. Vous prévoyez que la subvention versée à Tisséo n'évoluera pas, tel que c'était prévu dans la version d'il y a un an, de 6 millions sur cette période, mais de 3 millions. » Deux remarques d'ores et déjà, pour que les choses soient claires. D'abord, la subvention à Tisséo, mis à part une évaluation liée au réseau de Colomiers, est stable depuis 2013. Il n'aura échappé à personne que depuis 2013, l'offre en matière de transport public a sensiblement évolué. Donc dire que le montant de la participation versée par Toulouse Métropole est le seul élément qui permet d'apprécier si l'offre de transport public augmente est une erreur démontrée depuis 2013. Ensuite, la participation à Tisséo augmentera autant que nécessaire pour mettre en œuvre et accompagner le PDU. La question n'est pas de savoir si ça augmente de 103

millions à 106 millions, mais de savoir si dans la mise en œuvre du PDU, nous aurions décidé, pour respecter cette contractualisation, de reporter des projets. Non, nous mènerons les projets du PDU tels qu'ils ont été actés dans le PDU. Et par voie de conséquence, nous augmenterons la contribution au SMTC, au fur et à mesure des besoins objectifs. Les investissements réalisés ces dernières années nous ont permis d'augmenter le réseau et la fréquentation. L'équilibre économique de l'exploitation de la régie justifie que la contribution versée à Tisséo puisse, sur cette période de contractualisation, être un peu en deçà de ce qui était prévu initialement, lorsque le travail d'affinement n'était pas fait. Mais peut-être qu'au cours de l'année nous vous dirons : « Nous avions prévu 103 millions, il faut 105 millions. » Je le dis, ce ne sera pas une variable d'ajustement au détriment de la politique transport. Mais par contre, si, en fonction des résultats de l'exploitation, des investissements, des marchés, il n'y a pas la nécessité de verser 103 millions, mais seulement 102 millions, nous verserons 102 millions et cela nous aidera à réaliser l'objectif d'encadrement des dépenses. Nous exercerons cela de manière rationnelle et pragmatique, mais sans remettre en cause les politiques publiques. Nous nous y sommes engagés et nous exprimerons, en toutes hypothèses et le moment venu, les réserves fondamentales que nous avons sur les conditions dans lesquelles cette évaluation pourra être réalisée.

Mes chers collègues, très honnêtement, je ne vois pas l'intérêt de ne pas contractualiser. Rentrer dans un débat et un combat politique avec le gouvernement, ça n'est pas notre volonté. Il est légitime que certains fassent un choix différent. Il faut travailler pour faire en sorte de respecter ces objectifs, parce qu'ils sont la condition même de nos équilibres et de notre capacité à poursuivre l'aménagement et le développement de notre territoire. S'enfermer dans un taux d'évolution qui ne serait qu'une norme comptable, non. Signer un objectif, ce n'est pas nous passer la corde au cou. C'est exprimer la volonté de faire les efforts nécessaires au bénéfice de la nation et de notre territoire, sans jamais renoncer au projet qui est le nôtre et qui est porté par la légitimité qui nous a été conférée par les élections.

M. PÉRÉ

Monsieur le président, chers collègues, quelques éléments pour expliquer le contexte de cette contractualisation. Ce projet concerne les communes et les EPCI à fiscalité propre, dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros. Cela représente 322 collectivités et EPCI, soit 70 % de la dépense publique des collectivités en France. L'objectif inscrit est de réduire de 3 points la part des dépenses publiques en France dans le PIB. Cette démarche se met en place au moment où la France sollicite auprès de l'Union européenne une sortie de la « procédure pour déficit excessif », dans laquelle elle se trouve depuis neuf ans. Il s'agit, pour le gouvernement MACRON, de montrer patte blanche et de montrer à Bruxelles qu'on fait des efforts pour diminuer cette part des dépenses publiques dans le PIB. Il est important de rappeler à quoi servent les dépenses publiques dans un PIB, dans un pays. Les dépenses publiques servent de transfert vers les ménages. Elles servent à payer les retraites, les prestations familiales, les prestations de santé, d'éducation... C'est un combat de vieille date du libéralisme que de dire : « Il faut absolument baisser la part des dépenses publiques ». L'objectif, c'est de basculer cette part d'activité dans le PIB, qui relève de l'action publique, vers le secteur privé. Or ces transferts vers les ménages, ils existent pour réduire les inégalités. Cette baisse aura, nécessairement, des impacts sur les inégalités. Le modèle français est basé sur ce transfert pour vaincre les inégalités. Dans d'autres pays, effectivement, les taux sont plus bas, des pays que je connais bien, comme l'Angleterre, l'Allemagne ou les États-Unis, où vous pouvez payer 30 000 euros par an pour scolariser un enfant en terminale et où le système de santé n'est pas aussi performant. Donc ne nous trompons pas, le combat qui est mené derrière cela, c'est celui de la privatisation des activités.

Sur le calendrier, j'ai bien entendu les remarques de Sacha BRIAND. Je constate, quand même, que ce contrat a été soumis à l'avis de la commission Finances le 10 avril et qu'il nous faut le voter le 12 avril. Je sais que tout cela a été rendu public le 22 mars. Si ce n'est pas de la précipitation, je ne sais pas ce que c'est ! D'autant, qu'il nous reste trois mois pour continuer ces négociations.

Je note vos efforts, Sacha BRIAND, pour nous dire que ce contrat fait 70 ou 80 pages. Mais ce contrat, il est facile à lire, il fait 7 pages. Il n'est pas vrai de dire que la note qui l'accompagne, très fouillée, très compliquée à lire, très bien rédigée, fait partie du contrat. Il n'est à aucun moment indiqué que cette note fait partie du contrat. J'ai signé quelques contrats dans ma vie professionnelle et quand une annexe fait partie d'un contrat, on l'explique. Ce n'est pas le cas ! C'est une annexe indicative, c'est écrit. Je le redis, ce contrat fait 7 pages.

Ce document revient sur des chiffres 2014-2016. Il manque l'année 2015, c'est étonnant. Ce rapport établit que le taux de croissance apparent des dépenses réelles de fonctionnement de Toulouse Métropole se fixerait à + de 5,9 %. Dans les autres EPCI, en France, c'est + 2,3 %, et non + 5,9 %. Cela peut s'expliquer par la jeunesse de notre EPCI. Il y a des montées en puissance sur certains domaines, cela a des impacts sur notre budget de fonctionnement, c'est compréhensible. Notre taux de croissance des dépenses de fonctionnement devra donc passer de 5,9 % à 1,35 %. Comment ? Cela me semble, effectivement, extrêmement difficile. Ce contrat met en avant des chiffres précis. Il indique que : « Nous augmenterons pour 2018-2019-2020, en moyenne, de 7 millions d'euros nos dépenses de fonctionnement ». Au-delà de ça, la pénalité s'applique. 7 millions d'euros, j'ai regardé un peu ce que ça représentait. Les charges financières, liées à la croissance des emprunts pour payer le 1,8 milliard du plan d'investissement, qui était de 1,4 au début, mais qui ont été dépassés de 400 millions d'euros, augmentent pratiquement de 7 millions d'euros entre 2018, 2019 et 2020. Je rajoute à ça, parce que l'exemple m'a été donné par mon collègue Sacha BRIAND, les 3 millions d'euros d'augmentation pour le SMTC. En gros nous sommes aux alentours de 9, 10 millions d'euros d'augmentation. Rien qu'avec ces deux postes-là, qui sont écrits noir sur blanc, on est hors contrat. Et je ne parle pas de tous les autres postes importants.

Comment rester sous la barre des 1,35 %, quand la masse salariale, qui croît de manière pratiquement automatique, représente 40 % des dépenses contractualisées ? Les salariés de Toulouse Métropole ne vont-ils pas subir une pression terrible pour que la masse salariale brute n'augmente pas ? Quid des autres budgets ? Quid des 40 % qui concernent les aides aux associations, l'aide au logement ?

Comment respecter cette contractualisation ? Soyons clairs, on ne la respectera pas. On signe un contrat, mais on sait qu'on ne le respectera pas. Par contre, ce sera un outil de pression terrible sur les salariés de Toulouse Métropole et sur l'ensemble du tissu associatif. Vous ne nous avez pas dit, c'est aussi pour cela que c'est précipité, où vous alliez chercher les 30 millions d'euros d'économies qu'il faut faire par rapport à votre propre prospective financière. Il y aurait 30 millions d'euros à chercher sur l'année 2020, 18 millions sur l'année 2019. Où va-t-on les chercher ? Il faut nous le dire, avant de signer.

Sur les incitations et les pénalités, je voudrais expliquer en quelques mots ce qu'elles sont. Elles sont extrêmement faibles. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'AMF et l'ensemble des associations d'élus. Pour les bons élèves, qui arriveront à respecter les objectifs, il y aura une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local. Ce « coup de pouce » sera décidé par le préfet, il n'y a aucun engagement, aucune garantie. C'est extrêmement flou. L'AMF, l'Association des départements de France et les régions disent non.

Quant aux pénalités, il faut bien en comprendre le mécanisme. Si vous signez et que vous dépassez, on vous prend 75 % du dépassement. Si vous ne signez pas, en cas de reprise, le taux de reprise est de 100 %. L'écart est minime. Il représente, je l'ai calculé, si on suit notre prospective financière et si on ne respecte pas le contrat, 22 millions et demi d'euros sur une année, au lieu de 30 millions d'euros. L'objectif de tout ça, c'est de prendre de l'argent aux collectivités. On sait qu'on ne respectera pas le contrat et on nous prendra 22 millions et demi d'euros au lieu des 30 millions. Le précédent gouvernement a dit aux collectivités, « je vous prends 11 milliards », là on ne nous le dit pas, mais au final, ils seront prélevés. Le terme de contrat est sémantiquement erroné, vous le savez bien. On nous demande « d'aller à Canossa », on nous demande de signer rapidement, de façon à se conformer, et peut-être à être les premiers.

Notre vote contre la contractualisation, je vais la résumer ici. Cette contractualisation, c'est une remise en cause de la libre administration des collectivités territoriales, malgré l'avis du conseil constitutionnel. Notre démographie croît de 1,4 %, c'est écrit dans le contrat. Si on respecte ce contrat, les dépenses par habitant vont diminuer au fil des années, puisque nous sommes limités à 1,35 %. Vous avez opté pour une augmentation des taux de 15 %, étalée sur deux années, en 2015. Les contribuables, en échange, s'attendaient à des services. On leur avait dit, car 15 % c'est pas rien : « Vous allez payer beaucoup plus pour nous permettre de nous donner des moyens d'agir avec le budget de fonctionnement. » Deux ans après, on leur dit : « Finalement, vous allez rire, les +15 % on ne va pas pouvoir les utiliser pour vous, on est contraint par un taux de croissance limité à 1,35 %. » Ça s'appelle une double peine, payer beaucoup plus d'impôts et diminuer les dépenses. La majorité des 322 collectivités concernées n'y arriveront pas, ça se traduira par une pression sur les salariés et par une baisse dans les aides au logement, aux associations... Ce sera, *in fine*, des milliards d'euros en moins pour les collecti-

vités territoriales. Cela me semble précipité, car ces 30 millions d'euros, Monsieur le président, vous ne nous avez pas expliqué où vous alliez les chercher.

J. CARLES

Je ne voudrais pas faire le procès d'une polémique politique disant : « Signer le contrat, c'est soutenir le gouvernement d'Emmanuel MACRON ; ne pas le signer, c'est s'opposer. » Le débat n'est pas là. L'État a décidé de contenir les dépenses publiques, il y a deux méthodes pour cela. La première méthode, c'est celle utilisée antérieurement, d'une baisse unilatérale des dotations. La deuxième, c'est celle de la contractualisation. Je crois qu'il faut qu'on soit, ensemble, conscients que nous aurons de toute manière une baisse des dotations, nous ne serons pas en capacité de tenir une croissance de la dépense de 1,35 %. Savoir où l'on va faire des économies, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est quelle sanction choisit-on ? Si nous signons ce contrat, rien ne nous empêche de dépasser le taux de 1,35 %. Simplement, nous bénéficierons d'une sanction amoindrie. Cette sanction, elle est connue. Pour moi, il y a dans tous les cas impossibilité de tenir les 1,35 %, sauf effectivement à remettre en cause nos engagements et à ne pas réaliser le plan d'investissement. Je ne pense pas que ce soit la volonté ni de la majorité, ni de l'opposition. Voilà pour le premier point.

J'observe par ailleurs que lorsque Sacha BRIAND est complètement convaincu, il arrive à être concis, précis et immédiatement convaincant. Quand Sacha BRIAND prend beaucoup plus de temps pour expliquer, c'est peut-être que sa conviction n'est pas forcément totale sur le sujet. C'est ma première observation. Mais je voudrais également revenir sur les propos tenus en commission des Finances, puisqu'on a eu un long débat sur le sujet. Il est ressorti de ce débat qu'il y a un partage entre ceux qui, de toutes manières et dans tous les cas, diront : « Nous ne voterons pas cette contractualisation » et ceux qui disent : « La contractualisation permet effectivement de faire 25 % d'économies sur la sanction ». 25 % c'est pas mal, 7 millions et demi c'est quand même pas rien aujourd'hui dans la mise en œuvre des politiques que nous avons à conduire. Donc, le fait de retarder ne modifiera pas cela. En revanche, le fait de retarder peut nous permettre de poursuivre la discussion, je sais que France urbaine ne reste pas les deux pieds dans le même sabot par rapport aux dispositifs qui sont aujourd'hui en discussion avec l'État. La preuve, il a été obtenu, au cours de ces discussions, que la GEMAPI n'entre pas dans le dispositif. On a deux mois pour encore essayer d'améliorer les choses. Je ne partage pas complètement l'idée, dans la mesure où aujourd'hui le préfet nous a envoyé une proposition de convention, qu'il revienne dessus. Je pense que ce que nous avons obtenu, nous l'avons obtenu définitivement. Je ne vois pas comment le préfet reviendrait là-dessus.

Je retiens les propos et les conclusions de la commission des finances, parce-que c'est le rôle du président d'une commission que de relater ces propos : « Oui, la contractualisation permet de faire des économies, elle est intéressante, mais ne faut-il pas profiter des deux mois, puisque nous avons un Conseil de Métropole le 28 juin, pour essayer de continuer à discuter ? ». D'ailleurs, les discussions sont encore en cours avec les services du préfet, pour essayer d'obtenir quelques éléments. Vous avez pu l'observer, je ne suis pas de ceux qui attendent, je préfère agir et faire. Ces deux mois de report pourraient être mis à profit pour affiner les discussions avec le préfet. La proposition serait de dire : « Revenons-y au mois de juin ». Je le dis clairement, je suis favorable à la signature du contrat, mais nous pouvons encore essayer de l'améliorer. Pourquoi suis-je favorable à la signature de ce contrat ? Parce que ce contrat, c'est 25 % d'économies sur la sanction, c'est quand même bon à prendre.

C. RAYNAL

C'est un beau sujet. Depuis les premières interventions, fin 2017, il y a eu une évolution globale, de la part de tous d'ailleurs, sur le sujet. Comme mon prédécesseur, je relève la complexité du propos de Sacha BRIAND. Elle semble traduire une faiblesse dans la certitude et dans la présentation des choses. C'est assez rare, généralement les choses sont bien conduites. Là, il y a eu des répétitions, j'en suis resté « baba ». Il semble difficile de justifier ce changement, qui consistait à dire : « On va se battre, on va bien voir, l'État ne nous empêchera pas de... » pour venir maintenant nous expliquer que ce contrat léonin est une bonne chose.

Le reproche principal que je ferais à cette délibération, avant de rentrer sur des considérations plus générales, c'est surtout la façon dont on y entre. Cette délibération ne comprend aucun terme négatif. Elle comprend simplement un propos béat devant un système de contractualisation dans lequel la collectivité se retrouve seule perdante. Les termes, dans l'exposé des motifs, sont quasiment ceux de l'État. On

ne retrouve aucune remarque sur l'esprit dans lequel la collectivité reçoit ce document. On aurait pu faire mention du regret, du fait que ça va dans le mauvais sens. Rien du tout. C'est extrêmement étonnant et c'est sans lien avec ce qui a été exprimé par les uns et les autres, en particulier par Sacha BRIAND, qui nous disait : « Moi, j'aurais des choses à dire ». Ces choses, on aurait aimé les lire. Il ne suffit pas de les lire, il faut les lire. Et on n'a rien dans cette délibération qui soit de nature à prendre un peu de distance par rapport à la proposition.

Deuxième sujet, on apprend aujourd'hui qu'on n'est pas véritablement sur une technique géniale, différente des baisses de dotations passées, mais bien sur quelque chose de semblable, exprimé différemment. Je rappelle qu'à l'époque, la croissance était de 0,2 % et le déficit public de 5,2 %. Aujourd'hui, on est à 2 % de croissance et 2,6 % de déficit public. Les choses ne sont plus du tout les mêmes. Cela permet d'être plus intelligent, d'être plus souple, de présenter les choses avec habileté, avec derrière un ministère, qui s'appelle Bercy, qui a écrit le seul paragraphe qui l'intéressait, à savoir : « Une fois que les politiques auront fini de jouer, comment je récupère. » C'est ça qu'il y a, exactement, dans la convention. Et on doit dire amen, puisque c'est la période, paraît-il.

Tout de même, prenons de la distance. Vous le faites à l'oral, faisons-le collectivement à l'écrit et prenons un peu de temps. Je ne comprends pas pourquoi on veut être les premiers à signer. Ce que je comprends, c'est que Jean-Luc MOUDENC souhaite complaire. Je le comprends, on le comprend tous. Mais de grâce, faisons passer les intérêts de la Métropole avant. Faisons un peu de rapport de force. Tous vos amis républicains et même vos amis centristes, puisque c'est ainsi que vous vous définissez, lèvent le pied. On a le temps, mettons un peu de pression, obtenons davantage du gouvernement que ce qu'il nous a donné jusqu'à présent. Pour l'instant, il a enlevé ce qu'il devait enlever. Dans un texte, on met toujours certaines choses dont on sait qu'on va les enlever au cours des négociations. Là, on a eu la négociation et le gouvernement a enlevé ce qu'il avait prévu d'enlever dès l'origine. Aujourd'hui, on ne peut pas continuer. Alors on nous raconte une fable en nous disant : « Ce que l'on donne pour les transports, il faudra l'enlever de la contractualisation, parce qu'en réalité ça sert à payer de l'investissement. » Mais où a-t-on vu ça ? Ce que l'on prend chez nous, ça sert à payer du fonctionnement et de l'investissement, l'État vous l'a dit lui-même, ce n'est pas la peine d'en reparler pendant les négociations. Ensuite, il est indiqué dans le contrat : « Le préfet et le président se parleront tous les ans pour ajuster. » Pour ajuster quoi ? Vous voyez Bercy appeler le préfet en fin d'année pour lui dire « on va ajuster ». Si l'idée c'est de dire : « On discute pour reporter sur l'année suivante », alors là c'est encore pire. Cela voudrait dire : « Bon on essaie de finir le mandat cahin-caha, et ceux qui seront là en 2021 augmenteront les impôts et feront ce qu'il y a à faire. » On connaît déjà ça, qui a été pratiqué par le passé.

Au final, comme par la passé, soit on va nous prendre des dotations, soit on va baisser drastiquement les services publics. Dans ce cas là, il faut nous le dire et commencer à en discuter entre nous.

Sinon, on revient à la méthode ancienne. La méthode ancienne était beaucoup plus facile que la méthode actuelle. Une fois enlevées les dotations, on laissait toute liberté aux collectivités de rééquilibrer leur budget. Je vais vous expliquer comment ça s'est déroulé à Tournefeuille. Première année, baisse des dépenses. Deuxième année, légère augmentation des services, qui s'est passée sans trop de difficultés. Troisième année, petite augmentation d'impôt, pas de 15 %, mais 5 %. Au final, c'était presque indolore, enfin n'exagérons rien. Ce n'était pas vraiment une bonne méthode, mais la méthode actuelle est pire. On vous demande de diminuer la dépense, mais on ne vous autorise pas à augmenter les recettes. Il ne sert à rien d'augmenter l'impôt, puisque de toute façon il faut diminuer les recettes. Cela ne servira qu'à un seul point, payer l'ardoise à la fin, éventuellement d'ailleurs. Il n'y a donc pas une méthode géniale PHILIPPE-MACRON et une méthode idiote. En réalité, ces deux méthodes sortent exactement du même bureau, de la législation fiscale à Bercy. Ils ont écrit la méthode et ceux-ci leur ont dit « Il nous faut quelque chose de plus fin. » Ils ont dit à la Direction Générale des Collectivités Locales : « Négociez tous les articles et laissez-en un seul et quand vous aurez fini de jouer avec les élus, on récupérera la monnaie. » C'est le seul enjeu ! Et nous, les nigauds de l'équipe, on va faire les béats. On va aller signer les premiers, on va se faire prendre en photo, pour dire : « On est d'accord avec ça, super. » Moi je dis qu'il nous faut provoquer un rapport de force, et ce rapport de force il faut l'exercer jusqu'à la durée limite. La durée limite, elle a été fixée à fin juin. Profitons-en, c'est ce que font les Départements de France, c'est ce que font les Régions de France. Ça ne veut pas dire qu'à la fin, ils ne contractualiseront pas. Cela signifie, simplement, qu'ils vont pousser la négociation pour bé-

néficiar des conditions les plus favorables. N'ayons pas peur de ce combat, n'ayons pas peur de défendre nos intérêts !

Partout dans ce contrat, vous retrouvez la mention : « Le préfet... ». Cela me rappelle la période d'avant la décentralisation. Reprenez les textes d'avant la décentralisation, vous y trouverez les termes « le préfet contrôle... », « le préfet va faire ceci... », « le préfet va faire cela... ». Ce n'est même plus l'État, c'est le préfet. On revient dans des dispositifs qu'on pensait avoir bannis à jamais. On est sur un contrôle strict de ce que va être la dépense de l'État et des collectivités par le système préfectoral.

Faisons, au moins, monter la pression jusqu'en juin pour diminuer cette présentation des choses.

Sur le plan local, pour en venir à la partie contractualisation, qui ne fait que 7 feuilles, il faut vous mettre d'accord sur les chiffres. Dans le rapport du DOB de cette année, on apprenait qu'entre 2014 et 2016, à compétences égales, l'effectif de Toulouse Métropole avait été stable. Pourtant, pendant deux ans, on nous a répété qu'on dépensait trop, qu'on avait trop de personnel !

Aujourd'hui, dans le document qui nous est remis, on apprend qu'entre 2014 et 2016, la croissance de la dépense a été de 6 % en moyenne, alors que sur les autres EPCI, elle était en moyenne de 2,29 %. Sans vouloir être trop caricatural, combien de leçons de gestion a-t-on reçu ces dernières années ? Tout ça pour être au double, finalement, de la dépense moyenne ! Il y a des raisons à cela, Toulouse Métropole connaît une forte croissance, je n'y reviens pas, mais tout de même, que de leçons, Monsieur BRIAND ! Aujourd'hui, la leçon a été beaucoup moins claire.

J.L. MOUDENC

Vous êtes à 12 minutes, Monsieur RAYNAL.

C. RAYNAL

Oui mais c'est intéressant, ce que je dis ! Je vous rappelle que Sacha BRIAND a parlé 30 minutes. C'est pour ça qu'on l'a trouvé complexe et pas synthétique. Sur les dotations, on nous dit « le préfet pourra vous donner un peu plus de dotations ». De quoi parle-t-on ? On parle de 500 millions pour la France, de 150 millions pour les métropoles. Sur 22 métropoles, ça fait 5 millions par an sur lequel on vous donnera peut-être 10 % de plus, c'est-à-dire 500 000 euros. 500 000 euros, d'ailleurs, qu'on a perdus dans le contrat Territoires d'avenir. On se fiche de nous. Tout cela est grotesque !

Dernier point, Sacha BRIAND, vous avez été, par le passé, très brillant sur le terme de « budget alloué ». L'alloué, c'était une magnifique création de votre part. C'était le budget primitif plus ce qui a été voté entre-temps. On faisait donc un ratio, non plus du budget primitif 2018 par rapport au budget primitif 2017, mais du budget primitif 2018 par rapport à l'alloué. Et cette innovation nous permettait de dire que nos dépenses de fonctionnement allaient baisser de 2 %. Cet alloué, c'était un truc qu'on n'avait jamais vu. D'ailleurs, on ne le reverra plus, vous ne nous referez pas le coup deux fois ! Au repas des maires, auquel je ne participe pas, il a été distribué un document de très grande qualité. On a comparé le CA 2017 au BP 2018, là-aussi, c'est un peu subtil, et c'était 22 millions d'euros, 4,3 %, qu'il fallait. Vous êtes quand même dans un jeu où vous nous dites systématiquement : « On va y arriver », puis l'administration nous met en garde, et finalement on nous dit « on verra comment les choses vont se passer ». Tout cela mérite un débat sur la façon dont les choses doivent se faire, doivent se mener et sur les conséquences sur l'ensemble des collectivités. Menons ce débat et au mois de juin, nous verrons. Il n'y a pas beaucoup de gens qui sont contre l'idée qu'il vaut mieux un système qui pénalise moins qu'un système qui pénalise totalement. Mais on verra bien où on en est à ce moment-là. Peut-être qu'en trois mois, on gagnera quelque chose. Vous n'êtes pas habitués, dans votre façon de fonctionner, aux rapports de force mais parfois on gagne des contreparties. Qui plus est, lorsqu'on mène le rapport de force, on gagne souvent en considération. Je vous engage à ce rapport de force et au report de cette délibération. Profitez, avec l'ensemble des collectivités, du temps de négociation qui vous est offert.

M. BLEUSE

Lors de la réunion des présidents de groupes, nous avons convenu que les élus qui interviennent sur les délibérations devaient faire preuve de concision. Nous avons également convenu que les vice-présidents qui présentaient les délibérations devaient également être concis. Je me sens, ainsi, un peu libérée de notre engagement de concision, surtout compte tenu de l'importance et de l'enjeu de cette délibération.

Premier élément, Monsieur BRIAND, nous pensons que votre présentation est, par certains côtés, à minima erronée. Vous nous expliquez que si nous ne signons pas, nous allons nous voir appliquer des pénalités, calculées non pas sur le taux de 1,35, mais sur un taux différent, de 1,20. Ce n'est pas ce que j'ai lu dans la note interministérielle. Nous avons lu l'intégralité des 40 pages de la note interministérielle, que nous n'avons eue que mi-mars 2018. Nous avons, également, lu l'intégralité des 7 pages du projet de contractualisation et du rapport annexé de 60 pages. Ce rapport ne fait pas, d'après nous, partie intégrante du contrat, s'il n'est pas soumis à signature.

Ce pacte, j'emploie le terme à dessein, nous n'en avons eu communication que vendredi dernier. Lors de la conférence des présidents de groupe, Monsieur BRIAND nous a dit très tranquillement : « Nous y travaillons, nous espérons l'inscrire à l'ordre du jour », mais ce n'était pas acté. Nous n'avons eu connaissance de son inscription à l'ordre du jour que vendredi et la commission des finances a été réunie il y a à peine 48 heures. A l'occasion de cette commission, on nous a remis un projet de contractualisation modifié. Certes, je vous le concède, il s'agissait de simple ajustements.

Ensuite, il a été dit qu'on avait déjà évoqué la contractualisation. On en a parlé, mais en des termes extrêmement généraux. Les termes de la contractualisation ont évolué. En décembre, il y a eu des limites, il y a eu le vote du budget primitif et Monsieur MOUDENC, vous nous disiez, très martial : « C'est la fin de ce qu'on a connu depuis plusieurs années, de la baisse autoritaire et sans discussion des dotations et des recettes ». En début d'année, lors de notre dernier Conseil de Métropole, vous nous avez répété : « Je préfère la contractualisation à la baisse des dotations » c'est votre position. Enfin, vous nous indiquiez : « L'objectif de tenir l'évolution des dépenses de 1,2 % est, effectivement, difficile mais je considère que c'est un challenge que nous devons organiser, que nous devons relever. Et on ne peut pas vouloir être une métropole ambitieuse sans relever une multiplicité de challenges. » Ce n'est pas en accord avec ce que nous dit Monsieur BRIAND aujourd'hui, qui nous explique : « On signe un contrat, mais on ne va peut-être pas le tenir. » C'est des choses qui nous ont également été dites lors de la commission Finances.

On a pointé certains éléments, sur lesquels on a demandé des précisions en commission des Finances. Il est indiqué dans le rapport que la contribution versée par Toulouse Métropole au SMTC fait bien partie du périmètre de la contractualisation. Pourtant, il nous a été répété, à de nombreuses reprises, que tout serait mis en œuvre pour que cela ne rentre pas dans le cadre de la contractualisation. C'est extrêmement important dans les engagements et dans le projet que vous portez pour la métropole. Vous avez intégré des perspectives financières dans le dossier, j'engage tous les élus à prendre le temps de consulter ces pages particulièrement intéressantes. S'ils n'ont pas eu le temps de le faire jusqu'ici, c'est aussi qu'on a besoin d'un peu plus de temps. Page 45 du rapport, vous tracez des scénarios tendanciels pour les années 2018-2020. Ces scénarios actent, de fait, même si vous considérez que ce n'est pas un problème, la division à minima par deux de la contribution versée au SMTC. Sur cette page figure « les dépenses contractualisables », c'est-à-dire le périmètre contractualisé des évolutions. On y voit des choses importantes. Je comprends dans ce document que la contribution au SMTC rentre dans le cadre de la contractualisation et que cette contribution va faire l'objet d'une baisse. Notre groupe s'interroge très sérieusement, on vous l'a dit par courrier, Monsieur MOUDENC, on l'a dit en commission. Comment peut-on communiquer sur un plan de financement de Tisséo, le voter, en intégrant un passage à 180 millions de la contribution d'ici 2030 et ne pas l'intégrer dans les perspectives financières ? Cela nous étonne quand même beaucoup !

Un autre point a été pointé par Monsieur PERÉ, sur les charges financières. On passerait de 13,8 millions d'euros de charge financière, en 2017, à presque 26,9 millions d'euros de charges financières en 2020. On parle de sommes assez significatives ! Dans ce rapport, vous prenez des décisions en retrait par rapport à vos engagements précédents.

Comme d'autres, nous nous étonnons aussi de cette précipitation. J'utilise ce terme car vous l'avez vous-même employé ce matin. Vous nous disiez qu'il y avait une étrange précipitation des groupes d'opposition à intervenir sur certains sujets. Je vous renvoie à vos propres précipitations, à la précipitation du président de Toulouse Métropole à vouloir contractualiser avec l'État, en décalage, ça a été mis en évidence lors de la commission des finances, avec la parole du président de France urbaine. À France urbaine, vous dites : « Il faut continuer à discuter avec l'Etat », et ici vous nous dites « signons tout de suite ». Pour nous, c'est un véritable problème ! Nous vous avons demandé, en commission et par courrier, de décaler l'examen de cette délibération au mois de juin. C'est tout juste si on nous expliquait pas en commission que le Conseil de Métropole de juin se tenait trop tard. Il a fallu qu'on précise

que le Conseil se tenait le 28 juin. La date limite c'est le 30, vous aurez le temps de signer si la délibération est adoptée. Pourquoi tant de précipitation ?

Des éléments factuels plaident pour que l'on regarde cela de plus près. Vous nous indiquez, dans les documents annexes, des chiffres qui sont tirés du compte administratif 2017. Pourquoi ne pas attendre d'avoir tous les éléments du compte administratif 2017, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, puisque c'est la base de départ du contrat ? C'est là que démarre l'engagement que vous souhaitez prendre avec l'État.

En fin d'année, Monsieur BRIAND, vous nous avez indiqué : « De toutes manières, un travail de réexamen de la PPIM sera réalisé au début de l'exercice 2018 ». J'avais compris qu'on parlait d'ajustements de 400 millions, Monsieur CARLES nous parle de 500 millions. Il devient urgentissime que nous regardions de près les ajustements de cette programmation pluriannuelle. Donnons-nous le temps de le faire, avant de prendre des engagements financiers.

Page 47 du rapport, vous indiquez vos projections. Ces projections intègrent déjà, historiquement, de grosses économies. Je suis intimement persuadée, et vous nous l'avez confirmé, que ce qui est inscrit page 47 en matière de détails des dépenses contractualisables, c'est le plus juste que notre administration puisse faire.

Page 49, on retrouve les éléments du contrat. On ne signe pas ce contrat pour une évolution des dépenses de 1,35 %, si vous regardez bien, on signe ce contrat pour des montants en valeur absolue. Le 1,35 %, c'est juste une façon de calculer l'évolution. On voit très clairement qu'il y a, comme l'a dit Marc PERÉ, des écarts significatifs.

Page 50, on retrouve un tableau avec le montant des dépenses réelles de fonctionnement, dont les dépenses contractualisables. Les montants de ce tableau ne sont pas des montants neutres. Ils correspondent aux reprises des dotations qui seront réalisées, Monsieur BRIAND. Ce que vous actez dans ce dossier, c'est qu'en 2018, nous aurons a minima, si on arrive à tenir la projection que vous nous faites, 7 millions de reprise de dotations. En 2019, ce sera 17,4 millions et en 2020, 29,9 millions de reprise. Il est vrai que la reprise sera équivalente à 75% de la différence entre le niveau des dépenses réelles de fonctionnement exécuté et l'objectif annuel de dépenses fixé dans le contrat, si on signe le contrat. Mais ce que vous ne dites pas, c'est que cette reprise est plafonnée. Elle est plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée. Si je calcule bien, encore faut-il que j'aie tous les chiffres, je n'atteins pas même 17 à 18 millions d'euros de plafond. Cela signifie que l'État ne pourra jamais nous reprendre un montant supérieur à ces montants là, même si l'on ne tient pas les objectifs. Cela vaut également pour les collectivités qui décideraient de ne pas contractualiser. Vous agitez un chiffon rouge pour nous faire croire qu'il faut qu'on signe, parce que sinon, le risque est là, mais ce qu'il faut c'est se donner du temps. Nous pouvons nous réunir au sein d'une commission des Finances, certainement élargie, pour regarder tout cela en détail. Pour peser les risques que nous prendrions à signer ou à ne pas signer. Et que chaque élu puisse se faire son avis de manière éclairée. Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, voter cette délibération et nous vous demandons de la retirer.

P. LACAZE

Monsieur le président, une argumentation importante vient d'être donnée par Michèle BLEUSE sur le fait qu'il n'y a pas de différence de pénalités, encore faut-il le vérifier. Peut-être que Monsieur BRIAND prendra 30 minutes pour nous répondre sur ce point. Si c'est avéré, je pense qu'on a besoin de prendre le temps pour cette délibération. Au-delà de cette argumentation très forte, sur le fait que nous avons le temps de délibérer là-dessus, je suppose que cette volonté de délibérer rapidement répond à la volonté du gouvernement. Nous avons eu une explication, Monsieur MOUDENC, car vous n'admettiez pas que je vous dise que vous étiez « Macron-compatible », ou « en marche aux côtés d'Emmanuel MACRON ». Vous m'aviez dit : « Monsieur LACAZE, arrêtez avec ces postures politiciennes », vous m'aviez dit « vous verrez » et vous aviez pris l'argument de la contractualisation. Vous aviez évoqué les spécificités de notre territoire, avec des arguments que je partage : la démographie de notre métropole, la jeunesse de notre métropole, les investissements réalisés. Vous nous aviez dit : « Hors de question que les spécificités de notre métropole, les efforts réalisés depuis 3 ans, ne soient pas prises en compte ». Je vois, pourtant, dans votre volonté de signer, un signe supplémentaire de votre soutien à la politique d'Emmanuel MACRON. Vous vous situez dans sa politique, même si elle est contestée, même si elle est en échec, difficile et rejetée par nos concitoyens, d'après les sondages.

Vous vous situez peut-être aujourd'hui dans une perspective où les sondages seraient meilleurs, dans les mois ou les années à venir.

Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis, Monsieur MOUDENC, sur le fait de ne pas défendre, même sur deux mois supplémentaires, les intérêts de la Métropole et des 37 communes ? Contractualiser le premier, dans de telles conditions, alors que l'ensemble des associations d'élus, toutes sensibilités confondues, mènent un combat vis-à-vis du gouvernement et non pas une guérilla. Monsieur Sacha BRIAND a l'art de dramatiser les choses. Je crois qu'il est important que nous prenions le temps de travailler sur cette contractualisation. Pourquoi ne pas mener ce combat, en tant que président de Toulouse Métropole, pendant ces deux mois restants ? Qu'est-ce qui, dans ce contrat, vous paraît prendre en compte les spécificités de notre métropole ?

Deuxièmement, si effectivement il n'y a pas de pénalités supplémentaires, nous ne voulons pas contractualiser avec l'État. Nous pensons, d'autres l'ont dit avant moi, qu'on est dans une logique de casse des services publics et à terme, de privatisation et de remise en cause de la décentralisation et de la libre administration des communes. C'est un acte politique et nous voterons contre cette délibération dans un acte politique.

R-R. STRAMARE

Monsieur le président, le groupe des indépendants ne voit pas l'intérêt de reporter cette délibération. Ce contrat permet de limiter les contraintes qui nous seront de toute façon imposées. Notre groupe votera donc pour cette délibération.

J.L. MOUDENC

Pierre COHEN me demande la parole. Le groupe socialiste a parlé 15 minutes déjà, on avait dit un orateur par groupe, essayez de faire synthétique.

P. COHEN

Ce type de débat devrait être ouvert à l'ensemble des membres de l'assemblée. Je partage les arguments de Monsieur CARLES, sur le report de cette délibération. Signer ce contrat, Monsieur le président, ce serait dénoter du rôle que vous voulez vous donner à la présidence de France urbaine. Soit vous êtes un représentant assez zélé de la politique actuelle du gouvernement, auquel cas on comprend que vous voulez être le premier à signer, pour montrer l'exemple, soit vous êtes le président d'une association qui regroupe l'ensemble des grandes communes, des métropoles, auquel cas vous devez être libre jusqu'au bout de la discussion possible avec le gouvernement. Il me semble qu'il y a là un rôle à jouer, en fonction de la décision que vous allez prendre.

Vous nous répétez que vous souhaitez des débats de fond et des idées. Vous connaissez le comportement du gouvernement avec les collectivités, vous connaissez leurs positions. L'objectif n'est pas simplement de réduire les dépenses publiques. L'objectif, c'est de réduire la puissance publique. Bercy a les collectivités territoriales dans le collimateur, depuis plus de 20 ans. Car la décentralisation a été un succès, vous même reconnaissez que l'État a, sur certains domaines, été dans l'incapacité de régler des problèmes inhérents à notre République. Les services publics, la capacité de répondre de plus en plus au quotidien auprès des gens, et en particulier, par rapport à une valeur de la République, qui est l'égalité. L'égalité est une valeur essentielle de notre République. L'égalité dépend de la capacité de nos services publics à répondre à l'ensemble de nos populations. Les collectivités ont, en 36 ans, gagné leurs lettres de noblesse dans cette capacité d'être une puissance publique et de répondre à l'ensemble de la population. Elles l'ont fait avec qualité, avec du personnel très compétent, en tenant des objectifs très ambitieux. Peu importe que les collectivités soient de droite ou de gauche, cette évolution s'est faite. Aujourd'hui, il y a une volonté de museler et de remettre en cause cette dynamique.

Les deux risques de la contractualisation, Monsieur BRIAND l'a dit, c'est d'abord la perte d'autonomie, on va l'avoir avec la fin de la TH, puisqu'on sait que l'impôt qui va sortir du chapeau pour la remplacer va être un impôt d'État. Je sais que vous avez dit dans vos propos à France urbaine que vous ne souhaitiez pas ça. Mais vous allez voir, ce ne sera certainement pas un impôt dont les collectivités territoriales pourront fixer le montant et qui augmenteront leurs capacités. Ensuite, le risque c'est aussi parce que, par la réduction des services publics, on se retrouve réellement dans une volonté de faire que les collectivités ne jouent plus leur rôle.

Il est important de remettre en cause cette notion de contractualisation, parce qu'elle siffle la volonté d'une fin de la décentralisation. Il faut absolument, globalement, que nous nous y opposions. Evidemment, ils nous demandent ici de choisir entre quatre coups ou trois coups sur la tête. Si ces trois coups sur la tête vous empêchent de respirer, peu importe qu'il y ait un quatrième coup ou non. Les 10 millions que vous aurez en plus ne vous serviront strictement à rien. Jusqu'à 2020, c'est peut-être faisable, au prix de grosses souffrances et de grosses difficultés. Après 2020, la fin de la décentralisation sera sifflée.

S. BRIAND

Je vais faire le plus court possible, j'ai bien compris que mon temps était mesuré et inversement proportionnel à ma conviction. Si certains ont lu intégralement le rapport annexé, d'autres semblent ne pas l'avoir fait. Marc PERÉ et Claude RAYNAL nous disent qu'il n'est pas possible d'envisager de respecter ce taux de croissance de 1,35 %, alors qu'on était à un taux de croissance de 5,90 sur la période 2014-2016. Nous avons démontré dans le rapport que ce taux de 5,90 %, sur la période 2014-2016, avait été impacté de façon très importante par les transferts de compétences et les services communs mis en place entre la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole. Je sais qu'ils n'ignorent pas ce phénomène. S'ils le présentent ainsi, c'est parce qu'ils sont sur une simple stratégie d'opposition.

Marc PERÉ nous dit deux choses assez amusantes, d'un côté il nous dit que « L'évolution de la fiscalité en 2015, de 15 %, a été très importante », de l'autre il nous dit: « Pourquoi signer pour avoir une petite baisse de la reprise de 25 % ? » Je retiens que pour Marc PERÉ, l'importance d'une fraction est inversement proportionnelle à sa réalité mathématique. C'est une position.

Dans ce débat sur la contractualisation, il y a en vérité, on l'a très bien vu dans les déclarations de Pierre COHEN, ceux qui considèrent que le pouvoir local, c'est l'augmentation des dépenses publiques. Ceux-là disent, on l'a entendu : « Nous ne pouvons pas accepter de maîtriser les dépenses publiques. Maîtriser les dépenses publiques, c'est la fin des services publics. » Et puis il y a ceux, nous en faisons partie, qui considèrent que le maintien, le développement, la préservation des services publics passent par leur capacité d'adaptabilité. Nos concitoyens veulent que les services publics soient défendus, maintenus, pérennisés, mais ils veulent des services publics qui ne consomment pas plus de crédits.

J'ai entendu ce qu'a dit Claude RAYNAL, pour qui également, la bonne technique serait de mettre « sous le tapis » et de renvoyer aux successeurs le règlement des questions. Nous ne sommes pas favorables à cette stratégie et nous considérons qu'il est indispensable d'avoir une maîtrise affirmée des dépenses de fonctionnement. À partir de là, il n'y a pas, Madame BLEUSE, d'écart entre ce qu'a dit le président et ce que j'ai dit. Nous nous efforcerons de respecter ce taux d'évolution des dépenses. Mais ce contrat ne nous impose pas le respect, il y a simplement une sanction. Il est vrai qu'il faut avoir en tête, désormais, que si nous dépassons l'objectif de dépenses d'un million, nous aurons une pénalité de 750 000 euros. Toute dépense supplémentaire sera comptée double, si j'ose dire, ou presque. Nous devons avoir la capacité à faire des choix et nous conserverons cette volonté, mais il nous faut le faire de façon responsable.

Quant au taux de reprise, Madame BLEUSE, ça n'est pas moi qui ai dit, page 50, que c'était le taux de reprise, c'est vous qui l'avez dit. Vous avez dit : "Le dépassement que vous constatez, l'écart que vous constatez ou l'effort à faire pour respecter l'objectif que vous constatez page 50", c'est vous qui avez dit "c'est le taux de reprise". Moi, je ne l'ai pas dit. Ça correspond, effectivement, mais ce n'est pas moi qui l'ai dit. Après, vous nous dites que je cherche à vous faire peur avec ce taux de reprise, mais c'est vous qui le dites, pas moi. En toutes hypothèses, effectivement, le taux de reprise est plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Si je suis votre raisonnement, il faut s'en contenter. Il faut dire : « Faisons un trait sur ces 2 % des recettes réelles de fonctionnement, abandonnons immédiatement plus de 17 millions de recettes et ne signons pas. » Vous nous proposez de ne pas signer, de payer les 17 millions à l'État, ainsi l'affaire serait réglée. La liberté serait à ce prix. Nous, nous considérons que la liberté, c'est la responsabilité que nous voulons mettre en œuvre. Nous mettrons en œuvre cette contractualisation. Naturellement, nous proposons de le faire aujourd'hui, car rien ne justifie de reporter cette délibération. Rien ne sera permis de plus dans les prochains mois. Et nous considérons que le message apporté à la population, c'est l'affirmation de la volonté de Toulouse Métropole de maîtriser la dépense publique.

M. BLEUSE

Monsieur BRIAND, je trouve dommageable, vu l'enjeu et l'importance de ces débats, que vous caricaturiez les positions et les paroles. J'ai demandé à la commission des Finances si cela correspondait bien et les fonctionnaires m'ont répondu oui. C'était ça, ma question : est-ce que j'ai bien compris ce qui nous est donné comme document ? Est-ce que ce différentiel correspond bien ? On m'a répondu oui. Maintenant, cette réponse, je l'utilise dans le cadre du débat, c'est normal. C'est d'ailleurs l'objet de la commission que de clarifier, pour tous les élus qui y participent, les documents qui leur sont donnés. Il n'est pas correct de mettre le débat au niveau où vous le mettez. Nous, ce qu'on vous demande, c'est de donner par écrit les calculs financiers des enjeux.

Vous n'avez pas répondu à mes questions, Monsieur BRIAND. Notre groupe a un souci de compréhension. Si nous ne signons pas, est-ce que c'est le taux de 1,20 qui sera appliqué ou le taux de 1,35 comme cela semble être indiqué dans la note interministérielle ? Ce n'est pas pareil, ça nécessite qu'on soit bien précis en la matière. Quand je vous demande pourquoi vous ne nous donnez pas le Compte Administratif complet, vous ne me répondez pas. Quand je vous demande, alors que vous en avez pris l'engagement, quand est-ce que vous nous donnerez les ajustements de la programmation des investissements, vous ne me répondez pas. Quand on regarde ensuite, comme l'a fait Monsieur Marc PERÉ, la trajectoire financière établie, vous ne nous indiquez pas comment vous parvenez à ces chiffres. Ce n'est pas correct. En fin de compte, nous faire voter cette délibération, c'est un peu nous faire voter les grandes lignes des trois prochains budgets primitifs.

Jusqu'en 2020, vous verrouillez les budgets primitifs et bien évidemment, les débats d'orientations budgétaires. Il n'y aura plus aucune marge ! Nous, ce que nous vous demandons, c'est de nous dire, ligne par ligne, sur quoi vous comptez porter l'effort demandé. Faites nous part des conséquences de cette contractualisation sur le quotidien des métropolitains. Aucun élu, aujourd'hui, ne peut dire qu'il vote de manière éclairée sur ce texte. Ce contrat, si vous le signez de suite, ressemblera plus à un contrat « MACRON-MOUDENC », qu'à un contrat passé entre Toulouse Métropole et l'Etat. Nous le redisons, ces éléments factuels nécessitent que nous ayons des précisions complémentaires. C'est pour cela que nous vous demandons le report de cette délibération.

J. CARREIRAS

À ce stade de la discussion et avant le vote, je voudrais souligner le fait qu'il semble qu'on soit d'accord pour mettre un bémol sur les propos tenus par Sacha BRIAND. Un contrat doit refléter un accord de volontés. On est tous d'accord pour constater, aujourd'hui, que cette contractualisation reflète une inégalité des parties. Depuis cinq ans, les collectivités locales ont contribué à la résorption du déficit public. On nous demande, aujourd'hui, de faire un effort encore plus important, pour parvenir d'ici 2020-2022 à une capacité de financement qui serait l'équivalent, selon le projet de loi de finances, de ce qu'il était en 1950. Dans la trajectoire du projet de loi de finances, en 2022, l'objectif serait que les collectivités n'aient plus à s'endetter pour investir. Vous y croyez sérieusement ? L'État doit respecter la libre administration des collectivités. Si l'État peut nous demander de contribuer à l'équilibre des comptes publics, il faut qu'on ait un regard critique sur la façon dont l'État équilibre ses comptes. Le problème de ce contrat, c'est qu'il n'y a pas d'engagement à long terme sur les ressources. Il y a même une disparition du pouvoir fiscal. Tout à l'heure, le président nous disait : « Évitez les danses de Saint-Guy » à quoi je réponds « évitons les valse de Vienne ». Parce que ce que j'entends depuis ce matin, de manière permanente, c'est l'éloge de la servitude volontaire. C'est ça que nous propose Sacha BRIAND. De toute façon, on est cuits, donc allons-y en klaxonnant. Non seulement on y va en klaxonnant, mais on monte sur le podium les premiers. Pourquoi n'a-t-on pas fait la même chose il y a 10 jours, à la Ville de Toulouse ? La Ville de Toulouse va voter cette délibération au mois de juin ! Et si le sujet, c'est de se dire : au mois de juin, on sera dans la même situation qu'aujourd'hui, raison de plus, reportons en juin ! La différence, c'est que demain, quand nous allons rencontrer nos concitoyens, dans nos communes et que nous allons leur dire : « Vous savez, c'est l'État qui continue à nous ponctionner, à restreindre nos politiques publiques », les citoyens diront : « Très bien, mais pourquoi vous êtes vous précipités à signer, si vous étiez en désaccord ? Pourquoi avoir voté ? » Il n'y a pas une seule phrase critique ! Il y a, au contraire, cet éloge de la servitude volontaire. C'est ça qu'on ne comprend pas. Le sujet, encore une fois, pour nous, ce n'est pas d'être pour ou contre, on est contre cette philosophie. Bien sûr qu'il vaut mieux une seule claquer que deux. C'est un piège redoutable. Face à ce piège redoutable, il y a une dignité à avoir des formes de résistance et à exprimer les choses. Quand on

demande le report, ça n'augure pas de la suite. Dans cette affaire, l'État a réussi là où il avait échoué, depuis 1981, à organiser l'autocensure des collectivités. L'État nous demande de nous faire hara-kiri. La perspective, c'est celle-là. Face à cela, il y a une autre attitude de dignité à avoir, et il y a aussi peut-être une démonstration à faire.

S. BRIAND

Monsieur CARREIRAS, on n'a pas usé de précipitation en inscrivant ce point à l'ordre du jour du Conseil, on s'est juste demandé si on était prêt à le faire. On s'est trouvés prêt à le présenter, donc on l'a inscrit. Sur la Ville de Toulouse, on ne l'a pas inscrit parce qu'on n'était pas prêt, en l'occurrence on ne s'est pas « précipités ». C'est aussi simple que cela. Si nous avions pu le présenter au dernier Conseil Municipal de Toulouse, nous aurions eu plaisir à le faire, ne serait-ce que pour entendre les développements qu'on a entendus aujourd'hui. Ça nous aurait permis d'avoir cet écho et ce discours en stéréo permanente.

Je vais essayer d'apporter des réponses précises à Madame BLEUSE. Si on ne contractualise pas, la loi prévoit un taux de croissance de 1,2 %. Elle prévoit également que ce taux peut faire l'objet d'évolutions à la discrétion du représentant de l'État. La possibilité qu'a le préfet, le cas échéant, d'accorder à titre dérogatoire des majorations du taux directeur, va se trouver consommée par les accords ou les gains qui auraient été donnés préalablement. En même temps, je le dis, la motivation essentielle ce n'est pas d'avoir 1,35 % ou 1,20 %, car l'écart n'est pas extrêmement significatif. L'enjeu porte sur le taux de reprise et sur la dotation de soutien à l'investissement local. Même si certains considèrent que c'est peu de chose, il y a des avantages dans la contractualisation qui sont significatifs. Il est aussi intéressant de contractualiser maintenant pour intégrer le rapport que nous vous avons remis. Manifestement, parmi les orateurs, peu l'ont lu intégralement. Quand Claude RAYNAL dit : « Je ne trouve rien, pas une critique, pas une remarque », il n'a manifestement pas lu le rapport. On aurait pu mettre le rapport, pour le satisfaire, dans la délibération, pourquoi pas. Mais je vous garantis, cher Claude RAYNAL, que la délibération sera notifiée avec le rapport, ça n'est pas une note de synthèse. La délibération indique bien que le rapport est un élément essentiel du consentement à la contractualisation. Le rapport et la délibération forment un tout indissociable, simplement, il n'est pas dans la pratique de cette collectivité de faire des délibérations de 60 pages. Mais il n'y a pas de doute sur le fait que ce rapport est intégralement versé à la contractualisation. Dans ce rapport, nous exprimons toutes les remarques, qu'on les appelle critiques ou observations, que nous avons formulées.

Sur le compte administratif, on vous l'a dit en commission, les données sont stabilisées, sous-réserve de quelques écritures. La comparaison du compte administratif avec le compte de gestion s'est terminée la semaine dernière. On vous le transmettra, mais vous avez tous les éléments du compte administratif.

Quant à la PPIM, nous l'avons dit, le travail est en cours. La commission Finances a eu l'occasion de se réunir à ce sujet il y a quelques semaines, donc vous avez déjà des éléments d'information, pour peu que vous y ayez participé. La commission Prospective, contractualisation et programmation métropolitaines doit se réunir également pour y travailler. Le Conseil de Métropole sera saisi de cela dès que ce travail sera fini. Ou est-ce que vous voulez, là encore, que nous attendions l'adoption du budget 2019 pour examiner la contractualisation ? C'est un peu le sentiment que ça donne, il faudrait attendre le compte administratif, il faudrait attendre la révision de la PPIM... Nous avons d'ores et déjà les grands équilibres. Nous avons les éléments essentiels qui permettent d'apprécier les contraintes, qui résultent non pas du contrat mais de la loi et du taux d'évolution des dépenses, et les responsabilités qui sont les nôtres. Aujourd'hui, nous n'allons pas décliner ligne par ligne, direction par direction les efforts qui sont à faire, mais chacun peut les appréhender. 7 millions d'économie sur l'exercice 2018, c'est un peu plus d'un point sur les dépenses réelles de fonctionnement. Ça donne un élément de compréhension. Certains diront : « un point, c'est impossible », puis d'autres, comme nous, considèrent qu'un point, c'est possible. Ça demande des efforts, mais c'est faisable, à la condition d'y mettre de la bonne volonté et de l'intelligence collective. C'est ce que nous allons essayer de faire.

C. RAYNAL

On va quitter le mode débat, je crois qu'il a été ample, riche et complet, pour aller vers des explications de vote. Évidemment, ce sera fonction, Monsieur le président, de ce que vous mettrez au vote. L'intelligence, sur ce projet, serait d'utiliser le temps qui nous est alloué pour réfléchir aux consé-

quences de la contractualisation. Le rapport qui nous a été remis est, de ce point de vue, très insuffisant.

Soit vous ne tenez pas compte de l'avis d'une très large minorité et vous soumettez la délibération au vote, nous serons alors dans l'obligation de voter contre. Cela ne m'amuse pas, mais nous y serons contraints. À titre personnel, je vous l'indique, je considère toujours qu'il est préférable de trouver une solution qui convienne à tous. Vous refusez de porter notre parole dans un débat qui n'est pas clos, vous l'avez dit vous-même à France urbaine. Il n'est pas clos, il y a encore des champs de discussion et de négociation ouverts. Il faut aller au bout de cette négociation. Si vous le refusez, nous ne pourrions que voter contre. Je peux vous indiquer qu'à l'origine, nous étions à minima plutôt pour l'abstention, si vous aviez ne serait-ce que mis quelque chose de plus anguleux dans votre délibération. Il aurait fallu mettre en cause ne serait-ce que le procédé. Il aurait fallu remettre en cause cette notion de recentralisation totale. Toutes choses qu'à un moment ou à un autre de la discussion, vous avez pu formuler à quelques étapes, mais que vous refusez aujourd'hui de mettre dans cette délibération.

Vous pouvez aussi nous dire « J'ai bien compris, j'ai pris acte et je tiens compte d'une forte minorité pour retarder ce projet de délibération. » Ce n'est pas un problème, puisqu'on est toujours dans les délais. Je vous rappelle que les propositions du préfet resteront les propositions du préfet le 28 juin. C'est tellement évident qu'on se demande comment l'argument peut être donné. Ou alors ça voudrait dire qu'on a des fessées quand on n'obéit pas à l'État. Mais je ne peux pas me l'imaginer... Vous êtes un haut fonctionnaire, vous savez bien que ce n'est pas ainsi que l'État fonctionne. On aimerait que vous admettiez qu'on peut reporter de quelques mois cette délibération, sans que ce soit une catastrophe pour Toulouse Métropole.

Si la délibération était présentée en juin, on l'approuverait peut-être, car il vaut mieux prendre quelques garanties que de ne pas en avoir du tout. On est tous d'accord là-dessus. Et quelles que soient les métropoles en France, d'ailleurs, le sujet est de même nature.

Pour marquer ce vote et lui donner de la solennité, je demande, néanmoins, à ce qu'il se déroule à scrutin secret.

F. LÉPINEUX

La position de Métropole citoyenne est assez similaire à celle de Claude RAYNAL. Le délai, l'analyse des chiffres, on est relativement contrariés par ces éléments. Cette logique de centralisation nous gêne également. Ça nous engage sur trois ans. Au regard de la qualité des débats au sein de cette assemblée, des échanges, on pourrait trouver un compromis. Le compromis qu'on souhaiterait, c'est de reporter cette délibération au mois de juin. A défaut, nous voterons contre cette délibération.

J.L. MOUDENC

Je vais, si vous le voulez bien, clôturer ce débat. On ne pourra pas dire qu'il n'y a pas assez de débats dans la Métropole, comme je l'entends pourtant régulièrement. Je tiens à saluer la décision du président de la République et du gouvernement de mettre en place cette contractualisation. Cette contractualisation est une bonne chose. C'est l'alternative à la baisse autoritaire des dotations de l'Etat. J'aurais aimé que ceux qui se déploient en discours virils et qui font montre d'une énergie verbale considérable dans les débats, fassent preuve de la même détermination lorsque nous subissons la baisse des dotations. Il est vrai qu'ils protestaient alors moins qu'aujourd'hui et qu'ils votaient la baisse des dotations à Paris.

La baisse des dotations représente une perte de 680 millions d'euros, pour l'ensemble du mandat, de nos 38 budgets, à savoir les budgets des 37 communes et celui de la Métropole. On est sur des ordres de grandeur qui n'ont strictement rien à voir avec ce qu'on pourrait appeler le risque de la reprise, qui a fait l'objet de tant de considérations tout à l'heure. Pour reprendre le vocabulaire religieux que Claude RAYNAL nous a invités à utiliser, je dirais que son propos tout à l'heure était très significatif car c'était un véritable *laudato si*, une véritable ode à la baisse des dotations. Puisqu'au fond, il nous a dit que c'était une meilleure formule. Chacun appréciera. Et puisqu'il faut rester dans la sémantique spiritualiste, en matière de disciples, il faut dire les choses telles qu'elles sont et rendre à César ce qui est à César. Sur la contractualisation, Emmanuel MACRON et Édouard PHILIPPE sont les disciples de Martin MALVY. Je vous rappelle les bonnes feuilles de ce rapport d'avril 2014, que le président MALVY a cosigné avec l'ancien ministre Alain LAMBERT, où il proposait, comme alternative à la

baisse des dotations, la contractualisation. Ce rapport proposait, notamment, d'instaurer des mécanismes de reprise lorsque le contrat n'aurait pas pu être honoré.

Sur le fond, la contractualisation, c'est un challenge. Merci à Michèle BLEUSE d'avoir rappelé cette citation. Je le confirme, ce n'est pas quelque chose de facile. C'est un challenge qui effectivement nous conduit, nous les élus, à un exercice qui n'est pas très populaire, qui n'est pas politicien du tout, qui est un exercice de compression de la progression de la dépense publique en matière de fonctionnement. Le gouvernement actuel, effectivement, veut cela. Mais l'ancien gouvernement tenait le même discours et nous demandait de réduire nos dépenses de fonctionnement. Et lorsqu'on se tourne vers la Cour des comptes, et qu'on lit les rapports de ces dernières années, on voit que la Cour des comptes, présidée par Monsieur MIGAUD, demande également à ce que nous fassions des efforts pour la maîtrise accentuée des dépenses de fonctionnement. Nos concitoyens eux-même, peut-être pas tous mais une grande majorité, nous demandent de faire des efforts de gestion dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Effectivement, il faut faire cet effort dans une période où la notion d'effort n'est pas populaire. Contrat ou pas, nous sommes, effectivement, invités très largement à faire des efforts de gestion. Il est très important que nos concitoyens nous aient écoutés pour ce débat, puisque ce débat est retransmis. Nos concitoyens voient, ainsi, ceux qui, parmi les élus, sont prêts, même si c'est difficile, à relever le challenge de faire des efforts, et ceux qui, au contraire, plaident pour qu'il n'y ait pas d'efforts.

Pourquoi délibérer aujourd'hui ? Pour plusieurs raisons. Ce contrat est régi par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018. Cette loi a été votée. Nous pouvons attendre, si nous voulons, le 28 juin, mais cette loi ne sera pas révisée. La loi de finances a été mise en place un peu avant Noël, à l'issue d'une négociation à laquelle j'ai participé, qui s'est déroulée le 14 décembre dernier, à Cahors, entre le gouvernement et les associations. Le gouvernement attendait cette négociation pour déposer les derniers amendements, dans le sens d'ailleurs de ce que nous demandions.

Par ailleurs, pourquoi attendre, puisque ce contrat s'inscrit bien évidemment dans le budget primitif que nous avons voté et dont nous disposons depuis plusieurs mois ? On ne va pas changer le budget primitif d'ici le mois de juin.

Quant à la contractualisation, il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre mais le débat a montré que les choses étaient mûres et que chacun maîtrisait cela. C'est normal d'ailleurs, la contractualisation, on en parle depuis plusieurs mois. On en a beaucoup parlé au Conseil de Métropole, le 15 décembre dernier.

Vous nous dites « On décide à la Métropole, mais on ne décide pas à la mairie de Toulouse », cela montre bien que je ne suis pas dans la précipitation. Le budget de la mairie de Toulouse, comme le budget de toutes les grandes villes et de toutes les municipalités, est à plus de 80 % constitué par des dépenses de fonctionnement. La discussion avec l'État va forcément prendre beaucoup de temps. Donc effectivement, au Conseil Municipal de Toulouse, le 30 mars dernier, je n'ai pas proposé ce contrat. Je le proposerai au Conseil Municipal de Toulouse du mois de juin.

On peut attendre le 28 juin, mais que se sera-t-il passé ? Rien. Est-ce qu'il y aura eu de nouvelles négociations avec l'État, au niveau national, avec France urbaine ? La réponse est non. Les négociations ont eu lieu. Il n'y aura pas de nouvelle réunion de la Conférence Nationale des Territoires d'ici la fin du mois de juin. Et il n'y a pas en ce moment de groupes de travail là-dessus. N'essayons pas de faire croire ce qui n'est pas. On peut attendre plus, mais nous n'aurions rien à obtenir de plus d'ici là.

J'entends un discours martial qui dit : « Il faut défendre les intérêts de la Métropole, il faut créer du rapport de force. » Pour rester dans la sémantique qui a été voulue, je dirais : « Bienvenue aux ouvriers de la 11ème heure », que la parabole de Saint-Mathieu nous a invités à considérer. Ces ouvriers de la 11ème heure montrent les muscles mais ce n'est pas aujourd'hui qu'il fallait le faire, c'était il y a plusieurs mois. Nous, nous nous sommes battus depuis plusieurs mois. Ce n'est pas aujourd'hui, au mois d'avril, qu'il faut dire : « Il faut créer un rapport de force avec l'État. » C'est trop tard ! Nous l'avons fait, le boulot.

Et lorsque j'entends un parallèle effectué avec les trois associations d'élus, l'association des départements, l'association des régions, l'AMF, à travers leur déclaration commune, je dis, ne nous méprenons pas, regardons de quoi il s'agit. Les trois, effectivement, sont critiques vis-à-vis de la contractualisation, mais est-ce que vous avez écouté ce qu'ils ont dit et écrit il y a deux jours précisément ? Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas regardé ça de près, je vais leur donner des précisions. L'Association des Régions de France dit : « Nous sommes réticents sur la contractualisation, parce que nous n'avons pas

eu satisfaction sur les questions d'apprentissage et de formation ». L'essentiel de la position hostile des régions ne tient pas au principe de la contractualisation. Le président MORIN s'est exprimé, par principe, sur la contractualisation. Les régions n'ont pas eu de revendications particulières, si ce n'est sur ces deux questions. Le président BUSSEREAU, de l'association des départements de France, a dit pour sa part : « J'aimerais pouvoir contractualiser, mais je me bats avec ce gouvernement comme je me battais avec le précédent. Et pour le moment, sur le combat que nous menons, nous n'avons pas satisfaction et nous n'avons pas eu satisfaction non plus de l'ancien gouvernement. » Les allocations individuelles de solidarité, les allocations RSA, les allocations dépendance, coûtent aux départements deux fois plus que les recettes transférées de l'État, alors que la promesse de l'État, il y a bien longtemps, était de dire que les départements seraient compensés à 100 %. Je comprends que les départements ne soient pas contents et qu'ils continuent à se battre. Ils se battent, également, sur un autre dossier, le dossier des mineurs non accompagnés. C'est un dossier extrêmement important et extrêmement complexe. Les départements, ne sont pas en train de condamner la contractualisation, ils sont en train de dire : « On se sert de ça pour négocier et obtenir ce que nous n'avons pas obtenu jusqu'ici sur le terrain social. » Après tout, c'est une stratégie respectable.

Quant à l'Association des Maires de France, elle n'est pas concernée par la contractualisation, à part les membres de l'Association France urbaine et de l'Association Des Communautés de France (ADCF). Justement, il se trouve qu'à France urbaine et à l'ADCF, nous avons décidé d'être pour la contractualisation.

J'ai bien aimé le propos de mon ami François BAROIN qui, lors d'une conférence de presse, a été interrogé par un journaliste que lui disait « Mais Monsieur BAROIN, vous, comme maire de Troyes, vous allez être concerné par la contractualisation. À vous entendre, vous n'allez pas la signer. » Et François BAROIN, honnêtement, de répondre : « Je n'ai pas encore décidé ce que je ferai pour Troyes. Peut-être que je signerai, peut-être que je ne signerai pas. Je n'ai pas pris ma décision. » Voilà, mes chers collègues, la vérité sur la position de l'AMF, de l'ARF et de l'ADCF, autrement dit, quasiment rien à voir avec le sujet. Donc là aussi, pas d'amalgame, restons dans le fond du débat, si vous le voulez bien.

Je parlais des ouvriers de la 11ème heure. Parce qu'effectivement, le combat, nous l'avons mené. Parce que c'est un combat ! Et Pierre COHEN a eu raison, il a dit la vérité lorsqu'il a rappelé qu'il y a en France, depuis plus de 20 ans, une volonté, au niveau de l'appareil d'État central, de toujours être réticent vis-à-vis des collectivités locales et d'avoir une vision d'autrefois, qu'aucun de nous je pense n'approuve, quelle que soit la diversité de nos sensibilités. Oui, cette réticence de l'État central à l'égard des collectivités territoriales est réelle. Oui, nous la ressentons dans nos rapports avec le gouvernement et c'est la raison pour laquelle jeudi dernier, lorsque je recevais Édouard PHILIPPE aux journées de France urbaine, je lui disais : « Monsieur le Premier ministre, souvent on discute avec vous, ou avec tel ou tel ministre, les choses avancent, et puis après, on a l'impression que l'appareil d'État passe derrière et reprend la parole politique. » C'est un phénomène ancien et ce phénomène-là, nous le notons encore aujourd'hui, nous le dénonçons depuis plusieurs mois. Ce constat, il est très largement partagé. Malgré ça, nous nous sommes mobilisés et le travail qu'on m'invite à faire maintenant, nous l'avons fait depuis plus de six mois !

Je vais vous rappeler ce que nous avons obtenu qui n'existait pas et qui fait qu'aujourd'hui, je considère qu'effectivement nous devons contractualiser. D'abord, nous avons obtenu que, pour la mesure de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, ça soit l'approche tendancielle et non pas l'approche brute qui prévale. C'est sans doute une distinction un peu technique, mais grosso modo, l'État, en particulier avant 2017, s'appliquait à lui-même une approche tendancielle, lui permettant de faire un effort moindre, et appliquait aux collectivités locales l'approche brute, obligeant les collectivités locales à faire un effort supérieur. Nous avons obtenu une approche tendancielle, qui permet effectivement de relativiser l'effort financier accompli.

Nous avons obtenu une deuxième chose très importante, qui a fait l'objet de rudes discussions. Les choses ont été lâchées par le gouvernement, le 14 décembre, à Cahors. C'est la fin de cette idée, qu'il fallait que notre taux d'endettement soit encadré, limité et que cela doive constituer quelque chose donnant lieu à une sanction. Nous l'avons refusé, le gouvernement a fini par retirer cela. On a obtenu également une chose dont il n'a pas été question, malgré la richesse du débat que nous avons eu. C'est le fait de considérer que l'effort, qui doit être fait, certes, annuellement, doit être définitivement jugé sur trois ans. Ce qui veut dire qu'une collectivité peut, à un moment, contractualiser à hauteur de

1,35 %, pour ce qui nous concerne faire par exemple, une hausse de 1,50 %, 1,60 %, et puis se rattraper l'année d'après. Autrement dit, nous avons obtenu une souplesse triennale, qui n'existait pas il y a encore quelques mois. Nous avons obtenu d'autres choses aussi et c'est ce qui nous permet d'avoir un taux de 1,35 % et non pas de 1,20 %, c'est que soit tenu compte d'un certain nombre de critères qui viennent moduler l'effort moyen. L'effort moyen est donc de 1,2 % mais nous avons obtenu qu'il soit tenu compte de la croissance des territoires, plus ou moins forte, selon les collectivités. Nous avons obtenu qu'il soit tenu compte, également, du taux de pauvreté, de la présence de quartiers de la politique de la ville et des plus ou moins grands efforts déjà accomplis depuis 2014. Voilà des critères de modulation qui n'existaient pas, lorsque l'idée de la contractualisation est apparue. Enfin, nous avons obtenu, j'aurais peut-être dû commencer par là, la création d'une instance qui n'existait pas entre l'État et les collectivités, à savoir la Conférence Nationale des Territoires. Cette instance nous permet d'avoir un dialogue garanti. On est loin des rapports autoritaires et subis que nous avons jusqu'il y a moins d'un an encore. Donc montrer les muscles, créer du rapport de force, merci Messieurs, merci Mesdames, mais on n'a pas attendu que vous nous le disiez pour le faire ! Nous l'avons fait et c'est grâce à ça que nous avons obtenu ces avancées.

Bien évidemment, il reste des choses à faire. L'autre jour, à Dijon, nous avons continué de réclamer, mais nous savons bien que ce n'est pas en deux ou trois mois que les choses bougeront. La dernière chose que nous avons réussi à faire bouger, c'est la prise en compte de la GEMAPI, et là-dessus, le Premier ministre nous a suivis dans la souplesse que nous demandions. Nous aurons encore à travailler avec l'État. J'ai demandé, je crois que les choses vont se faire, à ce qu'il y ait une clause de revoyure annuelle. J'ai demandé à ce qu'il y ait un comité de suivi spécifique des contrats. C'était quelque chose qui n'était pas prévu, le Premier ministre l'a accepté. C'est dans ce cadre-là qu'on va continuer à travailler un certain nombre de sujets. Madame BLEUSE a pointé, avec la vigilance qui la caractérise, je la lui reconnais, l'intégration de la contribution du SMTC au titre des dépenses de fonctionnement en disant : « Vous n'avez pas obtenu que ce soit exclu du périmètre ». Je la rassure, ce n'était pas une question de ton. S'il suffisait d'une question de ton pour obtenir ou ne pas obtenir des choses, chère collègue, ce serait assez facile. On ne l'a pas obtenu parce que les sommes en jeu sont considérables. Mais la question demeure et notre prochain rendez-vous, c'est la loi de finances 2019. Nous entendons nous mobiliser pour obtenir d'autres choses, et faire vivre cette contractualisation, qui n'est pas quelque chose de figé dans le marbre. Les choses continuent.

Dernier point, j'ai bien vu, dans les interventions des uns et des autres, que la fameuse annexe de 60 pages n'avait pas été lue, ce que je peux comprendre. Pourtant, si vous avez un peu de temps, je vous invite à la lire. Vous y trouverez ce qu'il faut sur la problématique des rapports entre collectivités locales et appareil central de l'État et sur l'ensemble des questions qui ne sont pas satisfaites mais qui restent pendantes. Dans cette annexe-là, nous prenons la distance nécessaire dans le cadre de la défense de nos intérêts, de notre territoire et de nos collectivités locales. Nous prenons la distance nécessaire par rapport à une certaine, je reste dans la sémantique choisie, orthodoxie du ministère de l'Économie et des Finances. Cette annexe est très importante et il est temps qu'on vote, effectivement, parce que si on avait deux mois de plus, je ne suis pas sûr que l'État ne serait pas capable de revenir sur cette annexe. Je vous ai entendu dire : « Cette annexe n'a aucune valeur contractuelle, ça n'est qu'une annexe ». Ça m'oblige, chers collègues, pour éviter la confusion d'une telle affirmation, à lire exclusivement mais totalement l'article 1 de la délibération elle-même, « D'approuver les termes du contrat conclu avec l'État, tel qu'annexé à la présente délibération. D'annexer à ce contrat le rapport budgétaire et financier élaboré par Toulouse Métropole, ci-joint également, cette annexe étant indissociable du contrat et de l'expression du consentement à celui-ci. » Cette annexe, ce n'est pas une annexe informative, c'est un engagement. Ce ne sont pas des mots en l'air. Il est temps que l'on vote ce contrat et son annexe qui, lorsqu'on aura à faire les comptes de l'exécution de cette contractualisation, nous sera extrêmement précieuse et extrêmement utile. Mes chers collègues, je vous invite donc à voter sans plus tarder ce projet de délibération.

Il a été demandé un vote à scrutin secret. Le vote à scrutin secret doit être demandé par le tiers des membres présents, conformément aux textes. Il faut donc, au vu de la liste de présence telle que connue à cet instant, que 37 élus au moins s'expriment pour le vote à scrutin secret. Je demande donc aux membres qui souhaitent ce mode de scrutin de lever la main. On est à 39, on va donc déclencher le vote à bulletin secret, qui aura lieu pendant la pause.

DEL-18-0287 - Vote des taux d'impositions directes locales 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]*

CONTRE [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

ABSTENTION [33 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-18-0288 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : Adoption des taux 2018 par zone

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-18-0289 - Décision Modificative n° 1 – Budget principal – Exercice 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]*

CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

ABSTENTION [37 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-18-0290 - Décision Modificative n°1 – Budget annexe Assainissement – Exercice 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]*

CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

ABSTENTION [37 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-18-0291 - Décision Modificative n°1 – Budget annexe Eau Potable – Exercice 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]*

CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

ABSTENTION [37 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-18-0292 - Révision des Autorisations de programme / Crédits de paiement (1) – Exercice 2018
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]
CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

Il est procédé au vote à scrutin secret sur la délibération DEL-18-0522 - Contractualisation avec l'État.

Suspension de séance à 14h15

.....

Reprise de séance à 15h15

.....

J.L. MOUDENC

J'annonce le résultat du vote sur la délibération relative à la contractualisation avec l'État :

Sur 134 votants, sont dénombrés 4 bulletins blancs ou nuls.

Pour 130 suffrages exprimés, la majorité absolue est égale à 65.

77 voix se sont prononcées pour la délibération.

53 voix se sont prononcées contre la délibération.

La délibération DEL-18-0522 - Contractualisation avec l'État est adoptée.

8 Prospective, Contractualisation et Programmes métropolitaines

J.L. MOUDENC

Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le projet métropolitain. Auparavant, je remercie tous les élus qui ont participé à son élaboration, l'ensemble des vice-présidents, des présidents de commission. Je remercie également le Codev, dont la contribution a d'ailleurs été largement intégrée dans le texte proposé. Merci en particulier à deux élus qui ont coordonné ce travail, qui ont fait preuve de beaucoup de patience, je crois pouvoir le dire, et beaucoup de détermination. Il s'agit de François CHOLLET en tant que vice-président et de Michel ROUGÉ, président de la commission concernée.

F. CHOLLET

Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit de se doter d'un projet du territoire métropolitain, qui fixe un cap stratégique à la Métropole, qui se propose de mettre en cohérence les politiques publiques et qui pose un socle pour l'action publique et les discussions avec les autres collectivités et les partenaires du développement. J'ai entendu ce qu'a dit Claude RAYNAL ce matin en liminaire ; il ne s'agit pas d'un programme électoral. Vous avez vu qu'il n'y a pas de fiches action dans ce projet. Certes, à chaque étape, il y a des orientations, mais sans dates butoir. Ça n'est pas un projet pour 2020 mais un projet à long terme pour Toulouse Métropole. Il donne les prémisses de ce que doit être la compréhension du fait métropolitain, de l'action métropolitaine, pour une collectivité qui est jeune puisque la création de la Métropole remonte à 2015. C'est un projet ouvert, non figé, qui se nourrit en chemin des évolutions à l'œuvre, des idées, des responsabilités nouvelles et de la créativité collective. C'est un projet qui a été présenté et soutenu par la commission Prospective présidée par Michel ROUGÉ et qui se destine tout d'abord aux élus. C'est « un projet d'élus pour des élus », en particulier pour l'ensemble des mille élus municipaux de la métropole, qui a pour ambition de participer à la maturation métropolitaine de l'ensemble des exécutifs municipaux, donc au-delà des seuls élus métropolitains. Tout d'abord, ce document est articulé autour de l'expression d'une ambition pour la Métropole, intitulée : « Voir plus loin, agir plus proche », avec quelques items qui nous paraissent importants : accompagner et anticiper les mouvements du monde dans lequel nous évoluons ; soutenir une ambition

ensemble, avec les acteurs économiques, associatifs, avec l'ensemble des habitants ; assumer notre responsabilité de Métropole, puisqu'il est reconnu qu'elle est une locomotive économique et démographique mais qu'elle évolue autour de territoires avec lesquels elle doit entretenir des rapports, ainsi qu'avec ses différents acteurs. C'est aussi une Métropole qui assure les transitions écologiques, énergétiques, sociétales. Elle est actrice dans la vision qui est exprimée ici, actrice de toutes ces transitions. Au-delà de cette ambition, trois axes stratégiques pour guider l'action. Le premier, c'est une Métropole qui impulse. Là encore, le document propose des analyses et des orientations. Une métropole qui impulse dans le cadre de son dynamisme économique, c'est une métropole qui a rendez-vous avec l'Europe, avec l'international. C'est une métropole influente, non pas « hors-sol » mais qui travaille en réseau avec les acteurs présents autour d'elle. C'est une métropole qui a un regard sur les écosystèmes toulousains. Deuxième item, c'est une métropole qui partage. Là, c'est l'affirmation que les politiques de solidarité trouvent leur pertinence au niveau métropolitain. C'est un élément qui a fait débat mais qui est affirmé dans ce chapitre, dans ce document, au niveau de la cohésion sociale à l'échelle de la métropole. Troisième idée, c'est une métropole proche des habitants. C'est dans ce chapitre que sont détaillées les réflexions sur les centralités, les quartiers, la qualité de vie, sur l'urbanisme, les mobilités et sur toute l'adaptation qu'il nous faut impulser vis-à-vis des changements climatiques en particulier. Sur le plan de la pratique et de la méthodologie, cette contribution a fait l'objet de plusieurs avis. Vous avez évoqué, Monsieur le président, celui du Codev. Les groupes politiques de cette assemblée ont été sollicités, tout comme l'association du Dialogue métropolitain. Ils ont apporté des remarques depuis l'automne 2017, où la première version leur avait été proposée. Ces remarques ont été intégrées, notamment sur les parties relatives au développement durable, l'agriculture, la place des communes, la place du rural au sein de la Métropole. Nous sommes maintenant en phase finale et je voudrais, avec Michel ROUGÉ, remercier les élus qui ont participé, mais aussi les services, Monsieur Pierre-Emmanuel REYMUND, les groupes politiques, le Codev, le dialogue métropolitain, pour toutes leurs contributions.

Ensuite, je voudrais prendre une minute pour évoquer ce Guide du Routard sur les Portes de Gascogne, que chacun d'entre nous a découvert, déposé sur sa table. C'est une initiative de Raymond VALL, à sa demande et dans le cadre du dialogue qui est en cours avec les Portes de Gascogne que nous diffusons ce guide. Raymond VALL a pris contact avec le Routard et dans le cadre de la promotion des Portes de Gascogne, a négocié et réalisé ce livre. Il nous demande, c'est un exemple du dialogue que l'on peut avoir avec les territoires qui nous entourent, de diffuser à 10 000 exemplaires ce Routard sur la zone toulousaine, parce qu'effectivement, l'attractivité des Portes de Gascogne est nationale, mais aussi régionale. Et nous, élus métropolitains, sommes les premiers destinataires de ce document. C'est un petit clin d'œil à une action actuellement en cours.

A. MAURICE

Monsieur CHOLLET, vous avez présenté ce projet métropolitain comme étant, c'est le nom du document, un « projet partagé et un cap pour le long terme ». Pour ce qui est du « projet partagé », je mettrais un bémol. Courant 2017, lors d'une commission Prospective, nous avons eu la présentation d'une esquisse de ce projet qui était d'ailleurs très proche, pour ne pas dire quasiment identique à celle soumise au vote aujourd'hui. Nous avons eu un échange lors d'une commission Prospective, j'étais présent à la dernière Commission, mais, à ma connaissance, ce document n'est jamais revenu au débat en commission et nous n'avons pas eu d'échanges intermédiaires, sur la progression du document et les différents retours qui ont pu être faits par tous les acteurs que vous avez cités. Je ne considère donc pas ce projet comme étant « partagé ». Pour ce qui est du « cap pour le long terme », j'observe pour ma part et cela a été dit lors des liminaires, que c'est plutôt une vision à court terme qui voudrait embarquer l'ensemble des maires et des communes de la métropole autour de votre projet. Pour nous, finalement, ce projet métropolitain c'est plutôt le projet MOUDENC, si l'on regarde bien ses orientations et qu'on lit entre les lignes, j'en donnerai quelques exemples. Pourtant, l'introduction paraît intéressante et constituait même la promesse d'un projet qui, pour nous, aurait eu du sens, puisqu'on parle d'un projet « en phase avec son temps, à l'écoute des habitants », un projet qui « porte la transition écologique, énergétique et sociétale », un beau programme qui pourrait être celui des écologistes. Mais pour autant, quand on reprend les différents items de ce projet, on observe un certain nombre de contradictions, je vais y revenir. Des éléments positifs, clairement, nous ne contestons pas l'ensemble du document, et des éléments qui, pour nous notamment, mais je pense aussi pour un certain nombre d'autres

élus, ne sont pas en phase avec notre vision de la Métropole. Sur la question de « la Métropole qui impulse », vous mettez en avant cette dimension de compétition dont on parle souvent dans le cadre du développement économique, des relations internationales. On serait ainsi contraints indéfiniment à vivre et organiser nous-mêmes cette compétition entre les métropoles, à la fois au niveau international mais aussi national ! Voilà l'une des premières contradictions que je veux pointer, entre ce qui est dit dans cette partie et ce qui suit dans la partie suivante, sur les coopérations. On insiste, effectivement, sur cet enjeu de concurrence permanente. Vous savez que nous, écologistes, nous prôtons au contraire la recherche des complémentarités, des coopérations entre les territoires, entre les métropoles, et voulons nous nourrir de ce qui peut être développé dans d'autres territoires, dans d'autres pays, notamment européens. Vous évoquez aussi des projets pour lesquels nous ne sommes pas d'accord, notamment la LGV, qui devient partie intégrante du projet métropolitain. Vous savez notre opposition à investir sur cette ligne au détriment des trains du quotidien, et au détriment du TGV tout court, qui n'est pas près d'arriver à Toulouse. Sur cette partie-là, on retrouve la partie développement économique, sur laquelle nous déplorons cette réaffirmation et ce contentement d'une industrie aéronautique florissante, dont on rappelle qu'elle n'a que 10 ans de bons de commande devant elle. Et justement, pour revenir à l'introduction, en quoi est-elle « en phase avec son temps » cette industrie qui dépend pleinement des ressources naturelles, qui sont pourtant en déplétion ? A cette occasion, nous rappelons notre souci de soutenir Airbus y compris dans sa conversion écologique et de favoriser un écosystème économique basé sur la diversification, très peu développée dans ce « cap ». Un élément suivant porte sur « la métropole influente et en réseau » et évoque en positif les éléments de coopération et de partenariat, qui sont bien développés, et dont vous avez illustré un exemple avec les Portes de Gascogne. Nous nous réjouissons de ce genre de partenariat, nous souhaitons même qu'ils soient encore plus développés. Non seulement à l'échelle de la grande agglomération, mais avec d'autres territoires, sur des projets diversifiés, notamment sur les questions d'agriculture et d'énergie, où nous pensons qu'il y a beaucoup de choses à développer avec d'autres territoires. Donc c'est un élément positif, mais aussi en contradiction avec le paragraphe précédent qui n'évoque cette question que sous l'angle de la compétition et de la concurrence. Vous évoquez pourtant « plus l'arbre veut monter haut, plus ses racines doivent être profondes », mais sur la question écologique, justement, on y voit bien peu de choses. Il y a des éléments discutables, de notre point de vue. On affirme comme un principe majeur la collaboration du public et du privé. Nous, nous pensons qu'il y a des sujets sur lesquels cette collaboration est possible et souhaitable, mais il y a aussi un certain nombre de sujets où elle n'est pas souhaitable, par exemple sur l'idée de déléguer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Vous évoquez des projets comme le Parc des expositions. Là aussi, pour nous, ce n'est pas un projet prioritaire. Nous le considérons surdimensionné, trop éloigné et en concurrence avec d'autres équipements existants sur le territoire. Sur la question de la Métropole, de « la solidarité qui partage », c'est le terme évoqué, nous repérons des éléments beaucoup plus flous dans les orientations, contrairement aux autres parties. Ils témoignent d'un souci peut-être moins important sur les questions de logement, de cohésion sociale, sur lesquelles on a des orientations très floues et beaucoup moins précises que sur des grands équipements ou sur le développement économique. C'est pour nous une faiblesse de ce document. Tout comme l'est une autre partie du document dont je vais parler un peu plus. Il s'agit de celle relative à « la Métropole proche des habitants ». C'est la preuve que nous sommes loin de ce qui nous était promis au début du document quand on parlait d'être « en phase avec son temps, porter la transition écologique du territoire... ». En réalité, la « Métropole proche des habitants » affiche des indicateurs qui nous permettent de nous repérer sur cette thématique. Or, on y observe des choses impressionnantes. Par exemple, vous réaffirmez le côté positif de la qualité de l'air de notre territoire en disant : « 70 % de jours où la qualité de l'air est bonne ou très bonne ». D'abord, cela nous rappelle que nous avons 30 % des jours où notre qualité de l'air est mauvaise ou très mauvaise et je ne pensais pas que c'était autant, à ce jour. C'est un chiffre inquiétant et un enjeu important, on a déjà eu souvent l'occasion d'en parler. Ce matin, les liminaires aussi ont permis de réévoquer ce sujet, c'est un enjeu majeur pour le territoire. Et vous, vous affirmez dans notre « cap à long terme » que nous avons une bonne qualité de l'air, c'est ça votre indicateur de départ. C'est le débat que nous avons eu et que nous aurons encore ; cela démontre que ça n'est pas un enjeu majeur pour vous. De notre point de vue, vous ne prenez pas assez conscience de cette question de santé publique et même de sécurité, pour notre territoire. De la même manière, sur la question des transports, c'est assez révélateur de votre positionnement, vous mettez en avant un nombre : 560 kilomètres de pistes cyclables, qui pourrait laisser penser que c'est beaucoup. On sait qu'en réalité, c'est

très peu par rapport aux besoins de développement de pistes cyclables sur notre territoire. De la même manière, vous affichez les trajets de moins de trois kilomètres en biaisant la réalité des parts modales globales de notre territoire pour essayer d'augmenter la part du vélo à 5 %. En réalité, elle n'est que de 3 %. Vous mettez la part de la voiture à 57 % alors qu'en réalité, elle est de 64 %. Cela démontre votre volonté de minimiser la problématique majeure de notre Métropole, qui est celle des transports, celle de la qualité de l'air et de la lutte contre le dérèglement climatique. Je trouve un autre élément assez révélateur dans les chiffres affichés de cette « Métropole du bien-vivre » où vous intégrez nos émissions de gaz à effet de serre. C'est peut-être un lapsus révélateur, parce que ça laisse à penser que des émissions de gaz à effet de serre participeraient d'une métropole du bien-vivre. Je pense que c'est le problème majeur de notre métropole et, pour bien vivre, nous avons justement un enjeu de lutte contre le dérèglement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air. De ce point de vue-là, on ne voit pas d'élément majeur figurer dans les orientations. Donc ça réouvre le débat des projets et de la vision que nous avons de la Métropole. En tant qu'élus écologistes, nous portons un autre projet de la Métropole, où la question des mobilités est centrale. C'est la mère de toutes les politiques puisqu'elle conditionne le développement économique, la manière d'urbaniser notre territoire, la prise en compte des enjeux écologiques, de la nature en ville. Tous ces éléments cités avec des jolis graphes mais qui ne sont pas concrétisés dans les orientations. Un autre exemple qui montre que ce projet soi-disant partagé est bien le projet de votre majorité, c'est votre manière d'afficher le déploiement des transports en commun. Vous dites que l'orientation de notre Métropole va consister à déployer une offre de transports en commun de forte capacité, mais il me semble que la question n'est pas uniquement celle-ci. Là, on sait ce que vous voulez dire ; vous voulez mettre en avant, sans l'exprimer, la troisième ligne de métro. Mais avec une offre de transports en commun de forte capacité concentrée sur une commune, en l'occurrence Toulouse, on n'est pas en réponse aux besoins de mobilité. Vous auriez dû écrire : « développer une offre de transports en commun de forte capacité », pourquoi pas, mais aussi « déployée sur l'ensemble du territoire métropolitain. » Donc on voit bien qu'en fait, derrière ce document et par les illustrations que j'ai voulu mettre en avant, on a là un projet de votre majorité et non pas un projet partagé. On a d'abord un cap à court terme qui met en avant des éléments que vous voulez valoriser, dans lequel vous voulez embarquer l'ensemble des maires que vous voulez faire signer, mais il n'y a pas du tout, de notre point de vue, la promesse contenue dans l'introduction, à savoir construire un projet métropolitain en phase avec notre temps, qui porte la transition écologique et sociale de notre territoire. C'est pourquoi nous ne voterons pas ce document.

J.L. MOUDENC

D'autres expressions ? Claude RAYNAL, qui nous a donné sa ligne ce matin et qui va nous la confirmer.

C. RAYNAL

Je vois au moins, Monsieur le président, que vous l'avez retenue, ça me fait plaisir.

J.L. MOUDENC

Je suis attentif à ce que vous dites, j'ai bien compris, contrairement à vos inquiétudes.

C. RAYNAL

J'en suis heureux. Je voudrais saluer le travail qui a été fait, ce n'est jamais quelque chose de simple, parce qu'il faut essayer de traiter l'ensemble des sujets... mais est-ce que ça existe véritablement, l'ensemble des sujets ? Quand on est en responsabilité sur une métropole ou dans une ville comme Toulouse, des thèmes, il y en a des centaines et des angles tout autant. Donc il faut les choisir, en fonction des compétences qui sont exercées par la Métropole, et il faut essayer de ne pas se contenter de reprendre des thèmes qui sont communs à l'ensemble des métropoles. Il faut arriver à individualiser un peu, à traiter de sujets tels qu'ils se présentent dans notre métropole toulousaine. Pour cela, notre groupe considère que le groupe de travail réuni autour du vice-président CHOLLET et mon ami Michel ROUGÉ notamment, a fait ce qu'il avait à faire. Comme je l'ai dit dans mon liminaire, on peut discuter tel ou tel aspect et chacun de nous aurait rédigé une ou plusieurs questions de façon un peu différente. C'est l'évidence, c'est toujours comme cela. Mais cela ne mérite pas qu'on s'y attarde plus que ça. Il me semble que ce travail est utile, et si finalement, il nous avait été demandé d'en prendre

acte, nous l'aurions fait bien volontiers. J'ai dit ce matin simplement, qu'en dehors de Michel ROUGÉ à qui nous ne demanderons pas de ne pas prendre part au vote, puisque c'est un travail auquel il a contribué très largement et que je salue encore une fois, nous considérons qu'à ce stade, dans une période quasiment préélectorale, nous ne voulons pas apparaître liés par un document qui pourrait donner l'impression qu'il y a ici une pensée unique. Ce n'est pas l'objectif, non ! Et d'autres métropoles en France ont suivi la même démarche, bien sûr. Cela n'est pas uniquement une question politique mais de l'extérieur, ça peut donner l'idée que ce texte, une fois voté, représenterait l'alpha et l'oméga de la Métropole en 2030. Je ne crois pas que ce soit très utile de ce point de vue-là dans la période actuelle. La bonne procédure aurait été d'avoir un vote programmatique en début de mandat, pour la durée du mandat. Et je crois qu'il est utile pour les citoyens, pour chacun d'entre nous, au contraire, de ne pas montrer toujours cette notion un peu moyenne, cette recherche de consensus qui, finalement, appauvrit le débat, comme cela a été indiqué par nos collègues qui ont leurs idées et qui veulent les défendre le plus possible, c'est logique. Nous-mêmes, nous en avons certaines que nous portons plus que d'autres. Il est important que ce débat puisse apparaître. Si nous avons une confiance absolue, Monsieur le président, qu'il n'y aurait pas d'utilisation politique de ces choses-là, on aurait pu le voter. Mais il se trouve que notre confiance est fragilisée par quelques décisions que vous avez pu prendre dans le passé par rapport à des commentaires que nous avons pu faire ici ou là, ou à des votes que nous avons pu émettre. Donc encore une fois, nous considérons que ce travail est utile, que c'est une base intéressante pour chacun d'entre nous, mais nous ne souhaitons pas nous agripper à ce document pour qu'ensuite, telle « la moule sur le rocher », nous ne puissions être décrochés. Donc nous essaierons de préserver notre liberté de parole et ne vous inquiétez pas, d'ici peu, vous aurez nos propres perspectives, qui croiseront pour une part celles de ce document, mais qui peut-être mettront l'accent sur quelques sujets nouveaux. Mais je ne voudrais pas dès aujourd'hui gâcher le sujet en vous donnant ces quelques éléments tout de suite. Donc nous traduirons cela simplement par une non-participation au vote.

J. CARLES

Je voudrais d'abord saluer le travail qui a été fait, qui est véritablement important. Moi, j'ai été assidu aux réunions de la commission Prospective et je me sens effectivement associé à ce résultat. En revanche, il me semble que nous ne sommes pas, à ce stade, sur un projet. Ce que nous avons fait émerger, c'est une vision, une ambition pour notre métropole. Cette vision, cette ambition dépasse largement la période de ce mandat, puisqu'il y a des propositions tendanciennes qui devront, de mon point de vue, parce que j'y souscris, être poursuivies bien au-delà. Cela étant dit, cela signifie qu'adopter aujourd'hui ce document comme un projet, ça signifie s'inscrire au-delà de 2020, bien plus loin. C'est le premier point. Le deuxième point qui me semble important et il n'y a pas de contradiction dans mes propos, ce document, ces orientations, cette vision, ce travail qui globalement a été partagé, mérite une discussion auprès de la population métropolitaine. Le document tel qu'il est produit va très loin et balaye, tant du point de vue conceptuel qu'opérationnel, les questions métropolitaines. Il mériterait donc de faire l'objet d'une présentation plus synthétique pour que, finalement, nos concitoyens sachent quelle est l'orientation, la vision, le portage de ce travail. Dans ces conditions, nous ne considérons pas forcément nécessaire que nous votions le document tel qu'il est présenté. Par contre, nous pensons nécessaire qu'il soit porté à la connaissance des métropolitains, parce qu'effectivement cette vision, cette ambition, je crois qu'elle est globalement partagée. Après, les questions se poseront au niveau de la mise en œuvre de telle ou telle orientation qui pourra être différente selon ceux qui géreront les affaires à ce moment-là, mais je pense que nous avons un vrai partage des orientations dans tous les cas. C'est ce que j'ai ressenti du travail que nous avons fait ensemble.

M. PÉRÉ

Cette démarche est une démarche que nous considérons positive, la volonté de mettre noir sur blanc une vision et un projet pour notre Métropole à l'horizon 2030. Nous considérons que c'est une première brique. C'est la première fois que des mots sont mis sur une feuille pour décrire ce que pourrait ou devrait devenir une métropole dans le paysage des collectivités. Donc nous saluons l'initiative, tout en insistant sur le fait que ça doit être un document évolutif, à amender et enrichir. Je pense aussi que c'est l'occasion de faire un bon travail, non seulement avec les élus, mais également avec les acteurs économiques, sociaux, culturels de la métropole, de façon à les associer à la rédaction de ce projet.

Pour l'instant, ça n'a pas été fait, si j'ai bien compris la démarche, mais je le redis, cette première brique peut être le point de départ d'une convergence vers un document qui ne serait pas à destination des citoyens, mais dont les citoyens pourraient s'emparer pour l'enrichir. Tel qu'il est écrit, je considère qu'il idéalise la construction métropolitaine, c'est plutôt une histoire heureuse qui est décrite ici, avec une phraséologie de bon niveau. On voit qu'il y a un côté un peu intellectuel dans cette rédaction, ce qui n'est pas forcément un défaut. Mais après avoir loué la qualité rédactionnelle de ce document, je vais en venir peut-être à certaines critiques, qui se veulent constructives puisque comme je le dis, le groupe Métropole citoyenne y voit le début de rédaction d'un document évolutif. Le terme « feuille de route » par exemple est utilisé par vous, Monsieur le président, dès l'introduction. Je ne considère pas, ou alors je n'ai pas la bonne définition, mais je ne considère pas qu'il s'agisse là d'une feuille de route. Une feuille de route, ce sont des objectifs, des dates et des échéances ; ce sont des priorités, alors que là, les trois axes sont mis sur le même plan. Choisir des priorités, c'est déjà faire de la politique ! Mais à ce stade, il n'y a pas de priorités émises. J'ouvre un aparté sur la page 29 du document, en lien avec la manifestation des femmes qui sont intervenues ce matin pour nous interpeller sur le fait que notre assemblée était trop masculine. Je constate que, page 29, sur laquelle des gens importants sont photographiés, 70 personnes, seulement une femme est présente ... Ce n'est pas qu'un détail. Mettre des photos où il n'y a que des assemblées d'hommes ne me semble pas acceptable. Je pense qu'il faudrait changer ces photos. Je reviens sur le fond du texte et ce que je pense avoir déjà dit en conférence métropolitaine, en lien avec la position des maires dans cette assemblée. Cette assemblée est composée de 134 personnes et celles qui sont maires ont été élues avant d'être maires. Quand ils ont été élus conseillers métropolitains, ils n'étaient pas maires. Le fait que ce soit des maires qui signent ce document, ce qui est proposé, est à mon avis en contradiction avec ce qui fait l'essence de notre assemblée, qui est une assemblée avec un exécutif, certes, mais avec des conseillers métropolitains à égalité. Sur le fond encore, je reviens toujours à cette histoire de curseur entre rayonnement, attractivité et vie du quotidien, dépenses du quotidien. Je note une fois de plus une emphase trop grande mise sur ce côté « attractivité et rayonnement », qui certes est important, mais je trouve qu'il y a une trop grande distance avec ce qui fait l'essence même de notre engagement politique, c'est-à-dire être aux côtés de l'humain. Une autre remarque qui me semble également importante a été faite par mes prédécesseurs, c'est un document qui hésite entre une vision, un projet à moyen terme, bien qu'il manque des objectifs précis, des dates et des priorités, qui hésite entre ces orientations qui en tout font 7 pages d'orientations et 14 pages d'actions immédiates. En cela, il pourrait nier le fait démocratique d'un changement de politique lors d'un changement de gouvernance, en établissant une univocité entre les actions qui sont en cours, qui sont mises en avant dans ce document. Ce serait là un document de bilan de mandat, ou qu'on pourrait qualifier de propagande de l'action politique actuelle. 7 pages uniquement d'orientations, donc une majorité de pages sur les actions actuelles et trop peu de pages sur les orientations. Ainsi, on semble forcer un lien entre les actions en cours, menées par la majorité actuelle et la vision prospective, comme s'il n'y avait qu'une seule politique possible. Pour illustrer mon propos, je prends quelques thèmes au hasard, qui auraient pu, par exemple, être des véritables balises ou des jalons décrits plus précisément en termes d'objectifs et de dates. Je pense par exemple à la démocratie, on parle beaucoup de rapprocher le citoyen dans ce document, avec de très jolies phrases, « rapprocher le citoyen de la métropole », etc. Or, on n'a pas abordé ce sujet aujourd'hui, mais il semblerait que l'élection au suffrage universel direct pour les conseillers métropolitains semble s'éloigner, d'après ce que je lis dans la presse. Monsieur le président est sûrement mieux renseigné sur ce sujet que moi. Donc quand on dit : « il faut rapprocher le citoyen de la métropole » et qu'en même temps, on s'aperçoit qu'on est repartis peut-être pour une élection au suffrage universel indirect des conseillers métropolitains, il y a un hiatus de taille. D'un côté, on dit que les citoyens doivent s'approprier la Métropole, mais quand ils voteront, ils le feront sur un programme uniquement municipal, à Tournefeuille, à L'Union, à Colomiers ou ailleurs sans qu'il y ait sur la table, sauf s'il y a des velléités de le proposer, un projet métropolitain cohérent soumis au suffrage universel, ce qui lui donnerait une légitimité et qui serait l'objet aussi, en fin de mandat, d'un bilan et d'une sanction éventuelle. Aujourd'hui, il n'y a pas de vote sur un programme métropolitain. Il n'y a pas de bilan, pas de sanction finale par un vote sur une liste métropolitaine, si on ne change pas le mode de scrutin. Cette idée-là aurait pu figurer dans la vision métropolitaine, en écho au terme démocratie qui revient souvent.

Juste quelques chiffres qui peuvent être contestés et que j'ai calculés presque en temps réel. Il me semble que le budget de l'ensemble des 37 communes est de l'ordre de 6 milliards d'euros environ, en

cumulé. Or le budget de notre Métropole sur la mandature est de 6,6 milliards d'euros en incluant les budgets de fonctionnement des six années et le 1,8 milliard d'investissement. Donc le citoyen a le droit de se prononcer sur les 6 milliards des 37 budgets communaux, mais pas sur les 6,6 milliards d'euros métropolitains. C'est également illustré à travers la troisième ligne de métro et la privatisation de l'eau, qui ne figurait sur aucun programme métropolitain. On aurait pu aussi trouver dans ce document des chiffres concernant la bataille contre la pauvreté et la précarité dans nos villes. Quelques chiffres sont effectivement dans le document, mais on ne se fixe pas d'objectifs précis sur cette bataille, ce qui devrait être le cas dans une feuille de route. On aurait pu aussi avoir une vision sur l'étoile ferroviaire. Qu'est-ce qu'on va faire de ces lignes SNCF qui entrent dans Toulouse ? Dans 20 ans, seront-elles des véritables RER comme nous le souhaitons ? Des chiffres sur les parts modales ? La part modale, François LÉPINEUX l'a rappelé ce matin, la part modale « voiture » est prépondérante. Nous aurions pu l'écrire sur une feuille de route : combattre cette part modale trop importante et ses conséquences, notamment la concentration de dioxyde d'azote sur la rocade et nous donner des objectifs pour y parvenir. Également, il y a un bon chapitre, un état des lieux bien écrit sur les propriétaires résidents et sur le fait que 70 % des appartements construits à Toulouse Métropole font l'objet d'une défiscalisation, c'est-à-dire qu'il y aura là des locataires et non pas des propriétaires. On sait que quand il y a des propriétaires, la vie s'établit mieux, le quartier vieillit mieux. Mais ce chiffre de 70 % n'est pas mis en perspective. On aurait pu dire, par exemple, que pour 2030, il nous faudra converger vers 50 %. Pour toutes ces raisons, nous saluons cette première brique que constitue ce document, mais nous regrettons cette articulation qui existe entre actions et orientations, qui fait que ce document hésite entre bilan de mandat et projet. Pour cette raison-là, le groupe Métropole citoyenne s'abstiendra.

P. LACAZE

Avec des efforts de concision et en indiquant que nous partageons beaucoup des interventions des précédents orateurs, nous nous abstenons sur ce document. Nous n'avons pas un simple regard sur ce qui pourrait prédéfinir un projet métropolitain, mais également de fortes critiques, Monsieur le président. Pendant quatre ans, vous avez refusé de donner aux principales politiques de notre Métropole une dimension métropolitaine, notamment, ça ne vous étonnera pas, au niveau du transport et de l'urbanisme. Finalement, ce document annonce tardivement ce que vous pensez être un projet métropolitain. Mais pour nous, vous avez manqué de vision, de construction. Vous ne vous attendiez peut-être pas à être élu, en 2014 ? Vous n'aviez pas à ce moment-là de vision de ce que pouvait être ce projet métropolitain. Sur la question du transport, nous soulignons bien sûr la situation que connaissent notamment les communes du Nord de notre métropole. Sur la question de l'urbanisme, il y a eu beaucoup d'occasions ratées pendant ce mandat. Donc nous nous abstenons nous aussi sur cette délibération.

J. CARREIRAS

Comme d'autres collègues, je suis un peu gêné par ce document qui, certes, peut avoir le mérite de poser une brique, d'élargir l'horizon. La seule chose que je me demande, c'est quelles sont les aspérités qu'il peut représenter, par rapport à n'importe quel autre projet métropolitain d'une autre grande métropole. J'ai l'impression qu'à ce stade, je ne vais pas préjuger de l'avenir, on a plutôt affaire à un document de marketing territorial qu'à une réelle vision stratégique. J'en veux pour preuve un élément qui me paraît important dans le bilan, qui trace des éléments descriptifs de diagnostic de la situation de notre Métropole. Il y a une étude récente qui a été faite pour France Stratégie et le Commissariat général aux plans à la Caisse des dépôts, qui fait la démonstration que Toulouse est l'une des grandes métropoles, si ce n'est je crois la seule, à ne pas avoir d'effet de débordement de sa richesse à l'extérieur. Il y a je crois Montpellier qui est un peu concernée et puis Lille. C'est-à-dire qu'on a une métropole très attractive, où on valorise, on se gargarise de ces mots d'attractivité, de compétitivité, d'excellence, etc. Encore qu'il faudrait peut-être revisiter ces notions et leur pertinence ? Mais ce qui est vrai, c'est que l'on poursuit la même logique de développement, très centripète, très centré, où il n'y a pas ces effets de débordement sur les zones de développement économique à l'extérieur de la métropole. Si l'on continue comme ça, la question qui se pose, c'est notre capacité à absorber 15 000 habitants supplémentaires. La question du dynamisme de la métropole ne se pose pas de manière intrinsèque. Il faut se poser la question de la possibilité, à un certain moment, de desserrer l'étau de cette pression, qui permettrait un développement équilibré. Il ne s'agit pas de remettre en cause la logique métropolitaine mais de l'inscrire dans un espace beaucoup plus large. Cette étude constate que la métropole de Tou-

louse n'a aucun effet, bénéfique ou négatif, sur ses alentours, et j'étais moi-même très étonné des résultats de cette étude, je pourrai vous en communiquer les éléments. Je pense donc que le premier trait du projet métropolitain doit être la prise en compte de cet état de fait. Dans le cas contraire, on a beau être dynamique, si l'on demeure autocentré, ce dynamisme peut conduire à notre perte, c'est-à-dire à une thrombose qui nous empêcherait d'absorber l'attractivité liée à ce dynamisme.

F. CHOLLET

Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais reprendre quelques aspects et répondre d'abord à Monsieur MAURICE, pour dire qu'à notre sens, ce document a été partagé. Il a été présenté deux fois en commission, cette présentation en Conseil de la Métropole a été retardée justement pour qu'on puisse prendre acte des remarques faites au cours de la concertation. Je pense que c'est un projet tout à fait partagé. Ensuite, dans votre argumentation, quelques mots sur la compétition. C'est probablement quelque chose qui nous différencie et vous différencie de nombreux conseillers métropolitains. La compétition, c'est une réalité, en tout cas c'est ce que nous pensons. Le réalisme fait qu'elle est là et que nous devons l'affronter plutôt que de lui tourner le dos. Compétition et complémentarité, ces choses-là ne s'opposent pas. Les complémentarités existent et ce n'est pas parce qu'on est en compétition qu'on ne cherche pas des complémentarités. On cherche des complémentarités avec Montpellier et pourtant la compétition existe bel et bien avec elle. Ces choses-là ne sont pas antinomiques, au contraire. Sur la diversification, vous avez dit : « On ne parle que de l'aéronautique. » Ce n'est pas vrai. Le numérique, l'agriculture périurbaine, les énergies sont des sujets évoqués dans le projet. Justement, il y a cette idée de tirer parti de la richesse qu'entraîne l'aéronautique, mais aussi à travers les nouvelles technologies, de bénéficier et faire bénéficier nos concitoyens de toute cette diversification. Sur la collaboration public-privé, oui, nous pensons, et les élus qui ont participé à l'élaboration de ce projet pensent que la collaboration entre le public et le privé est possible et souvent peut amener un plus. Ensuite, il y a méprise quand vous abordez la question de la qualité de l'air en page 58. Vous dites : « Vous vous satisfaites des 70 % de jours où la qualité de l'air est bonne ». Mais sur cette page, il s'agit d'un état des lieux de ce qui se passe sur la métropole aujourd'hui. Il y a 70 % de jours où la qualité de l'air est bonne, il y a 560 kilomètres de pistes cyclables, il y a 143 voyages en transport en commun par an et par habitant. Vous voyez bien que sur la même page, figure le classement toulousain, la place de Toulouse. Vous voyez aussi que Lyon, c'est 307 voyages. C'est l'expression de la réalité du moment et non pas l'approbation de cet état des lieux. Comme vous, je ne me satisfais pas, nous ne nous satisfaisons pas de voir que seulement 70 % de jours bénéficient d'une bonne qualité de l'air. Non, il faut aller à 100 % ! D'ailleurs, cette thématique de la qualité de l'air, qui a fait irruption aujourd'hui dans le débat, est une thématique majeure. Le Président s'en est exprimé tout à l'heure et il est bien dans notre idée, justement, de la prendre à bras le corps et de pouvoir proposer des choses aux Toulousains, aux habitants de Toulouse Métropole là-dessus.

Ensuite, Claude RAYNAL évoquait des sujets nouveaux qui arriveront dans ce projet, évolutif. Merci, dès qu'ils seront disponibles, de bien vouloir les partager de façon à ce que nous puissions construire un prochain fascicule. Joseph CARLES évoque une chose importante à travers une question sémantique : la différence entre vision et projet. C'est vrai qu'il y a une vision, mais vision et projet sont quand même des choses extrêmement liées. Vous remarquerez qu'il y a pas de dates, pas d'engagements à terme. Cette vision est à peu près commune et partagée, mais peut-être peut-elle se décliner à travers des projets différents. Marc PÉRÉ fait la différence entre actions et orientations, mais les actions, telles qu'elles apparaissent dans ce programme, sont les actions issues de ce mandat et les orientations c'est ce qui, à partir de l'avis des conseillers métropolitains qui ont participé à ce document, peut être projeté sur l'avenir.

Dernière remarque en réponse à Joël CARREIRAS, qui trouve qu'il n'y a pas d'aspérités dans ce programme. Ce qui est écrit va à l'encontre du satisfecit que l'on pourrait avoir vis-à-vis d'un développement autocentré. Ce programme, cette vision décrivent très clairement cette nécessité pour la Métropole de n'être pas hors-sol, ni autocentrée, mais au contraire de nouer des liens. D'ailleurs, c'est un des éléments que l'on peut quand même relever au cours de ce mandat : liens avec les collectivités, avec l'État, avec les territoires ruraux tel qu'on l'a décrit tout à l'heure. Tout au contraire, c'est donc un document qui projette la Métropole dans un espace beaucoup plus large que le sien.

DEL-18-0303 - Adoption du Projet Métropolitain de Toulouse Métropole "un projet partagé, un cap pour le long terme "

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [84 VOIX]

ABSTENTION [15 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DURRIEU, RAMOS, MM. SANCHEZ, JIMENA, LEPINEUX, LACAZE, PERE, MAURICE, SANCE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [34 VOIX] (MMES CALVET, ARMENGAUD, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, GRIMAUD, SIMON, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

9 Développement économique et Emploi

J.C. DARDELET présente le point inscrit à l'ordre du jour, relatif aux actions menées et soutenues dans le cadre de la Semaine de l'Europe.

M. ABBAL

Cette année encore, Toulouse Métropole s'associe et promeut des actions dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion de la semaine de l'Europe. Certaines communes, vous l'évoquez dans cette délibération, participent à ces manifestations. A Tournefeuille par exemple, en collaboration avec l'association Tournefeuille Accueil et l'Inspection académique, nous avons une longue tradition de mobilisation des établissements scolaires sur ce thème. Cette année, c'est sur la question des droits de l'enfant en Europe que les élèves ont réfléchi toute l'année et ce sont près de 200 enfants, de Tournefeuille mais aussi d'autres communes de la métropole, que nous accueillerons au Phare le 15 mai pour une restitution de leurs travaux. C'est à ce titre que vous avez accordé une subvention à Tournefeuille Accueil, et je tenais en leur nom à vous en remercier.

Je souhaiterais d'autre part, si vous le permettez, puisque Monsieur DARDELET vient de nous inviter à poser des questions, avoir quelques précisions concernant l'une des actions mentionnées dans cette délibération. Il s'agit de la journée du 17 mai où, si j'ai bien compris, scolaires et étudiants sont invités à découvrir la maquette du satellite d'observation Sentinel-3 à la Cité de l'espace. Pouvez-vous nous dire si ces animations sont ouvertes à tous les scolaires de la métropole ? Sur quels critères ? Et comment, le cas échéant, l'information a été diffusée auprès des établissements scolaires de la métropole ? Je suppose qu'il y en a beaucoup qui sont intéressés, d'autant plus que je suppose également que l'entrée à la Cité de l'espace doit être gratuite pour les heureux élus. En parallèle, et je sais que la commission Culture et les services y travaillent, se pose la question de l'accès de nos écoliers aux ressources culturelles de notre métropole, en particulier à la Cité de l'espace puisqu'il s'agit de cette structure aujourd'hui. Nous espérons que ces travaux pourront aboutir dans les meilleurs délais, je vous en remercie.

C. RAYNAL

En écoutant mon amie Mireille ABBAL, il me revient et à vous aussi, Monsieur le président, j'en suis sûr, que nous avons pris une décision il y a deux ans concernant le Muséum, au moment où la structure a été transférée à Toulouse Métropole. Lorsqu'il était propriété de la Ville de Toulouse, le Muséum accueillait gratuitement les scolaires Toulousains et, souhaitant faire perdurer le dispositif après le transfert de l'équipement à la Métropole, la Ville de Toulouse avait choisi de compenser le coût dans le budget métropolitain. La question avait été posée, à ma demande, et vous aviez très clairement repris l'idée qu'on puisse élargir l'accès de la gratuité moyennant évidemment un accord à trouver. Tout cela est à négocier mais il me semble que les choses n'ont pas beaucoup progressé. D'une certaine façon, la question de Mireille ABBAL est un peu de même nature. Comment, finalement, quand on est dans la même métropole, des scolaires d'établissements des communes peuvent avoir accès aux structures de la métropole ?

J.L. MOUDENC

Nous allons traiter cette question précise après qu'il ait été répondu par Jean-Claude DARDELET à la question de notre collègue Mireille ABBAL.

J.C. DARDELET

Madame ABBAL pose trois questions sur cette opération du 17 mai prochain. L'accès de tous les enfants à cette journée, les critères de sélection et les éléments de communication. Comme chaque année en préparation de cette journée de l'Europe, nous organisons une réunion de préparation avec toutes les associations et tous les acteurs concernés par cette semaine. Cette réunion a eu lieu le 13 février dernier, au cours de laquelle un grand nombre de projets et d'idées ont été évoqués. Nous avons transmis une fiche à remplir à chacun de ces candidats. La Cité de l'espace, les Francas et d'autres ont répondu. L'idée de cette journée fait partie des nombreux projets de cette Semaine. Je crois que c'est l'association des Francas qui a pris la main pour envoyer l'information à toutes les écoles primaires de Toulouse Métropole. Donc la diffusion de l'information a été faite, à ma connaissance, le 26 mars dernier, à toutes les écoles, avec un questionnaire. Chaque école a eu l'occasion de répondre. À ma connaissance, 48 écoles ont répondu, et la répartition s'est faite selon des critères notamment de politique de la ville essentiellement et selon un deuxième critère de parité entre Toulouse et la Métropole, c'est-à-dire 50 % d'écoles sur Toulouse et 50 % sur Toulouse Métropole. Donc 10 écoles ont été retenues pour un total de 250 élèves, 10 enseignants et 10 parents accompagnants, donc 270 personnes qui sont financées comme suit : la Cité de l'espace accorde la gratuité des salles, Toulouse Métropole finance, au travers de réductions dont nous bénéficions, l'accès aux 270 personnes et les Francas assurent la coordination de l'opération. Je ne suis pas certain que Tournefeuille ait répondu à cet appel. Toujours est-il que cinq écoles toulousaines y ont accès, cinq écoles de la Métropole aussi.

J.L. MOUDENC

Sur la seconde question, Pierre TRAUTMANN.

P. TRAUTMANN

Monsieur le président, je voudrais répondre sur un point que je connais et qui concerne la Cité de l'espace puisqu'on a renouvelé cette délégation de service public. Tout à fait à la fin de la négociation, j'ai demandé que les enfants des écoles primaires, puisque les communes en sont responsables, de l'ensemble de la métropole, bénéficient de la gratuité. La réponse a été positive. Sans que cela ne coûte quoi que ce soit de plus à la collectivité, et sans que ça ne réduise le contenu du contrat de la délégation, les enfants des écoles primaires des 37 communes, dans la limite d'un plafond de 7 000 enfants par an, seront accueillis gratuitement. Nous avons calculé ; c'est largement suffisant pour les écoles primaires de Toulouse Métropole. Il reste actuellement à définir les modalités d'accès. Parce que si la Cité accueille gratuitement, naturellement les transports devront être assumés par les communes. Cette mesure n'a pas encore pu être mise en œuvre parce qu'une réflexion plus globale est toujours en cours au sein de la collectivité.

F. GRASS

Monsieur le président, chers collègues, cette réflexion se poursuit et nous l'avons d'ailleurs évoqué hier avec le vice-président et le bureau de la Commission Culture. Effectivement, il s'agit de voir comment de telles dispositions applicables à la Cité de l'espace pourraient impliquer tous les autres établissements culturels portés par la Métropole. Ils sont nombreux, que ce soient les établissements de culture scientifique, mais également l'orchestre ou le théâtre du Capitole. Hier nous avons eu un échange sur la base de premières données quantitatives. Lors d'une prochaine commission, nous pousserons le débat sur cette question, ses enjeux et ses conséquences.

J.L. MOUDENC

Bien, l'affaire suit son cours. On m'a également demandé une présentation de la 8.2, de la 8.4, de la 8.6. Je vais demander à Dominique FAURE de procéder à ces présentations.

D. FAURE

Monsieur le président, je vais les présenter très succinctement parce qu'elles sont très connues, et plutôt me préparer à répondre aux questions. La 8.2 concerne l'adoption d'une convention triennale 2019-2021 pour les deux salons MIPIM et SIMI. La 8.4 concerne le soutien au Toulouse Space Show, qui est une manifestation que nous organisons aux côtés du CNES tous les deux ans. Il s'agit là de notre soutien à l'édition 2018. La 8.6 est une délibération de soutien au programme d'action 2018 de Toulouse Métropole Emploi (TME). Je me propose de répondre aux questions sur chacune de ces trois délibérations.

G. VERNIOL

Dans l'exposé de la délibération 8.5, vous affirmez l'importance de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour le dynamisme de notre métropole mais aussi pour nos concitoyens. Vous affirmez aussi votre volonté d'accompagner les opérateurs de l'ESS. Mais, quand on lit cette délibération, on voit bien que les mots ne sont pas concrétisés par les actes. En cette année 2018, chers collègues, les subventions allouées à Midi-Pyrénées Actives (MPA), au Mouvement Associatif Occitanie (MAO) et à l'URSCOP sont très en-deçà des moyens qui leur étaient alloués en 2014. Pour Midi-Pyrénées Actives, ces subventions sont passées de 135 000 euros à 123 000 à ce jour. Pour MAO, de 180 000 euros à 165 000. Et l'URSCOP est passé de 12 000 à 7 000 euros. Pour nous, c'est la concrétisation qu'on va faire moins avec moins. Donc nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Je voudrais également intervenir sur la 8.6, sur Toulouse Métropole Emploi (TME). Depuis 2012, cet organisme a prouvé son utilité. En 2018, vous l'énoncez dans la délibération, TME va mettre en chantier une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, démarche qui fait partie des actions du contrat de ville. Ma question porte sur le devenir de TME. Alors que l'État, cofinanceur à l'origine, semble vouloir se désengager, est-ce que vous pouvez rassurer notre assemblée et dire que la Métropole sera toujours auprès de cette association ?

A. MAURICE

Monsieur le président, j'interviendrai sur plusieurs délibérations. D'abord la 8.2 relative au salon MIPIM. Vous nous proposez une nouvelle convention triennale pour un soutien à ce salon de l'immobilier d'entreprise. Nous avons eu régulièrement des débats ici sur cette question pour laquelle nous avons déploré à chaque fois, en ne votant pas ce soutien, l'absence d'évaluation de l'impact de cette participation à ce salon chaque année, sachant que vous aviez répondu : « Ça n'est pas toujours évident de voir l'impact immédiat ». Il me semble que sur la durée, on devrait pouvoir commencer à évaluer l'intérêt éventuel, d'autant plus que c'est un budget conséquent, avec près de 101 000 euros versés chaque année. Donc, je déplore, au nom du groupe des élus écologistes, que nous repartions sur une convention triennale en l'absence de la moindre analyse, du moindre bilan, alors même que nous avons pris des engagements ensemble sur les attributions de subventions pour avoir davantage de transparence sur ces questions-là. Nous l'avons posé, vous l'exigez de certains acteurs. Nous observons qu'il y a deux poids deux mesures en matière de développement économique pour vous. Certains, qui évoluent dans ce qu'on appelle l'attractivité, ont un peu tous les droits en termes de moyens et d'absence d'analyse de l'impact de leur manifestation. Cette fois-ci, nous voterons contre la délibération. Nous nous abstenions jusque-là, mais nous souhaitons aujourd'hui marquer cette désapprobation et ce « deux poids, deux mesures ». Dans les autres délibérations proposées, d'autres événements peuvent questionner, dans une moindre mesure. C'est le cas du Toulouse Space Show, un événement qui a lieu tous les deux ans à Toulouse. Là aussi, on verse des subventions assez conséquentes, 60 000 euros. De manière plus générale, cette manifestation est essentiellement financée, en très grande majorité, par des partenaires publics à près de 65 %. Là aussi, il me semble qu'on devrait avoir davantage d'éléments sur la manière dont est organisé l'événement, son impact réel, au-delà de l'événement en soi et du fait de fédérer tous les acteurs de la filière, qui est bien sûr un élément intéressant. Mais quand on verse 60 000 euros, il me semble qu'on peut espérer davantage. Nous nous abstiendrons également sur cette délibération.

Enfin pour faire suite aux propos de Gisèle VERNIOL, c'est vrai que la proposition faite à ce stade pour l'Économie Sociale et Solidaire et la reconduction des subventions de l'année dernière ne nous convient pas. Comme cela a été dit, si cette année il n'y a pas de baisse pour ces acteurs-là, nous ver-

rons ce qu'il en est dans la seconde tranche de l'année, pour laquelle peut-être nous aurons des débats à nouveau. C'est bien illustré par les budgets aujourd'hui alloués à l'Économie Sociale et Solidaire. Vous avez fait un choix consistant à diminuer le soutien à cette politique, contrairement à d'autres, puisque les pôles de compétitivité, tout comme les manifestations dont on vient de parler n'ont subi aucune baisse. Contrairement à ce qui peut être dit, y compris par l'élue en charge de l'ESS qui, je le sais, se bat pour avoir davantage, on ne peut pas faire croire que ce sont les baisses de dotations qui obligent à baisser le soutien à l'ESS. C'est bien un choix politique que vous opérez et nous le déplorons. C'est pourquoi, nous aussi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

D. FOURMY

Avant de passer à des commentaires sur deux délibérations, je souhaite, puisque je le fais très rarement, m'exprimer sur le débat de ce matin, même s'il est maintenant passé. J'ai appris par votre bouche, Monsieur le président, qu'il suffit qu'un débat soit télévisé pour qu'il puisse être qualifié de débat public. Mais ce n'est pas ça un débat public, c'est comme une enquête publique, il faut que le public s'en mêle. Un débat public, c'est un débat public, ce n'est pas un débat télévisé ! Mais on ne va pas faire de la *parlotte*.

La délibération 8.2 concerne le Salon de l'Immobilier d'Entreprise. Nous ne contestons pas du tout le fait qu'il faut rendre attractive et visible notre métropole, y compris dans des salons. Ce que nous contestons au travers de cette délibération, c'est le montant, la part de Toulouse Métropole, plus de 100 000 euros, plus de 30 %, sur les 300 000 euros pour trois jours de salon. Vous qui êtes enclin à vous tourner vers le privé, je crois qu'on aurait pu demander un peu plus au privé. Voilà pour cette délibération que je lie à la question de la délibération 8.5, Économie Sociale et Solidaire, et pour ne pas du tout répéter ce qu'a dit Antoine MAURICE, je suis tout à fait d'accord pour dire que le montant des subventions, qui est de 300 000 euros également, aux associations d'Économie Sociale et Solidaire, est notamment insuffisant, en particulier si on le compare à ce que je viens de dire dans la délibération 8.2.

M. PÉRÉ

Une intervention sur la 8.4 concernant l'adoption d'une convention avec le Centre National d'Études Spatiales (CNES) et le soutien à l'édition du Toulouse Space Show 2018. Tous ici, nous savons que Toulouse est une place forte des activités spatiales, que ce soit pour les infrastructures avec les acteurs majeurs comme Thales Alenia Space, Airbus et le CNES. Un quart des emplois européens du spatial sont à Toulouse, la moitié des emplois français du spatial sont à Toulouse. Pour la dernière conférence métropolitaine, on a reçu une synthèse des différentes délibérations. Pour ce qui est de la 8.4, il était écrit : « *Le Toulouse Space Show va connaître en juin 2018 sa sixième et peut-être dernière édition. En effet, ses financeurs, qui financent aussi Aeromart, un salon de l'aéronautique à Toulouse, ont exprimé leur souhait au dernier comité de pilotage de voir les deux événements fusionner dès 2020* ». Je souhaitais savoir si cette position était partagée par les financeurs et répéter que c'est le seul événement qui a lieu tous les deux ans, qui met en valeur la technicité de notre plaine toulousaine en matière de spatial, que ce soit en infrastructure ou en application spatiale.

D. FAURE

Je vais commencer par la 8.4 qui concerne le Toulouse Space Show. Je m'inscris en faux sur les propos selon lesquels ce pourrait être la dernière édition selon certains partenaires qui auraient émis ce souhait. C'est effectivement une coquille et, à ce stade, la position de Toulouse Métropole est la suivante : capitaliser sur cet événement, pour en faire un événement d'une envergure encore plus marquée. On est là, avec la filière du spatial, sur une des filières les plus prégnantes, les plus fortes, les plus pourvoyeuses d'emplois ces dernières années. J'ajoute que le Toulouse Space Show est un événement qui a encore beaucoup de potentiel. S'il est vrai que certains partenaires ont émis l'idée de rapprocher le Toulouse Space Show et Aeromart, lors de deux réunions au niveau de la métropole, nous avons considéré que le spatial est une filière phare, qu'il a sa propre identité et doit exister par lui-même. Donc, au contraire, nous allons travailler sur la manière de développer son envergure. Pour ce qui est de la recherche de partenaires privés, c'est vrai qu'on pourrait aller plus loin mais quand le verre est à moitié plein, il est à vos yeux toujours à moitié vide. C'est peut-être le rôle que vous souhaitez avoir. Je souhaite tout de même rappeler que lorsque nous avons hérité du MIPIM en 2014, il y avait zéro euro de partenariat privé. Nous sommes aujourd'hui à 121 000 euros de financement privé. On

peut toujours faire plus, d'ailleurs on s'en préoccupe, mais je trouve dommage que vous déploriez que ce montant soit insuffisant. Parce que 121 000 euros d'argent privé trouvés en quatre ans, c'est plutôt un record. Pour en finir avec le Toulouse Space Show, nous allons travailler avec le CNES pour faire en sorte que des acteurs publics mais aussi privés se réinvestissent sur un événement pour qu'il ait une autre ampleur que celle qu'il a actuellement et qui est déjà énorme. Je veux quand même rappeler que la Chine est l'invité d'honneur aujourd'hui. Cet événement fédère de l'ordre de 3 000 personnes. Sur la question des critères, je suis aussi un peu déçue parce que cet événement répond en tous points à la critères que nous avons mise en place. Je vous invite à relire la fin de la page 1 où tous les critères sont listés. Ils montrent que s'il y a un événement à sponsoriser à hauteur de 60 000 euros, c'est bien celui-là. Donc, je pense avoir répondu aux questions concernant la pertinence de poursuivre et de développer le Toulouse Space Show.

Ensuite, j'enchaîne avec la 8.2 et les salons SIMI et MIPIM et rappeler que les bilans vous sont donnés. Si cela vous apparaît comme insuffisant, ils vous sont pourtant donnés chaque année depuis maintenant deux ans. Le bilan c'est, sur le SIMI 2017, 30 373 visiteurs, 467 entreprises, avec une croissance sur les deux critères d'environ 15 %. Ce sont des éléments qui sont donnés dans les commissions Développement économique et emploi. Le MIPIM réunit, je le rappelle aussi, les acteurs les plus influents de tous les secteurs de l'immobilier, le résidentiel, le logement, le logement social, les bureaux, les bâtiments logistiques, les industriels. Il fédère tous les grands acteurs investisseurs au-delà des acteurs immobiliers. Pour ces deux salons, je ne sais quoi dire de plus. Nous travaillons sur le marketing territorial et l'attractivité de notre territoire, en partenariat avec le Sicoval, le Muretain, dans un échelon où les intercommunalités voisines sont associées. Depuis ces derniers mois, nous réfléchissons à associer la ou les deux villes à une heure qui pourraient être intéressées par une présence à nos côtés... Comment peut-on nous dire, alors qu'on a obtenu 120 000 euros d'argent privé depuis quatre ans, alors que l'on travaille en partenariat avec les territoires voisins qui sont pour certains très ruraux, comment peut-on nous accuser d'avoir une attractivité très centrée sur Toulouse ? Et comment peut-on nous accuser que les montants d'argent privé soient insuffisants ? On peut considérer que ce ne sont pas les lieux où il faut investir pour créer de l'emploi sur le territoire. Soit, mais on est là sur des politiques qui divergent. La création de richesse économique sur notre territoire passe par des investisseurs que l'on voit de plus en plus nombreux répondre à nos appels à projets. Sur les communes des trois intercommunalités que j'ai citées, on salue cette présence d'investisseurs sur les projets qui émergent. Nous allons encore le voir avec l'engouement de l'appel à projets urbains innovants. Je ne vois donc pas où peut se situer le doute sur l'efficacité de ces deux salons. Comme je l'ai dit en commission, comme je le dis chaque année, nous rencontrons, avec le président et avec Annette LAIGNEAU, de 20 à 25 acteurs sur une durée comprise entre une demi-heure et 45 minutes, et l'on mesure quasi quotidiennement l'intérêt de Toulouse auprès de ces acteurs. Bien sûr, la corrélation est évidente, elle ne l'est peut-être pas pour vous. Attirer des investisseurs, attirer des directeurs de l'immobilier de grands groupes qui s'intéressent à Toulouse, pour évidemment y implanter leurs entreprises, pour nous ce sont des vecteurs d'emplois pour notre territoire. Donc nous continuerons à investir sur le MIPIM et sur le SIMI, avec des subventions qui ont baissé, très légèrement certes, parce que justement les acteurs privés, nous sommes allés les chercher, et ils ont répondu présents.

Pour les délibérations 8.5 et 8.6 qui portent sur l'Économie Sociale et Solidaire, là encore, j'ai vraiment du mal parce que quoi que nous fassions, c'est jugé insuffisant. Quand nous avons baissé les subventions à l'Économie Sociale et Solidaire, nous l'avons fait en moindre mesure de la moyenne de la baisse de toutes les subventions de la direction du développement économique. Cette année, nous n'avons pas baissé. A chaque fois, nous entendons dire que c'est encore insuffisant. Cependant, nous conduisons une politique économe sur tous les plans, et moins sur l'Économie Sociale et Solidaire. D'autre part, sur les programmes d'actions, pas plus tard qu'il y a 15 jours, Toulouse Métropole a organisé, avec Nicole MIQUEL BELAUD, un événement autour de la maison des SCOP à Saint-Orens, parce que nous avons la chance d'attirer SCOPELEC, qui fédère trois de ses lieux sur un site métropolitain à Saint-Orens. Nous avons eu pas moins d'une centaine d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et notamment des SCOP existantes ou en devenir. J'avoue qu'il a été extrêmement sympathique pour nous d'entendre que cet événement était unique à leurs yeux, unique dans le contenu, dans la qualité des interventions, dans les perspectives qu'ils entrevoyaient. Donc on a pris la décision d'en organiser un autre au mois de juin. La réflexion porte sur la manière de soutenir encore davantage l'Économie Sociale et Solidaire, pas forcément par le biais de subventions. De bonnes idées ont déjà émergé,

mais en juin, à l'occasion de cette deuxième séance de travail, émergeront encore d'autres idées. Nous voulons sortir des idées reçues selon lesquelles nous nous désintéressons de l'Économie Sociale et Solidaire. C'est faux, au titre des subventions, pour les raisons que je viens d'évoquer et sur le fait que seules des subventions seraient nécessaires pour soutenir l'emploi dans l'Économie Sociale et Solidaire. Nicole MIQUEL BELAUD complétera parce qu'elle s'investit énormément sur ce sujet. Pour la 8.6, Bertrand SERP complétera aussi. Je voudrais simplement ajouter que nous sommes deux partenaires de TME et la présente délibération vise à soutenir le programme de TME. L'État est à côté de nous. Que dit l'État ? De façon très claire, l'État réoriente son cahier des charges sur le plan national pour ces Maisons pour l'emploi. Une réflexion, que Bertrand SERP pilote, est en cours, et c'est exactement ce qui est écrit dans cette délibération. Donc soyez présents dans notre Commission développement économique ! Sollicitez-nous si vous avez des propositions ! Nous en serions très heureux et nous serons très ouverts. En tout cas, aujourd'hui, la délibération vise à financer à hauteur de 291 000 euros la Maison pour l'emploi.

N. MIQUEL-BELAUD

Monsieur le président, chers collègues, je ne vais pas revenir sur ce que Dominique FAURE vient de dire mais simplement préciser un élément. Depuis maintenant un an et demi à peu près, nous organisons des réunions décentralisées dans les communes de Toulouse Métropole pour aider le développement de l'Économie Sociale et Solidaire. C'est le plus important aujourd'hui, faire en sorte que toutes les communes puissent avoir une Économie Sociale et Solidaire sur leur territoire et notre rôle est justement de développer le maximum de synergie. On l'a fait à Colomiers, déjà bien investie en matière d'Économie Sociale et Solidaire, mais notre idée, c'est vraiment d'aller le plus loin possible d'ici la fin du mandat. C'est un point important et c'est sûr que cela ne demande pas de budget particulier. Si chaque commune développait un département Économie Sociale et Solidaire, vous verriez qu'on arriverait à développer fortement le poids de l'Économie Sociale et Solidaire sur la métropole.

Ensuite, au-delà de la question des subventions et de leur montant, je veux vous montrer qu'on fait tout pour développer l'Économie Sociale et Solidaire puisque nous lançons l'embauche d'un chargé de mission pour travailler uniquement sur l'Économie Sociale et Solidaire. Un jury aura lieu mi-mai. L'année dernière, nous avons lancé un incubateur d'innovation sociale. Enfin, nous allons lancer dans le mois qui vient un site de crowdfunding en marque blanche, et nous avons encore un projet d'accélérateur pour l'Économie Sociale et Solidaire et pour l'innovation sociale.

B. SERP

Monsieur le président, chers collègues, juste quelques précisions sur Toulouse Métropole Emploi (TME). Effectivement, l'association bénéficiait jusqu'à cette année, d'un financement de la part de l'État dans le cadre de la politique des Maisons de l'emploi, de l'ordre de 178 000 euros. Après un lourd combat face au pouvoir de l'État, nous avons essayé de maintenir au niveau national ces financements, combat qui n'a pas pu aboutir. Du coup, nous sommes amputés de 178 000 euros sur le budget total de TME, qui est de l'ordre de 700 000 euros. Lors du dernier conseil d'administration, nous avons donc décidé de lancer une réflexion sur le devenir de TME en rappelant ses deux principales missions effectives, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en matière notamment de numérique et de seniors et la mise en œuvre de la clause sociale. Nous allons demander un diagnostic qui va nous permettre d'y voir plus clair, un audit indépendant qui nous permettra de prendre des décisions qui, malheureusement, vont s'imposer dans le futur pour le budget TME 2019. Sachez en tout cas que tout sera fait pour conserver, d'une manière ou d'une autre, les emplois de TME. Nous considérons que ces maisons de l'emploi sont une priorité. Pour ce qui concerne le futur de la clause sociale et la GPEC, nous allons effectivement attendre le rapport qui nous donnera les différentes hypothèses pour la suite de TME. En tout cas, la subvention, chaque année, a été reconduite. Elle a simplement subi une petite diminution, passant de 300 000 euros à 291 000 euros. La Métropole est, aujourd'hui, le premier partenaire de TME, avec l'État et les autres partenaires de Toulouse Métropole Emploi.

DEL-18-0313 - Europe - Semaine de l'Europe - Programme d'actions 2018 : soutiens aux associations

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-18-0311 - Attractivité - Salons d'immobilier d'entreprises MIPIM et SIMI : adoption d'une convention triennale 2019-2021

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]**

CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-18-0317 - Manifestation - Toulouse White Biotechnology (TWB) - Colloque "European Forum of Industrial Biotechnology and the Bioeconomy (EFIB)" : soutien à l'édition 2018

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]**

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. CHOLLET.)

DEL-18-0318 - Manifestation - Toulouse Space Show : adoption d'une convention avec le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) et soutien à l'édition 2018

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]**

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-18-0321 - Economie Sociale et Solidaire : soutiens aux programmes d'actions des opérateurs (1ère tranche 2018)

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]**

ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME MIQUEL-BELAUD.)

DEL-18-0346 - Emploi - Toulouse Métropole Emploi (TME) : soutien au programme d'actions 2018

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [93 VOIX]**

ABSTENTION [31 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MMES COMBES, MAALEM, MARTI, MIQUEL-BELAUD, ESCUDIER, ROUILLON VALDIGUIE, WINNEPENNINCKX-KIESER, M. SERP.)

10 Aménagement et Politique foncière

J.L. MOUDENC

Nous passons maintenant au chapitre 10, que présente Dominique COQUART. Il y a plusieurs délibérations à présenter : les 10.3 et 10.4 qui concernent Malepère ; la 10.7, 10.8 et la 10.9 qui fera l'objet d'une coprésentation, si je peux dire, par Dominique COQUART et Dominique FAURE. Enfin la 10.14 qui sera présentée par Dominique COQUART et Jean-Jacques BOLZAN.

D. COQUART

Monsieur le président, si vous voulez bien, et pour arranger l'emploi du temps de Madame FAURE, je vous propose que nous démarrions par la 10.9 et le projet Hyperloop qui doit s'installer sur le site de Francazal à Cugnaux. Vous avez tous compris, en lisant le projet de délibération, que l'État va consentir un bail à construction d'une durée de 40 ans à Hyperloop, sur un ensemble immobilier comprenant notamment un bâtiment, l'ancien mess des officiers et ses dépendances, et sur des emprises nécessaires à l'installation des pistes d'essais. L'État demande l'engagement de Toulouse Métropole à acquérir ce foncier dans un délai de quatre ans, si la cession totale du site de Francazal n'était pas intervenue entre temps, et si le bail à construction n'avait pas fait l'objet d'une résiliation à cette date. L'estimation faite de ces terrains, comprenant le mess des officiers, les parkings et les points d'ancrage des éléments de la future piste, se monte à 640 000 euros. Dans la convention, il est également prévu que Toulouse Métropole prenne en charge les travaux de dépollution, sur ces seules parties et non pas sur l'ensemble du site, et que les coûts soient remboursés par l'État à Toulouse Métropole jusqu'à hauteur de la valeur vénale des biens. Voilà pour l'aspect technique de la délibération. Peut-être Dominique FAURE, pour un complément ?

D. FAURE

Merci, cette délibération acte la division en volumes des 38 hectares que possède encore l'État. Une fois celle-ci opérée, l'idée, comme l'a expliqué Dominique COQUART, c'est d'isoler l'espace sur lequel Hyperloop va installer sa piste d'essai sur 900 mètres, le long de la voie royale, sur pylônes, et le mess des officiers dans lequel elle va installer ses bureaux. Ce travail a été fait par des géomètres. Pour replacer les choses dans leur contexte, vous avez peut-être lu dans la presse aujourd'hui que des tronçons de ce tube ont été livrés à Francazal, il faut dire que la société Hyperloop souhaite démarrer très vite, en occupant non pas les 900 mètres dont nous parlons dans cette délibération, mais 300 mètres situés sur la partie Francazal-sud, concédés directement par l'État par le biais d'une convention d'occupation temporaire. Dans les six mois à venir, ils vont pouvoir commencer leurs essais sur une piste un peu plus courte, de 320 mètres exactement puisque les tronçons qui font 20 mètres sont au nombre de 16. Pour débiter et lancer le « go », il fallait cette délibération aujourd'hui pour qu'ils puissent avoir la perspective de pouvoir travailler sur les pylônes. Un dernier élément qui, peut-être, vous intéresse, c'est la partie dépollution, avec trois formes de dépollution concernées : l'amiante pour la partie mess des officiers, très maîtrisée, la dépollution chimique très maîtrisée aussi par l'État et puis la dépollution pyrotechnique, très encadrée et pour laquelle la maîtrise d'ouvrage revient à Toulouse Métropole. Aujourd'hui, le calendrier lié à cette dépollution pyrotechnique nous laisse espérer qu'à l'automne, les premiers pylônes pourront être construits pour installer le tube en hauteur. Étant entendu que d'ici là, le prototype sera expérimenté au sol, sur 300 mètres de long. Voilà pour quelques compléments de contexte à la présentation de Dominique COQUART.

P. GUÉRIN

Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe RDSE va intervenir sur deux éléments concernant ce projet, qui peut paraître séduisant, mais également s'apparenter un peu à de la science-fiction. Sur la forme, on s'étonne des éléments financiers contenus dans cette délibération qui prévoit, en fait, un bail à construction avec l'État, toujours propriétaire de ce terrain et du site militaire, pour un montant de 640 000 euros, qui correspond aux 15 196 mètres carrés qui vont être dévolus, lesquels seront loués par l'État, 3 000 euros par an à la société Hyperloop TT. Par ailleurs, la Métropole, vous l'avez indiqué, doit assurer la dépollution pyrotechnique du site. Je voudrais rappeler, également, que Francazal a été bombardé à deux reprises en août 1944. Tout au long de mes deux mandats de maire, je peux vous dire que sur le territoire de la commune, nous avons dû, avec les services de la sécurité civile, désamorcer plus d'une centaine de bombes. Je me pose donc la question de ce que nous allons trouver sur un site militaire bombardé en 44. Sur le fond, à plusieurs reprises lors des Conseils métropolitains, nous vous avons interpellé pour demander une expertise scientifique qui vérifierait la véracité, la validité de ce projet. Je crois que nos universités, à Toulouse, comportent un certain nombre de spécialistes, en particulier physiciens, qui pourraient nous éclairer sur ce projet. Par ailleurs, est-ce qu'une expertise financière a été apportée et vérifiée concernant Hyperloop TT ? Je crois qu'il y a un investissement prévu de 40 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Cerise sur le gâteau, c'est un des signataires du bail, un des dirigeants de cette société qui a fait l'objet d'un certain nombre d'ennuis judi-

ciales en Belgique et en Espagne. Il ne conviendrait pas que notre Métropole soit embarquée dans une telle aventure, avec des conséquences financières importantes. Par ailleurs, Hyperloop est actuellement un brevet ouvert, récupéré par pas mal de personnes. Un certain nombre de projets similaires existent sur des pistes de plusieurs kilomètres de long, au Canada, au Nevada, dans les Émirats Arabes Unis, en Corée du Sud. Plus proches de nous, Limoges et Orléans sont intéressées par ce type d'opération avec un concurrent et en utilisant les infrastructures laissées par l'ingénieur BERTIN au nord d'Orléans. Nous avons eu un certain nombre de décalages dans le lancement des travaux. Il y a quand même un certain nombre d'incertitudes qu'il conviendrait de lever. La piste de 320 mètres de long était initialement annoncée à un kilomètre. Il faudra quand même nous expliquer comment évaluer un engin supposé se déplacer à 1 200 km/h sur 300 mètres seulement ; ça fait un peu moins d'une seconde ! Donc, des éléments mériteraient d'être levés par des scientifiques dont nous disposons sur le territoire de la métropole. Je ne souhaiterais pas que ce séduisant projet d'Hyperloop se transforme en une entourloupe pour notre Métropole.

R. GODEC

Quelques questions au nom du groupe des élus écologistes, car nous avons des interrogations sur le procédé technique lui-même. On peut rejoindre la demande d'un éclairage scientifique sur le projet, car sa véracité, sa validité et la possibilité que cela puisse donner lieu, un jour, à un transport en commun effectif est remise en question par un certain nombre de personnes. Avant que la collectivité s'engage derrière cet investisseur, on aimerait avoir des garanties sur la solidité du porteur de projets. Quelques questions sur le montage financier également. 40 millions d'euros d'investissement sur le site de Francazal, évoqués à l'instant, ce n'est pas rien et là encore, ça demande un porteur de projet solide. Pourtant, les informations qui remontent aujourd'hui par voie de presse attestent plutôt de la fragilité de ce porteur de projet et une multiplicité de projets concurrents développés sur le territoire à l'échelle internationale, ou nationale. Nous aurions donc besoin d'y voir plus clair. D'autant plus que, par la délibération qui nous est proposée aujourd'hui, nous avons le sentiment que la collectivité s'engage au-delà des besoins et de son rôle habituel. Il s'agit d'un terrain qui appartient à l'État, au bénéfice d'un opérateur privé. Par cette délibération, nous nous engageons relativement loin, notamment sur un terrain très délicat, celui de la dépollution. Dépollution à l'amiante, dépollution chimique et dépollution pyrotechnique qui, on le sait, sur le site de Francazal risque d'être problématique. J'attire votre attention sur le texte proposé. En page 33, on dit que : « Toulouse Métropole reconnaît que le montant définitif de ces travaux sera imputé soit sur le prix de la cession des biens par l'État à Toulouse Métropole, soit sur le prix définitif ». C'est-à-dire que Toulouse Métropole prend en charge la responsabilité et le coût de dépollution et que cela est imputé sur les cessions futures, mais plafonné à la valeur vénale des biens. « Toulouse Métropole s'engage à n'exercer aucun recours contre l'État si le coût réel de ces travaux devait être supérieur au prix de la cession par l'État à Toulouse Métropole ». Alors là, nous allons sur un terrain glissant, où on ne sait pas ce qu'on va découvrir. On prend un risque financier, et peut-être, je ne sais pas l'estimer à ce jour, un risque juridique par rapport au futur utilisateur des terrains qui pourrait se retourner contre la collectivité qui a diligenté les travaux de dépollution. Vous pourrez me répondre que, un peu plus loin, la société HTT s'engage, elle aussi, à ne pas faire de recours, mais quelle est la sécurisation juridique, financière, de la société HTT ? Si elle fait défaut, quelle responsabilité revient à Toulouse Métropole ? Nous aimerions avoir quelques éclaircissements à ce sujet et sur les futures étapes du projet. Une enquête publique va-t-elle avoir lieu ? Nous avons aussi des questions sur les champs magnétiques, sur l'approvisionnement en énergie au niveau de ce site car il faudra énormément d'énergie, ne serait-ce que pour la piste d'essai. A ce stade, en l'absence de réponse satisfaisante, nous nous abstenons sur la délibération.

P. LACAZE

Nous nous abstenons sur la délibération et je pense qu'il n'y aura pas de réponse sur les garanties financières. J'ai bien regardé ce qu'était cette structure et je pense qu'il est compliqué pour la Métropole de s'engager, en tout cas d'assurer des garanties financières. C'est vrai que ça paraît assez léger. Je suis étonné car il ne me semble pas que l'Institut de Mécanique des Fluides, ni aucun labo du CNRS ici, ou aucune autre structure de recherche scientifique, régionale ou française, n'ait apporté un début de garantie scientifique, mais il est vrai que celle-ci paraît compliquée. En soi, le mécanisme peut être conçu et les temps de trajets sont séduisants. On parle d'un Toulouse-Marseille en 20 minutes ! S'il ne

s'agissait pas de sommes aussi importantes, je pense qu'on en rirait, mais j'ai vu qu'il y avait des sourires quand même par-ci, par-là. La société n'a pas eu que des réussites. Sait-on pourquoi, par exemple, le trajet Zurich-Genève, promis par cette même société, est abandonné ? L'école de Lausanne garantit qu'ils sont sérieux mais j'avoue être étonné que les Suisses nous apportent ces garanties sans avoir conservé un projet qui aurait mis les villes de Genève et Zurich à 15 minutes l'une de l'autre. Donc, nous nous abstenons. Sur les questions financières, je pense qu'il n'y aura pas les réponses. Mais je voudrais savoir si des laboratoires scientifiques ont appuyé la démarche scientifique.

D. FAURE

Bien, je vais tenter de lever les doutes, certains en tout cas. Mais je veux dire tout d'abord qu'on est là dans le cadre d'un travail que nous avons mené : le schéma d'organisation des territoires de l'économie, qui a mis Franczal au rang des cinq territoires majeurs de l'économie de Toulouse Métropole, pour en faire une terre d'expérimentation dans le domaine des transports du futur, comprenant donc l'hyperloop, les véhicules autonomes et tout ce qui est transport intelligent terrestre, taxis volants, drones ... Cette décision est prise et elle est stratégique. Franczal sera cette terre d'expérimentation sur les transports du futur. Pour ce faire, nous avons entamé, il y a maintenant deux ans, des discussions avec l'État sur le rachat des 38 hectares non concédés à Edeis. Je voulais donc commencer par rappeler les fondements stratégiques de cette délibération et de l'arrivée de HTT sur ce territoire. Ensuite, vous vous êtes questionnés sur un champ qui est celui de l'expertise scientifique. Mais depuis quatre ans, avez-vous posé la question, à moi-même ou à mes collègues, de la pertinence scientifique des expérimentations lancées par une centaine d'entreprises déjà présentes sur le territoire de la métropole ? Vous êtes-vous questionnés sur les produits ou des services qui vont, ou ne vont pas, arriver demain ? Donc quand vous demandez si tel ou tel laboratoire, l'IMFT notamment, a vérifié la pertinence scientifique des travaux envisagés par Hyperloop HTT, la question est sans intérêt. Nous sommes face à un entrepreneur qui lance des travaux de recherche et de développement publics et privés, en partenariat avec des laboratoires locaux, et que nous laissons travailler et que nous sommes extrêmement heureux d'accueillir. Donc si la question est de dire : à quelle échéance ? Quand êtes-vous certaine que cette technologie verra le jour ? Combien coûtera-t-elle ? Sera-t-elle habilitée ? Ce n'est juste pas le sujet ! Nous sommes une terre d'innovation et nous mettons au service de l'innovation un territoire, un des cinq territoires majeurs de l'économie, sur une filière que nous avons identifiée comme étant stratégique.

Sur la question des garanties financières ensuite. Où est le doute, le problème sur le plan des finances ? La délibération aujourd'hui vise simplement à indiquer que nous achèterons peut-être à l'État pour 640 000 euros, cette partie de terrain dont on a délimité les pourtours pour permettre cette expérimentation. Nous savons par ailleurs que le coût de la dépollution pyrotechnique sur ce territoire-là, qui lui aussi est très délimité, autour des pylônes, tout ça est précis, a un coût estimé aujourd'hui à 400 000 euros. L'accord conclu indique que le coût final, si jamais il était supérieur, viendrait en déduction du prix d'achat. Tout ça dans l'hypothèse où, dans les quatre ans, nous n'aurions pas contracté avec l'État sur les 38 hectares, où finalement la transaction ne s'opérerait que sur les espaces mess des officiers et voie royale sur laquelle on implante les pylônes. Où est le risque financier ? La Métropole vous demande-t-elle de délibérer sur une subvention à ce porteur de projet ? Non. Nous disons simplement que nous sommes dans une action qui découle de notre réflexion stratégique, qui consiste à installer un partenaire privé, qui investit de l'argent privé sur le territoire de la base de Franczal, parce que nous avons cette immense chance d'avoir cet espace, parce que nous avons cette immense chance d'avoir fait les travaux amont qui nous ont permis de dire : « Oui, c'est là que sera réuni tout ce qui touche aux transports de demain ». Mais nous ne vous demandons pas de mettre un euro d'argent public. Que se passe-t-il si jamais l'expérience n'aboutissait pas ? Absolument rien de négatif, que du positif ! Nous n'aurons fait que décliner notre stratégie. Quel risque face à la dépollution ? Si ce n'est pas fait pour HTT, il faut de toute façon dépolluer ces terrains pour en faire un lieu d'expérimentation. Certains ne sont pas familiers avec la concurrence féroce que se livrent les territoires, partout dans le monde, en Europe et en France ; je peux le comprendre. Nous, nous créons le facteur qui fait la différence, pour implanter cette filière des transports intelligents, sur cette terre d'expérimentation, à Franczal. Et cela vaut aussi bien pour HTT que pour d'autres, également pour les constructeurs de drones. Aucun risque financier donc. Nous sommes en phase avec la stratégie que nous avons délibérée autour du schéma d'organisation des territoires de l'économie. Ensuite, on cohabite avec des choses beaucoup plus

concrètes, qui ont des « business models » avérés, qui s'appellent par exemple EasyMile qui est au cœur de ce que la France fait de mieux en matière de véhicule autonome. Un dernier point a été soulevé qui porte sur la sécurité juridique. Concomitamment à cette délibération, nous sommes entrain d'écrire un protocole avec les services de l'État, puisque c'est lui qui va contrôler et valider cette dépollution. Je rappelle qu'on est sur des terrains et une emprise militaires, appartenant à l'État, au ministère de la Défense. Cette dépollution est travaillée en lien direct avec l'État. C'est aussi la raison pour laquelle, en dehors de ce cadre, sur les 38 autres hectares, on n'avance pas aussi vite mais ça pourrait voir le jour dans les 6 à 12 mois qui viennent. En effet, l'estimation des coûts de dépollution prend plus de temps hors emprise HTT, avec une surface supérieure, mais les services de l'État y travaillent. En fait, c'est un travail extrêmement précis pour justement ajuster les coûts. On pourra reparler des risques au moment où nous vous proposerons, peut-être, de délibérer pour acheter les 38 hectares, mais aujourd'hui, il n'y a strictement aucun risque, ni juridique, ni financier.

R. GODEC

Merci pour ces éclaircissements. Je voudrais juste poser une question de compréhension. Pourquoi l'État ne prend-il pas en charge lui-même la dépollution du terrain dont il est propriétaire, pour une dépollution dont il est en partie responsable par son activité ? Pourquoi faut-il que la collectivité locale vienne prendre en charge cette dépollution ? Quelle est la plus-value ? L'autre remarque par rapport à votre réponse, c'est que vous dites : « Il y a aucun risque, de toute façon ce sera dépollué, c'est bien pour l'avenir. » Oui, mais je précise que ce sera dépollué pour un certain type d'usage et pour un certain type de projet. Vous avez vous-même décrit le périmètre de calcul au niveau des pylônes. En fait, ce travail de dépollution pris en charge par la collectivité locale ne sera pas fait, de toutes façons, pour l'avenir.

D. FAURE

Sur la première question, la réponse, c'est juste la rapidité. On a fait deux réunions, une en décembre et une en février avec les services de l'État. Ils ont pris à leur charge la dépollution chimique parce qu'ils ont un marché ouvert qui leur permet d'être plus rapides que nous sur cet enjeu. On laisse faire la dépollution amiante au partenaire. Pour nous, la dépollution pyrotechnique, vous l'avez compris avec un protocole d'accord avec l'État, c'est une façon de le faire plus rapidement. On a exploré les voies, bien sûr, d'une maîtrise d'ouvrage de l'État, mais on a accepté, moyennant ce protocole, de le faire, parce qu'on s'est laissé convaincre sur notre plus grande rapidité.

Sur les modalités de dépollution, effectivement, il est probable qu'elle soit ciblée par rapport au secteur des pylônes et peut-être ne sera-t-elle pas adaptée à un autre type de projet. Cependant, et même si je ne suis pas une spécialiste de la question, 80 % des pollutions se situent sur la totalité du terrain. Certaines zones particulièrement ciblées nécessitent d'aller à 20 mètres, 30 mètres, 40 mètres de profondeur. De ce que j'ai compris de la dépollution pyrotechnique, elle sera faite à 80 % sur ces espaces-là. Évidemment, un peu d'argent sera investi pour la dépollution des emprises des pylônes.

D. COQUART

Je comprends qu'on se pose des questions sur Francazal, d'autant que l'histoire récente du site, notre collègue Philippe GUÉRIN ne nous démentira pas, a montré que parfois il y avait des projets qui pouvaient être farfelus. Celui-là, je le pense personnellement sérieux. J'en veux pour preuve que nous ne sommes pas les seuls sur ce dossier. La Région est partenaire de la Métropole sur le dossier Hyperloop. Ensuite, la prise de risque reste très modérée financièrement, Dominique FAURE l'a dit. Au pire, on récupérera demain un bâtiment et ses emprises. Et compte tenu de l'opération globale qui va se réaliser sur Francazal, on aura des possibilités de valoriser ce bâtiment dans le futur bilan du projet. Le risque technologique, je crois qu'il faut savoir de quoi on parle. On parle de recherche technologique, on n'est pas encore au stade de relier Paris à Toulouse, ou Toulouse à Montpellier. Ça arrivera peut-être, ça n'arrivera peut-être pas, c'est bel et bien le propre de la recherche. Une recherche dont on connaîtrait le résultat a priori, ça n'existe pas ! Par définition, il y a une part d'incertitude dans toute recherche. Peut-être que les résultats finaux ne seront pas du tout ceux qu'on attend et qui sont développés de manière foisonnante dans la presse. Moi, je pense que ce risque, il faut le prendre. Ensuite, sur l'aspect dépollution, on est effectivement sur des « spots » de dépollution et non pas sur une dépollu-

tion globale. Donc il me semble que c'est une opération que notre Métropole peut accompagner sans se mettre en difficulté.

J.L. MOUDENC

Très bien. Les autres délibérations du chapitre, présentées par Dominique COQUART ?

D. COQUART

Je vais dire un petit mot de la 10.3 et de la 10.4 qui concernent l'opération Malepère. Vous savez tous que Toulouse Métropole développe un projet urbain important sur ce site, plus de 100 hectares, à l'horizon d'une trentaine d'années avec environ 15 000 habitants. Cette ZAC a pour caractéristique principale, ou originale, d'être dite « à maîtrise foncière partielle », l'aménageur, en l'occurrence Oppidea, n'acquérant qu'une partie du foncier, environ 25 %, l'autre partie du foncier étant acquise directement par les opérateurs. C'est ce contexte très particulier qui justifie l'élaboration d'une charte partenariale, qui vise à informer les opérateurs des attendus en matière de qualité de construction et de démarche partenariale. La délibération porte aujourd'hui sur l'adoption de cette charte. Elle précise notamment les modalités de participation financière des opérateurs aux équipements publics, les étapes de préparation des dossiers de permis de construire, bien sûr également les engagements en matière de qualité du bâti et de qualité d'usage. La 10.4 est beaucoup plus classique. Elle porte sur la délégation à Oppidea du droit de préemption urbain, sur la phase 1 du périmètre de la ZAC.

Monsieur BIASOTTO va présenter les délibérations 10.7 et 10.8 qui portent sur le quartier de Reynerie à Toulouse.

F. BIASOTTO

Monsieur le président, mes chers collègues. Suite à l'enquête publique de l'automne dernier, Monsieur le préfet, par courrier daté du 10 janvier, a invité Toulouse Métropole à se prononcer via la présente déclaration de projet qu'on vous demande de valider, sur la volonté de poursuivre ou pas le projet de renouvellement urbain. Dans cette délibération, Toulouse Métropole affirme donc que le projet de renouvellement urbain répond bien à des objectifs d'intérêt général. À ce titre, il convient de poursuivre une intervention ambitieuse dans le quartier de la Reynerie, d'affirmer la présence de la collectivité, de continuer à améliorer le cadre de vie des habitants. Cela conduit notamment Toulouse Métropole, elle le fait déjà, à intervenir massivement sur les espaces publics mais aussi à soutenir les projets de démolition, je pense ici à la démolition de la copropriété Messenger notamment. Il s'agit donc de poursuivre une démarche de renouvellement, je vous le disais, et d'en maintenir les objectifs généraux ; c'est un premier point.

Le second point vise bien sûr à organiser une nouvelle phase de concertation. Comme vous le savez, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable sur l'utilité publique du projet. Enfin, troisième point, il s'agit d'abandonner la procédure de déclaration d'utilité publique en cours. Voilà pour la 10.7. Sur la 10.8, et dans la logique d'organisation d'une nouvelle phase de concertation préalable au projet de renouvellement, il s'agit de partager tout simplement avec les habitants l'évolution du projet du renouvellement urbain qui fera l'objet du conventionnement avec l'ANRU, bien sûr. Il est proposé d'ouvrir cette nouvelle concertation. Les modalités seront très probablement précisées à l'automne puisqu'on ne peut pas préjuger. Elles feront l'objet d'un avis de concertation. Je conclus en indiquant que nous attendons les retours, dans le cadre du nouveau plan de renouvellement urbain, des orientations que nous pourrions envisager dans ce quartier.

J.L. MOUDENC

Merci. On continue en présentant la 10.14. Monsieur BOLZAN ?

J.J. BOLZAN

Merci, Monsieur le président, chers collègues, il s'agit simplement d'une délibération qui vient acter le changement d'un dimanche dérogeant aux jours de fermeture dominicale des commerces. Vous savez qu'en octobre, nous avons acté sept dimanches. Le Conseil départemental du commerce (CDC) nous propose de changer le 9 septembre par le 25 novembre, le lendemain du « Black Friday ».

J.L. MOUDENC

Très bien. J'ouvre le débat sur ces délibérations en demandant de respecter l'ordre progressif des délibérations pour que le débat soit clair aux yeux de tous. Monsieur GODEC, vous avez la parole.

R. GODEC

La délibération portant sur Malepère est une délibération particulière effectivement, du fait du mécanisme de la maîtrise foncière partielle de l'aménageur Oppidea sur les 113 hectares. Projet majeur quand même, avec 15 000 habitants à terme sur ce site. C'est donc un projet sur lequel il faudrait une maîtrise publique importante. Malheureusement, par cette délibération, et à la lecture de la charte, on apprend que la maîtrise foncière sera faible et de fait, le rôle de la collectivité dans la maîtrise des projets urbains sera limité à un principe de charte. On est sur une maîtrise beaucoup moins forte que le cahier des charges de cession de terrain, qui est la procédure habituelle dans les ZAC. 25 % environ du foncier sera acquis par Oppidea, c'est-à-dire quasiment uniquement celui lié aux équipements publics. La plupart des futures constructions seront faites directement par des opérateurs qui iront négocier les conditions de vente auprès des propriétaires fonciers. D'ailleurs, dans la page 3 du document, pour présenter le dispositif de la maîtrise foncière partielle, il est bien mentionné qu'aujourd'hui « une vive pression foncière a été constatée, ces derniers mois, en raison de nombreuses négociations engagées par les opérateurs, pouvant conduire à une augmentation du prix du foncier peu compatible avec les objectifs de densité modérée et de qualité retenus sur ce projet ». En partant de ce constat, j'ai envie de vous demander, Monsieur le président, pourquoi faire le choix d'une maîtrise si partielle ? Le choix de la maîtrise partielle a été fait par le passé, en 2013, mais pourquoi 25 % uniquement de la maîtrise par Oppidea ? Les conséquences sont extrêmement importantes sur la qualité du projet, en tout cas sur la maîtrise publique du projet. Sur d'autres sites, notamment Guillaumet, vous avez fait le choix de ne pas faire candidater l'aménageur public Oppidea, laissant des opérateurs privés jouer eux-mêmes le rôle d'aménageur. Je ne reviens pas sur cet autre projet qui a aussi des conséquences importantes sur la construction du logement, et notamment du logement social, mais j'aurais quelques questions sur le projet lui-même, que je ne m'explique pas complètement. En ce moment, une enquête publique est lancée pour le PLUi-H que nous allons approuver vraisemblablement à la fin de l'année et qui entrera en vigueur début 2019. Ce PLUi-H prévoit 35% de logements sociaux dans les nouvelles opérations. Pourquoi, dans la charte qui nous est proposée aujourd'hui, propose-t-on uniquement 30% de locatif social, 15% d'accession sociale, et 55% de logements libres ? Pourquoi les objectifs sont différents, inférieurs à ceux du PLUi-H, alors qu'on est dans une opération nouvelle qui impactera fortement, évidemment, la construction et les objectifs du PLUi-H lui-même ? De la même façon, j'ai envie de vous demander, dans ce fonctionnement de maîtrise aussi partielle, à hauteur de 25% par Oppidea, quel sera le rôle des bailleurs sociaux ? Est-ce que là encore, comme sur Guillaumet, on va avoir une prédominance de la Vente en Fin d'Achèvement (VEFA) ? C'est-à-dire un bailleur social qui arrive en fin de circuit et qui achète des logements aux opérateurs qui les ont construits, sans forcément avoir la maîtrise de cette chaîne de la construction du logement. Tout cela me semble en contradiction, et j'aimerais bien entendre la vice-présidente en charge de l'habitat sur cette question. Ça me semble en contradiction avec le discours porté par notre collectivité, pour le rôle de Toulouse Métropole Habitat notamment. En tout cas, si le principe de charte peut sembler séduisant, il nous semble inférieur en termes de maîtrise publique, avec le principe de maîtrise foncière par Oppidea. Nous ne souhaitons pas que le territoire de la métropole devienne un terrain de jeu pour les promoteurs immobiliers. Nous considérons que la politique de l'urbanisme modéré, ce n'est pas « open-bar » pour les promoteurs. Et nous aurions voulu une maîtrise publique plus forte sur le site de Malepère.

D. COQUART

Sur les 30% de logements sociaux qui figurent dans la charte, il s'agit d'une ZAC dont le dossier de réalisation a été approuvé, et comme pour toutes les autres ZAC se trouvant dans cette même configuration, celle située à Seilh par exemple, on a conservé dans le PLH l'objectif qui était inscrit dans les principes de la ZAC, de manière à ne pas déséquilibrer les bilans économiques des dites ZAC. Donc on est à 30 %, comme on l'est sur Andromède, Laubis... Sur la maîtrise foncière partielle, c'est vrai, la pression pesant sur le foncier est relativement forte et a tendance à faire monter les prix. Dans le passé, un périmètre de gel avait été instauré, mais si ma mémoire est bonne, il est aujourd'hui périmé. Donc on est face à cette flambée du coût du foncier. L'un des arguments pour limiter la part d'Oppidea à 25%, c'est le risque financier à l'échelle de l'équilibre économique de l'opération. De manière à ce que

ces 25% de foncier soient bien ciblés, il y a eu une définition de différents périmètres, pour que la puissance publique puisse intervenir sur les secteurs les plus stratégiques et les plus prioritaires. La charte, c'est une façon de définir un cadre qui soit non pas opposé juridiquement aux différents opérateurs, mais qui leur indique clairement un chemin à suivre. Et si mon information est bonne, Madame LAIGNEAU a réuni récemment les différents opérateurs pour une explication de texte. Je ne sais pas si je peux aller beaucoup plus loin, mais voilà les éléments principaux de ce dossier.

K. TRAVAL-MICHELET

Je confirme que nous soutenons, comme cela d'ailleurs a été indiqué à plusieurs reprises, une stratégie foncière qui permette en effet aux bailleurs sociaux d'exercer leurs compétences et de réaliser des opérations de logement social en maîtrise d'ouvrage directe. Il ne suffit pas d'avoir l'intention, il faut en effet maintenant acter différents outils et en délibérer. C'est ce que je vous proposerai certainement à l'horizon du mois de juin, pour faire correspondre l'entrée en vigueur du PLUi-H avec un véritable cadre de stratégie foncière, au soutien de nos ambitions de production de logements sociaux et au soutien de notre ambition de les réaliser en maîtrise d'ouvrage directe le plus possible, notamment et particulièrement en ZAC. D'ores et déjà, évidemment, un travail est engagé avec l'ensemble des bailleurs sociaux, dans le cadre du comité de suivi que j'anime avec mon collègue Franck BIASOTTO, avec les outils stratégiques qui sont à notre disposition, je pense bien entendu à Oppidea, structure avec laquelle nous aurons à conventionner de façon plus précise pour obtenir des engagements fermes. Et j'ai écrit d'ailleurs dans ce sens au président d'Oppidea, Gilles BROQUÈRE, qui a dû recevoir mon courrier il y a quelques jours. Nous travaillons également avec l'EPFL qui est aussi un outil et une structure qui peut être mis à notre disposition. Je travaillais encore hier avec le directeur de l'EPFL et je rencontrerai Madame FAURE, sa présidente, dans quelques jours maintenant en vue de vous présenter une délibération en ce sens. Donc, tous les outils à notre disposition vont être mobilisés au soutien, en effet, des ambitions que nous affichons dans le PLUi-H. Vous serez, je pense, rassurés définitivement très rapidement.

D. COQUART

Monsieur le président, je peux ajouter sur ce sujet que Toulouse Métropole Habitat et Les Chalets sont d'ores et déjà titrés sur Malepère pour des opérations en maîtrise d'ouvrage directe, ce qui est une réponse concrète à la question « VEFA ou pas VEFA ».

J.L. MOUDENC

Très bien. Sur la 10.7 et la 10.8 qui ont été présentées par Franck BIASOTTO, y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur GODEC.

R. GODEC

Deux délibérations qui concernent le grand projet de ville sur la partie Reynerie. Une première délibération acte la fin de la procédure de déclaration d'utilité publique du premier lancement du projet Reynerie, ce qui constitue l'avis défavorable du commissaire enquêteur sur ce projet, quand même un écueil significatif sur le renouvellement du quartier. Un écueil dont vous n'avez pas fait une grande publicité, Monsieur le président. Vous êtes, par ailleurs, l'élu toulousain en charge directe de la politique de la ville, qui a pourtant une résonance importante pour les habitants de ce territoire. Cet avis défavorable, et aujourd'hui sa conséquence logique, c'est-à-dire l'abandon de la procédure de déclaration d'utilité publique, est un obstacle important pour l'avenir des quartiers. Vous lancez donc, par le biais de l'autre délibération, une nouvelle procédure de concertation. Dans cette nouvelle procédure de concertation, vous dites amender le projet afin de prendre en compte les remarques formulées lors de l'enquête publique. Du coup, je vous demande, Monsieur BIASOTTO, Monsieur le président, de nous détailler les amendements au projet. Car vous savez, la concertation consiste avant tout à retenir des amendements. Je propose donc de nous les détailler pour qu'on puisse voir, dans la prochaine phase de concertation, comment les habitants auront pu être rassurés sur leurs remarques.

Enfin, nous rappelons qu'un objectif important est souhaité par un grand nombre d'acteurs, mais aussi par l'ANRU, c'est la création d'un équipement culturel d'intérêt métropolitain sur le site de la Reynerie. Par le passé, c'était la maison de l'image. En arrivant aux responsabilités en 2014 et malgré les coûts déjà engagés par la collectivité, vous avez décidé d'abandonner le projet de la maison de l'image, nous

n'y revenons pas. Quel est l'équipement culturel d'intérêt métropolitain qui viendrait s'y substituer ? Vous avez évoqué beaucoup de pistes au moment où vous avez annoncé l'abandon de ce projet. Aujourd'hui, aucune ne nous semble concrète. Récemment, quand je vous ai posé cette question, vous m'avez parlé de baignade dans le lac. Je ne suis pas sûr que l'on soit ici sur un intérêt métropolitain, même si nous soutenons tout projet de requalification autour du lac de la Reynerie, qui était déjà dans le projet. Et vous parlez, par ailleurs, de projet de multiplex au niveau de Basso Cambo, projet entièrement privé et qui n'est pas dans le périmètre de la ZAC, qui ne nous semble donc pas répondre à notre demande et à celle de l'ANRU d'avoir un équipement culturel d'intérêt métropolitain. Si nous revenons régulièrement sur ce sujet, ce n'est pas pour en faire une marotte, c'est tout simplement parce que nous considérons que la mixité sociale se fait aussi par les flux. Il n'y a pas qu'une mixité sociale de résidence, il y a aussi une mixité sociale de flux. Et faire venir des personnes qui ne sont pas familières du quartier de la Reynerie, les faire venir à cet endroit-là, les faire découvrir une autre réalité que celle qu'ils pensent être la réalité du quartier par une image indirecte, est de nature à faire vraiment une réussite du projet urbain. C'est, en vérité, une clé de voûte du projet urbain. Là-dessus, nous aimerions avoir des éclairages.

Dernière demande, j'ai cru comprendre qu'il y aura un nouveau conventionnement avec l'ANRU au mois de décembre 2018. Comment ce rendez-vous vient s'intercaler avec la procédure de concertation lancée aujourd'hui ? Autrement dit, est-ce qu'on lance une concertation sur un projet urbain et on discute avec les habitants à l'automne, ou bien est-ce qu'on signe avec l'ANRU dès le mois de décembre, mais alors sur quel contenu de projet urbain ?

J.L. MOUDENC

Je donne la parole à Monsieur BIASOTTO pour des éléments de réponse.

F. BIASOTTO

Monsieur le président, mesdames messieurs, mes chers collègues, je vous remercie, Monsieur GODEC, pour toutes ces questions. Ça permettra, effectivement, de préciser l'action menée aujourd'hui. Tout d'abord, je partage complètement votre avis sur la mixité générée par des flux, absolument. C'est bien ce qui a été fait jusqu'alors, depuis 2014, par Toulouse Métropole. Tout d'abord, en intervenant massivement sur les espaces publics. Nous sommes convaincus, effectivement, que le lien social et la mixité par les flux se fait sur l'espace public. Il s'agit donc tout d'abord de le requalifier. Je pense qu'après, les conditions seront requises pour que cette mixité puisse se faire de manière beaucoup plus récurrente qu'aujourd'hui. Je vous invite à venir sur le quartier pour vous en rendre compte par vous-même. C'est un premier point.

Second point, vous demandiez comment nous allons engager les nouvelles discussions avec les habitants, et vous vouliez des précisions tout à fait détaillées. Nous allons nous attacher, au regard effectivement de l'avis défavorable du commissaire enquêteur, aux quatre griefs qu'il a mis en évidence. Premier grief, il s'est attardé sur un manque de justificatifs, sur un problème de démolition et également sur des projets d'aménagement de l'espace public pas suffisamment détaillés selon lui. Nous viendrons donc préciser l'action cohérente que nous faisons sur cette requalification, je n'y reviens pas. Deuxième grief, il ne percevait apparemment pas la pertinence du périmètre de la déclaration d'utilité publique. Troisième point, il voulait avoir des éclaircissements sur le bilan « coûts et avantages » car pour lui, il est défavorable. Nous serons en mesure de lui préciser ce point. Enfin, le quatrième et dernier grief porte sur l'insuffisance de la concertation dite réglementaire préalable. C'est bien pour cela que nous souhaitons, à travers la délibération 10.8, réouvrir la concertation préalable au futur projet de renouvellement urbain. Ce sont les amendements, les quatre points sur lesquels vous attendiez des précisions. En entamant cette nouvelle concertation, nous nous efforcerons bien sûr de donner un éclairage particulier notamment sur ces quatre points, et de respecter scrupuleusement une concertation plus appuyée.

Enfin, vous évoquiez des objectifs importants que vous aviez apparemment su saisir par le passé, à travers un équipement culturel métropolitain. J'insisterai sur ce point. Je dirais un équipement culturel, métropolitain, mais de sens, c'est-à-dire bel et bien concerté avec la population. Vous semblez ironiser sur la baignade dans le lac de la Reynerie. Nous assumons effectivement cet axe, mais il ne s'agit pas simplement de se baigner, il s'agit de valoriser un atout de ce quartier, c'est-à-dire de travailler avec l'existant et c'est ce qu'a demandé la population. Il y a une cohérence entre le château que vous avez su

acheter et ne rien en faire par le passé, le parc et le lac de la Reynerie. Je le rappelle, puisque vous n'avez peut-être pas saisi l'objet même de cette nouvelle centralité métropolitaine, au-delà d'un équipement potentiel qui pourrait bien sûr voir le jour ces prochains mois, au regard de la concertation, il s'agit tout d'abord un espace nautique, ludique, autour du lac et une valorisation patrimoniale et culturelle du château. Enfin, vous avez assisté au conseil municipal de la fin mars, où Madame CHAUMETTE avait notamment proposé de reconquérir le « label remarquable » et notamment le jardin du château de la Reynerie. Donc vous le voyez, c'est cohérent : nautique, culturel, touristique et patrimonial. Ensuite, on pourrait même insister sur la valorisation et sur des choses que nous pourrions faire concomitamment avec la population, avec un parc de qualité, et c'est le cas pour celui du château de la Reynerie. Vous ironisiez, également, sur le multiplex Megarama qui arrive à Basso Cambo. Vous, vous aviez une maison de l'image virtuelle. Là, c'est bien du réel ! Un équipement de cinéma verra le jour à Basso Cambo d'ici 2020 si nous respectons le planning et bien évidemment le permis de construire. Mais vous le voyez, c'est très largement et bien accueilli puisqu'il manquait un équipement de qualité, et un cinéma dans la partie sud-ouest toulousaine. J'espère avoir répondu pleinement à vos remarques, ou du moins à vos inquiétudes.

J.L. MOUDENC

Très bien, nous allons maintenant vers la délibération 10.14, présentée par Monsieur BOLZAN. Est-ce qu'elle appelle des remarques ? Oui, Madame BLEUSE.

M. BLEUSE

Merci, Monsieur le président, chers collègues. Cette délibération a été présentée de façon extrêmement concise, en nous expliquant qu'il s'agissait de substituer l'une des dérogations du dimanche en lien avec le « Black Friday ». Déjà, en ce qui concerne les dérogations du dimanche, vous connaissez la position récurrente des écologistes. Nous n'y sommes pas favorables les jours de repos. En effet, nous considérons que c'est une mauvaise chose qu'il y ait toujours plus de salariés contraints de travailler le dimanche, parce qu'il ne faut pas se faire d'illusions, un salarié du privé ne peut pas dire non si son employeur lui demande de venir, même si, sur le papier, on vous fait croire qu'il s'agit de volontariat. Ensuite, en ce qui concerne les éventuels clients, nous considérons que ce n'est pas là un élément permettant aux habitants de notre métropole de mieux vivre, en allant acheter toujours plus. Vous pourriez nous trouver présents, s'il s'agissait de déroger pour ouvrir les musées, les bibliothèques, mais pas les commerces. Ce qui est assez surréaliste en plus, c'est qu'il nous est dit très tranquillement qu'on choisit de faire cette substitution parce que c'est le dimanche qui suit l'événement national « Black Friday ». Je découvre donc que cette manifestation d'origine anglo-saxonne est devenue un événement national français. Ce n'est pas notre vision de la chose. Vous faites bien d'utiliser les guillemets pour ce « Black Friday », cette manifestation de la surconsommation, cet encouragement à une consommation non raisonnée. Au contraire, nous portons ce que certains, pour rester dans les termes anglo-saxons, appellent le « Green Friday », c'est-à-dire une journée d'incitation à dire « stop au gaspillage consumériste ! ». Nous voterons contre cette modification.

M. DURRIEU

Nous voterons également contre cette substitution parce que nous sommes opposés aux ouvertures des commerces le dimanche. Effectivement, cela conduit à la marchandisation des loisirs et je pense que le dimanche, on a besoin d'autre chose que d'aller acheter. Nous militons par contre pour l'ouverture des services publics, culturels et sportifs. Or, aujourd'hui, ce n'est pas ce qui se passe à Toulouse. Je sais bien que vous nous direz que le nombre de dimanches ouverts reste relativement restreint à Toulouse, et je m'en félicite, mais il n'empêche qu'au fur et à mesure des années, le chiffre grandit à Toulouse comme dans la métropole. Aujourd'hui, vous annoncez que finalement le 25 novembre, on n'a pas besoin d'ouvrir les magasins, alors on trouve n'importe quel prétexte, là je rejoins ma collègue, car le « Black Friday », ça ne représente rien du tout. C'est une triste imitation des modèles anglo-saxons qui vise à faire des soldes en plein mois de novembre. C'est inusité et ne va sûrement pas dans un sens favorable au commerce de proximité, qui serait plutôt favorisé par une régulation des prix qui soit la même pour tout le monde et qu'on ne tombe pas dans des rabais qui ne servent que les grandes marques et les grandes surfaces. Encore une fois, nous nous élevons contre cette multiplication de travail les jours fériés ou le dimanche. Ça correspond encore moins à une habitude toulousaine que d'ou-

virir ce dimanche-là et ce « Black Friday » est vraiment complètement inconnu de la part d'une grande majorité de la population.

J.J. BOLZAN

Pour donner quelques éléments de réponse, je crois que cet accord passé avec le CDC date de plus de 20 ans. Il est très important et protège aussi le commerce de proximité. Tout le monde est réuni autour de la table, tous les acteurs, c'est ce qui est important et ce qu'il faut préserver, ici, dans ce département. La loi proposait d'étendre jusqu'à 12 dimanches. Nous avons réussi à limiter à 7, en bonne entente entre les représentants des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), les commerçants indépendants de nos cœurs de villes, qui sont compliqués à défendre. Il faut aussi écouter les commerçants. Effectivement, le 9 septembre n'était pas opportun à leurs yeux et ils ont proposé d'ouvrir le 25 novembre d'un commun accord. Je ne crois pas que ce soit une ineptie. C'est simplement une modification de date, tout simplement. Il faut aussi s'adapter à la réalité du terrain sans forcément être effrayé par des noms à consonnance anglo-saxonne et ne pas rester dans des dogmes.

DEL-18-0220 - Commune de Fenouillet – ZAC de Piquepeyre : reconnaissance de l'intérêt métropolitain, transfert de la ZAC à Toulouse Métropole et adoption d'un avenant à la concession d'aménagement avec Oppidea
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-18-0340 - ZAC Laubis (Seilh) : adoption de la charte écoquartier
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-18-0221 - ZAC Malepère (Toulouse) : approbation d'une charte partenariale pour les opérations de construction
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-18-0208 - ZAC Malepère (Toulouse) – Traité de concession : Délégation à Oppidéa du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre de la phase n°1 de la ZAC
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-18-0211 - Communes de Cugnaux et Villeneuve Tolosane - Secteur Pé d'Estèbe - Belle Enseigne : bilan de la concertation
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-18-0212 - ZAC Saint Martin du Touch – Hameau de Fleurance (Toulouse) : Adoption de la convention de cession à Toulouse Métropole du marché de diagnostic et de définition de propositions de relogement
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-18-0135 - Projet de renouvellement urbain de Reynerie (Toulouse) : Déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de renouvellement urbain préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-18-0309 - Commune de Toulouse - Quartier Reynerie : Ouverture de la concertation préalable sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

- DEL-18-0024 - Commune de Cugnaux - Secteur Franczal - Projet Hyperloop : approbation d'un contrat contenant bail entre l'État et la Société Hyperloop Transportation Technologies (HTT) et promesse d'acquisition entre l'État et Toulouse Métropole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [115 VOIX]*
ABSTENTION [17 VOIX] (MMES ARMENGAUD, COMBES, BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. LOZANO, SANCHEZ, KELLER, CARLES, JIMENA, GUERIN, LACAZE, MAURICE, SIMON, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-18-0167 - Commune de Castelnau - 22/24 Route de Pechbonnieu : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société ANGELOTTI PROMOTION et d'une convention de reversement avec la commune**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-18-0168 - Commune de Fenouillet - 4/6 rue des Artisans : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société GREEN CITY PROMOTION et d'une convention de reversement avec la commune**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-18-0013 - Commune de Launaguet - Lieudit " Las Combes " : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Terres de Vie et d'une convention de reversement avec la commune**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-18-0232 - Commune de Cornebarrieu - Secteur Aéroconstellation : reprise de biens à l'EPFL**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-18-0400 - Commerce – Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu par l'article L3132-26 du code du travail (modification de la délibération DEL-17-0509 du 3 octobre 2017)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*
CONTRE [14 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, COHEN, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

11 Habitat

Mme TRAVAIL-MICHELET présente le point inscrit à l'ordre du jour.

Il s'agit de renouveler la convention de délégation des aides à la pierre, la précédente, conclue sur la période 2012 à 2017, venant à son terme. Vous le savez, l'État délègue à Toulouse Métropole, pour une durée de six ans, la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition, la réhabilitation et la démolition des logements sociaux, de la location-acquisition ou de la rénovation de l'habitat privé, qui est aussi un domaine extrêmement important de notre action en matière d'habitat. Une instance de gouvernance est mise en place à cette occasion, que je partagerai en tant que suppléante avec Monsieur BIASOTTO, qui est proposé comme titulaire. Concernant le renouvellement de cette délégation des aides à la pierre, on est sur un Programme d'Action Territoriale (PAT) de Toulouse Métropole, en continuité évidemment avec le précédent. Les montants sont toujours importants, de l'ordre de 10 millions d'euros par an, au titre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM). Néanmoins, il y a une modification dans l'attribution de nos aides. Nous avons en effet proposé en Commission Habitat que l'aide au logement

PLAI varie pour les très grands logements T5 et plus. Nous avons pu constater ensemble et partager, notamment à la conférence intercommunale du logement, que ce type de logement manquait sur notre territoire, au point que les familles sont parfois obligées de quitter le territoire pour trouver ce qui leur convient. Nous souhaitons donc accorder à la construction en PLAI de ces très grands logements une aide supplémentaire pour la porter à 20 000 euros. Ce qui devrait inciter les bailleurs sociaux à prévoir dans leurs programmes des T5 et plus. Voilà la modification la plus importante de ce nouveau Programme d'Action Territorial 2018 qui nous permet de poursuivre notre conventionnement avec l'État.

DEL-18-0215 - Renouvellement de la délégation des aides à la pierre pour la période 2018-2023 et désignation de représentants

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

12 Cohésion sociale

Mme ESCUDIER présente les points inscrits à l'ordre du jour.

La délibération 12.3 concerne le domaine « insertion-emploi » et concerne l'attribution de subventions aux associations. Dans la première tranche 2018, sept associations ont déposé une demande de subvention. Ces associations sont l'Ecole régionale de la deuxième chance, la fédération des entreprises d'insertion, la fédération des acteurs de la solidarité, Chôra, Avenir nouvelle maison des chômeurs, les Cycles-re et le PRCP. Il est proposé de retenir ces sept demandes pour un montant total de 143 940 euros.

La délibération 12.4 concerne l'attribution des subventions aux associations oeuvrant sur la cohésion sociale. Il s'agit d'attribuer 22 000 euros à l'école des Droits de l'Homme pour le projet « Agir pour les Droits de l'Homme en citoyen responsable, les enfants chercheurs du monde ». L'association Arpade CPVA, 88 000 euros pour la boutique solidarité. Et à la fédération des femmes pour l'Europe, 21 500 euros pour deux actions. L'action « Reconduction fracture numérique » et l'action « Site internet pour l'égalité et l'accès aux droits », pour un montant total de 131 500 euros.

G. VERNIOL

Hier, le défenseur des droits, Jacques TOUBON, présentait son rapport annuel et soulignait que les inégalités se creusaient en France. Dans le même temps, à savoir la période 2014-2018, les subventions pour la cohésion sociale ont baissé chaque année de 4 %. Voilà pourquoi nous ne voterons pas ces délibérations, la 12.3 et la 12.4, et nous nous abstiendrons.

J.L. MOUDENC

Y a-t-il d'autres interventions ? Julie ESCUDIER pour une réponse rapide.

J. ESCUDIER

Conformément à la demande et à la trajectoire budgétaire établie depuis le début du mandat, sur la gestion budgétaire 2014-2017, je tiens à préciser que nous sommes parvenus à ne baisser aucune subvention aux associations. Par divers procédés et nous avons cherché toutes les méthodes possibles, il n'y a pas eu de baisse des montants de subvention aux associations, sauf aujourd'hui où effectivement, sur certaines subventions, nous avons été tenus de baisser, mais tout en le faisant à minima. Comment avons-nous fait sur la période 2014-2017 ? Bien sûr certains projets n'ont pas été reconduits mais nous sommes également parvenus à modifier les méthodes de travail avec certaines associations. Je pense notamment à la Maison de justice et du droit, dont la coordination était réalisée antérieurement par l'Association Soutien Prévention Judiciaire (ASPJ) et que nous avons repris en gestion directe. Au fond, nous avons obtenu des économies et avons pu réaffecter ces sommes. Nous avons aussi effectué des transferts de crédits, des lignes de prestation vers les subventions. Nous avons beaucoup travaillé, notamment avec le CNFPT, de façon à ce que la Métropole ne finance plus la formation en tant que telle, mais que le CNFPT vienne assurer des formations, d'ailleurs utiles à l'ensemble des communes. Par diverses méthodes, nous sommes ainsi parvenus pendant plus de trois ans à n'avoir aucune baisse pour les associations. Je tenais à le préciser.

F. LÉPINEUX

J'interviens également sur la délibération 12.3 comme je le fais régulièrement, au fil des ans. Sauf erreur de ma part, un certain nombre d'associations telle que Chôra ou la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale et d'autres, ont vu leurs subventions baisser de 15 %. J'aimerais donc avoir une précision par rapport à cette délibération car si, effectivement, il y a une baisse de subventions, avec une trajectoire de moins 15 %, c'est problématique en tout cas pour notre groupe, tout simplement parce que dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire, on a une croissance à deux chiffres. Ce sont aussi des associations, des fédérations qui sont au plus proche des emplois précaires, mais pas uniquement. Je pense qu'il est de notre devoir de les accompagner, sans faire une distinction entre un secteur économique considéré comme relevant de l'attractivité, que je connais bien par ailleurs, et ce secteur économique qui est aussi à considérer bien qu'il ne bénéficie pas de la même image. Il est important de soutenir ces associations qui ont vraiment du mal à boucler leur fin de mois et dans lesquelles on a des juristes qui ne sont même pas cadres. Je connais bien ce secteur-là et je pense que c'est vraiment notre devoir, en tant qu'établissement de coopération intercommunale, de soutenir ces associations. Je conclus en renouvelant ma question : est-ce que, sur ces associations et fédérations, on a une baisse de 15 % ou pas au cours de ce mandat ?

J. ESCUDIER

Pour l'heure, on a une baisse de 4 % mais nous travaillons actuellement à une évaluation extrêmement précise qui permettra d'éviter une baisse systématique.

G. VERNIOL

Madame ESCUDIER donnait l'exemple des Maisons de Justice et du Droit, je voudrais l'interroger sur leur devenir, précisément. A-t-elle des informations en ce qui concerne les emplois aidés et la décision qui avait été prise ?

J. ESCUDIER

Sur les Maisons de Justice et du Droit, on vous tient informés en commission, en bureau de commission également. Mais je n'ai pas d'information nouvelle en la matière. Ça a été évoqué et discuté et nous savons que le Conseil départemental devrait faire en sorte de maintenir les emplois d'accueil.

DEL-18-0247 - Prévention jeunesse : Approbation de la charte de déontologie pour l'échange d'informations dans le cadre des réunions de la cellule préfectorale de suivi de la radicalisation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

DEL-18-0091 - Contrat de ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement au Conseil Citoyen de Bellefontaine Milan

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

DEL-18-0245 - Insertion emploi : attribution de subvention aux associations - 1ère tranche 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [83 VOIX]*

ABSTENTION [36 VOIX] (MMES CALVET, TRAVAL-MICHELET, HARDY, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, MAURICE, GRIMAUD, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MMES MAUREL, MAURIN, FOUQUE, BORRIELLO.)

- DEL-18-0261 - Cohésion Sociale : attribution de subvention aux associations - 1ère tranche 2018**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [86 VOIX]*
ABSTENTION [37 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, HARDY, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, MAURICE, GRIMAUD, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART.)
- DEL-18-0264 - Contribution 2018 de Toulouse Métropole au GIP CDAD**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0294 - Fonds de Solidarité Logement : Approbation d'une convention de partenariat avec la CAF de la Haute-Garonne**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0295 - Fonds de Solidarité Logement : Approbation d'une convention de partenariat avec la MSA Midi-Pyrénées Sud**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0296 - Fonds de Solidarité Logement – Dispositif d'Intermédiation Locative Sociale : attribution d'aides financières aux associations et adoption des conventions d'objectifs**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0297 - Fonds de Solidarité Logement – Dispositif d'accompagnement social en logements temporaires : attribution d'aides financières aux associations et adoption des conventions d'objectifs**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0307 - Fonds de Solidarité Logement - Gestion du dispositif " Solidarité Energie " : Approbation d'une convention de partenariat avec VEOLIA EAU**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0316 - Fonds de Solidarité Logement - Gestion du dispositif : Approbation d'une convention de partenariat avec le CCAS de Toulouse**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

13 Environnement, Développement durable et Energies

J.L. MOUDENC

Il y a une demande de présentation de la première délibération. Je vais donc demander à Martine SUSSET d'intervenir de manière succincte sur le dernier épisode de la « saga GEMAPI ».

M. SUSSET

Merci, Monsieur le président, mes chers collègues. Effectivement, on peut parler de saga. Pour cette délibération, il s'agit de formaliser un avis sur le projet de modification du Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la commune de Toulouse. Le PPRI de Toulouse, approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2011, comporte un règlement spécifique relatif aux zones protégées par le système d'endiguement dimensionné pour l'événement de référence. La note de présenta-

tion du PPRI précise que certains secteurs ont été réglementés de manière plus stricte, dans l'attente des travaux de confortement des digues qui les protègent. La présente procédure consiste à modifier le PPR Inondation de Toulouse, conformément à la note de présentation approuvée en décembre 2011 sur le secteur de Langlade, dont les travaux de reconstruction de la digue ont été achevés en 2012.

DEL-18-0237 - GEMAPI : avis sur le projet de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la commune de Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

DEL-18-0333 - GEMAPI : Approbation des modifications statutaires du syndicat d'aménagement hydraulique du Touch et de ses affluents

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

DEL-18-0235 - Plan Climat Air Energie Territorial - Financement de l'Atelier Solidaire d'Empalot - Année 2018 : adoption de la convention particulière avec l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs et attribution de subvention

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

14 Culture

J.L. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre Culture ?

DEL-18-0319 - Structures culturelles : Attribution d'une subvention à l'association Classisco au titre de l'année 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

DEL-18-0324 - Orchestre de Chambre de Toulouse : attribution d'une subvention au titre de l'année 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

DEL-18-0325 - Association Européenne du Film d'Animation (AEFA - Cartoon) : attribution d'une subvention au titre du Cartoon Forum 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

DEL-18-0029 - Charte de Lecture publique - Convention d'objectifs 2017-2020 avec l'Association du Festival du Livre de Jeunesse Occitanie et la Ville de Saint-Orens de Gameville : adoption de l'avenant n°1 et attribution de subvention au titre de l'année 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

DEL-18-0298 - Charte de Lecture publique - Marathon des Mots - Edition 2018 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°2 (2ème versement 2018)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

DEL-18-0262 - Théâtre et Orchestre National du Capitole - Vente des places, des abonnements, des prestations et locations diverses : adoption des tarifs et conditions de vente

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

DEL-18-0155 - Théâtre et Orchestre National du Capitole - Dispositif "Cultur'bus" - Modalités d'achat de places : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville d'Aucamville

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

- DEL-18-0268 - Théâtre du Capitole - Halle aux Grains - Locations de salles et mises à disposition de moyens : adoption des tarifs, des conditions et des conventions type de location**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0279 - Culture Scientifique, Technique et Industrielle - Piste des Géants - Aéro - Convention de partenariat avec l'association des Ailes Anciennes Toulouse : adoption d'un avenant n°1 et attribution de subvention**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0274 - Muséum - Accès du public en situation de handicap : adoption d'une convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse pour l'Institut Médico-Educatif Montaudran**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0276 - Muséum - Parcours muséal "Ile de Pâques : trois expositions en Occitanie": adoption d'une convention de partenariat avec le musée Fenaille de Rodez et le musée Champollion - Les Ecritures du Monde de Figeac**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0282 - Muséum : adoption d'une convention cadre de partenariat scientifique avec le Museu Paraense Emilio Goeldi (Brésil)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0241 - Muséum - Exposition de dessins de l'artiste Jean-Luc Verna : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0265 - Muséum - Journée festive d'ouverture des Jardins du Muséum : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0305 - Muséum - Convention de coproduction de l'exposition "Eau du Haut" avec la Cité de l'Espace : adoption de l'avenant n° 2**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
- DEL-18-0273 - Politique culturelle - Mécénat au bénéfice de Toulouse Métropole : approbation de conventions type**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

15 Voirie

J.L. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre Voirie ?

- DEL-18-0171 - Commune de Colomiers - Réaménagement de la bretelle de sortie de l'échangeur n° 6 du Perget sur la RN 124 : Déclaration de projet préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et demande d'autorisation de défrichement**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*
ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

DEL-18-0277 - Commune de Toulouse - Déploiement d'infrastructures enterrées pour l'alimentation électrique des terrasses : adoption d'une convention type de gestion de l'infrastructure implantée sur le domaine public et fixation de la redevance additionnelle

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

16 Sports et Bases de loisirs

J.L. MOUDENC

Y a-t-il des interventions sur le chapitre des Sports? Je veux simplement mentionner la désignation d'un représentant : Vincent TERRAIL-NOVÈS est proposé pour représenter Toulouse Métropole au Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de rugby 2023.

DEL-18-0322 - Club des sites d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 : adhésion, approbation des statuts et désignation d'un représentant

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

17 Voeux

J.L. MOUDENC

Nous passons ensuite au chapitre des vœux. Je vais donc donner la parole à notre collègue Pierre LACAZE pour la présentation du vœu qu'il a déposé au nom de son groupe.

P. LACAZE

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, je pense que vous avez lu le vœu durant notre Conseil. Je vais donc essayer d'être le plus synthétique et rapide possible. Ce vœu porte sur le conflit social actuel à la SNCF, mais il m'a semblé important de le déposer devant vous puisque je pense que nous sommes, de fait, intéressés par le devenir de ce service public ou cette entreprise publique ferroviaire, la SNCF. Vous le rappeliez, Monsieur le président, nous sommes notamment concernés par l'avis sur la déclaration d'utilité publique pour la Ligne à Grande Vitesse, même si son arrivée sera certainement retardée par rapport à ce qui était prévu. Nous sommes aussi concernés par le projet Toulouse Euro Sud-Ouest (TESO) où nous sommes en dialogue avec la SNCF, sans oublier la question du rayonnement des trains Intercités dans l'ensemble du département. Dans le rapport SPINETTA qui a précédé les décisions gouvernementales, chacun d'entre vous le sait, les petites lignes non rentables étaient proposées à la fermeture. Il y a eu, depuis, un engagement du gouvernement, mais les Régions aujourd'hui n'ont pas la capacité de prendre en charge ces lignes. Pour nous, ça représente 50 % des lignes de l'ex-Midi-Pyrénées mais nous ne l'avons pas mentionné dans le vœu. J'insiste sur une des lignes, assez symbolique, Toulouse-Auch, qui fait partie du rapport SPINETTA et qui est directement menacée. C'est donc un vœu qui appelle une prise de position du Conseil de la Métropole. C'est aussi l'occasion de se pencher sur le conflit actuel à la SNCF. Monsieur le président, ce matin, vous citez les chiffres de grévistes et le taux de bus qui roulaient sur la métropole... Je ne sais pas si vous vouliez considérer le mouvement de grève à partir du moment où il dépasse les 50 %, mais voyez que là, nous sommes à moins de 50 % de trains qui roulent les jours de grève des cheminots. Et dans certaines catégories professionnelles, notamment sur l'Occitanie et sur la gare Matabiau à Toulouse, il y a plus de 92% de grévistes chez les aiguilleurs, chez les contrôleurs, chez les roulants. Je pense que vous êtes content de ces chiffres, Monsieur le président.

J.L. MOUDENC

Je pense que c'est dramatique.

P. LACAZE

Donc, nous proposons deux attendus pour ce vœu. Tout d'abord, une prise de position pour demander au gouvernement de retirer la réforme et d'entamer de véritables négociations avec les organisations syndicales pour permettre un dialogue serein dans l'entreprise, comme avec ces partenaires. Je crois que le blocage gouvernemental d'aujourd'hui peut entraîner des difficultés sur le long terme. Ensuite pour demander d'assurer le financement des engagements pris en matière de transport ferroviaire, notamment pour la métropole toulousaine et sa région, en s'engageant dans une reprise de la dette de la SNCF par l'État.

J.M. LATTES

Notre groupe Métropole d'avenir propose de suivre certaines orientations de ce vœu, mais avec des amendements que je vais détailler. Sur le premier paragraphe, on resterait sur une entame qui est identique. Un petit point littéraire par ailleurs, on mettrait « *Notre métropole* » et on ferait remonter le paragraphe 4 en haut : « *Par ailleurs, à l'heure de l'urgence climatique, la métropole toulousaine a besoin d'un transport ferroviaire efficace permettant une production minimale de gaz à effet de serre.* » Pour compléter ce premier paragraphe, on ajouterait : le projet TESO - c'est déjà dans la délibération - « *...est un des dossiers les plus importants de la Métropole, tant par sa dimension locale que par les perspectives qu'il ouvre en matière de rayonnement de notre territoire sur le plan national et international. Le dialogue entre la Métropole et la SNCF doit se faire dans la capacité de chacun à tenir ses engagements.* » Voilà pour le premier paragraphe. On supprimerait les paragraphes 2, 3, 5 et 6, puisque le 4 est celui qui est remonté. Et on terminerait en indiquant : « *C'est pourquoi les élus de Toulouse Métropole, réunis en conseil ce jour, demandent au gouvernement de poursuivre la concertation en vue d'élaborer une réforme ferroviaire permettant de garantir la pérennité du réseau ferroviaire français, de préserver des capacités d'investissement ferroviaire pour la LGV Bordeaux-Toulouse, et d'assurer le confort des usagers.* » Voilà la proposition de notre groupe.

J.L. MOUDENC

Très bien. Est-ce qu'on peut converger avec vous là-dessus, Monsieur LACAZE ?

P. LACAZE

Je crains que le moment de la convergence ne soit pas venu, Monsieur le président. Rien n'est dit sur la dette, je suppose que vous y avez réfléchi. Il y a plusieurs suppressions... Et même si nous entendons l'intérêt partiel de ce que vous avez proposé, nous retirons notre vœu puisqu'il n'est pas voté en l'état, et nous retiendrons votre adjectif de « *dramatique* » sur le taux de grévistes dans la gare de Matabiau.

J.L. MOUDENC

Oui, moi je me mets à la place des usagers et prends leur parti, avant tout. Très bien, donc le vœu est retiré. Le Conseil est terminé. Je vous donne rendez-vous le 28 juin.

La séance est levée à 18h.